

**PROCES-VERBAL
du 27 MAI 2019**

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE	5
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2019	16
<i>Unanimité</i>	16
1.01 – En attente de l'accord du suivant de la liste « Action Ronquoise Citoyenne » : Conseil Municipal – Organisation des commissions municipales – Commission Communale d'Accessibilité – Conférence Intercommunale – Désignation d'un nouveau représentant municipal	16
PRESENTATION M. LE MAIRE	16
Délibération reportée en attente suivant sur la liste	16
1.02 – PERSONNEL MUNICIPAL – Mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Erreur matérielle	16
PRESENTATION M. LE MAIRE	17
<i>Unanimité</i>	17
1.03 – PERSONNEL MUNICIPAL – Levée de prescription quadriennale de deux créances de la CNRACL et d'une créance de la CAREL	17
PRESENTATION M. LE MAIRE	18
<i>Unanimité</i>	18
1.04 – PERSONNEL MUNICIPAL – Tableau des effectifs – Actualisation	18
PRESENTATION M. LE MAIRE	21
Pour : « Ensemble pour Roncq »	22
Abstentions : « Roncq Avenir »	22
1.05 – TRANSFORMATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL EN POLE DE RESSOURCES – Dénomination du site « La Source »	22
PRESENTATION Mme BUCHET	23
Débat	23
Pour : « Ensemble pour Roncq »	25
Abstentions : « Roncq Avenir »	25
1.06 – BIBLIOTHEQUE ET ARTOTHEQUE – Charte informatique et multimédia - Règlement intérieur : modification – Tarification : actualisation	26
PRESENTATION Mme BUCHET	26
Débat	27
<i>Unanimité</i>	28

1.07 – PERSONNEL MUNICIPAL – Extension des horaires et jours d’ouverture du Pôle de ressources – Modification du cycle de travail des agents	28
PRESENTATION M. LE MAIRE	29
Débat	30
<i>Unanimité</i>	31
1.08 – MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « RYTHME MA BIBLIOTHEQUE » PAR LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) AFIN D’ACCOMPAGNER LES COMMUNES POUR L’AMELIORATION DE L’ACCESSIBILITE HORAIRE DE LEUR BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	31
PRESENTATION M. LE MAIRE	32
<i>Unanimité</i>	33
1.09 – PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE RONCQ ET LA COMPAGNIE LA VIRGULE – Conventonnement à conclure	33
PRESENTATION M. LE MAIRE	34
Débat	35
<i>Unanimité</i>	35
1.10 – ADHESION AU DISPOSITIF DE LA CENTRALE D’ACHAT METROPOLITAINE	36
PRESENTATION M. BOSSUT	37
<i>Unanimité</i>	37
1.11 – COMPTE ADMINISTRATIF DE L’EXERCICE 2018	37
PRESENTATION M. BOSSUT	38
Débat	47
Pour : « Ensemble pour Roncq »	48
Abstentions : « Roncq Avenir »	48
1.12 – COMPTE DE GESTION DE L’EXERCICE 2018	49
PRESENTATION M. BOSSUT	50
Pour : « Ensemble pour Roncq »	50
Abstentions : « Roncq Avenir »	50
1.13 – AFFECTATION DE L’EXCEDENT DE L’EXERCICE 2018	50
PRESENTATION M. BOSSUT	51
Pour : « Ensemble pour Roncq »	51
Abstentions : « Roncq Avenir »	51
1.14 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019	52
PRESENTATION M. BOSSUT	53
Débat	54
Pour : « Ensemble pour Roncq »	54
Contre : « Roncq Avenir »	54
1.15 – ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT – Financement municipal – Définition des forfaits 2019	54
PRESENTATION M. GILME	55
Débat	56
<i>Unanimité</i>	57

1.16 – CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-en-FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES – Avenant n° 6	57
PRESENTATION M. GILME	59
Débat	60
<i>Unanimité</i>	60
1.17 – ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – Convention de financement des Obligations de Service Public (OSP) avec la SCIC KALEIDE – Consolidation des comptes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 – Avenant n° 14	60
PRESENTATION M. GILME	61
<i>Unanimité</i>	62
1.18 – ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – Convention de financement des Obligations de Service Public (OSP) avec la SCIC KALEIDE – Financement prévisionnel pour 2019 – Dernier acompte – Avenant n° 15	62
PRESENTATION M. GILME	63
<i>Unanimité</i>	63
1.19 – LOCATION DE SALLES MUNICIPALES AUX PARTICULIERS, AUX ASSOCIATIONS ET AUX ENTREPRISES – Actualisation de la tarification et nouvelles dispositions – Intégration de nouvelles salles	63
PRESENTATION M. GILME	66
Débat	67
Pour : « Ensemble pour Roncq ».....	67
Abstentions : « Roncq Avenir »	67
1.20 – SERVICE A LA FAMILLE – Tarification municipale : restauration scolaire – ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) – Classes d'environnement – Accueils périscolaires – AMIS (Académie Municipale d'Initiation Sportive)	68
PRESENTATION M. GILME	73
Débat	75
<i>Unanimité</i>	76
1.21 – TARIFICATION MUNICIPALE – Ecole Municipale de Musique - Actualisation	77
PRESENTATION M. GILME	79
Débat	81
<i>Unanimité</i>	84
1.22 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS – Frais de déplacements et de formations 2018 – Consolidation des comptes – Subventionnement 2019 – 3^{ème} acompte	84
PRESENTATION M. DA SILVA	85
Débat	86
Pour : « Ensemble pour Roncq ».....	89
Abstentions : « Roncq Avenir »	89
1.23 – PROJET DE RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunale) ARRETE PAR LE CONSEIL METROPOLITAIN – Avis du Conseil Municipal	89
PRESENTATION M. PETILLON.....	90
Débat	93
<i>Unanimité</i>	94

1.24 – DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PROJETS DE PLAN LOCAL D’URBANISME (PLU) des communes de AUBERS, BOIS-GRENIER, FROMELLES LE MAISNIL ET RADINGHEM-en-WEPPES	94
PRESENTATION M. PETILLON.....	96
<i>Unanimité</i>	96
1.25 – PLAN D’AMENAGEMENT ET DE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES ET DU REGLEMENT DU SAGE MARQUE DEULE – Avis du Conseil Municipal.....	97
PRESENTATION M. PETILLON.....	98
<i>Unanimité</i>	101
1.26 – RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE ACCESSIBILITE - Année 2018 – Information du Conseil Municipal	101
PRESENTATION M. MITTENAERE	101

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous. Une bonne réunion, c'est une réunion qui commence à l'heure et je vous remercie de prendre place.

Je tiens tout d'abord à saluer l'ensemble du Conseil Municipal ainsi que le public présent en nombre.

Je saluerai la presse à son arrivée.

Nous allons commencer par l'**Ephéméride** encore bien chargé depuis notre dernier Conseil du 4 février.

Sur la projection, vous pouvez voir les travailleurs qui interviennent sur l'ancienne maison du gardien (Aziz pour ne pas le nommer). Depuis quelques mois, des jeunes de l'IMPro sont sur ce chantier et y travaillent tous les mardis pour donner un peu plus de confort à ce lieu, ce qui nous permettra de décaler les Restos du Cœur pendant la phase de travaux sur le bâtiment où ils sont actuellement. Cela permet aux jeunes de parfaire leur expérience et, surtout, d'apporter leurs connaissances dans un bâtiment qui sera rénové dans sa partie intérieure et qui accueillera les Restos du Cœur certainement pour la rentrée prochaine, une fois les travaux terminés, permettant de libérer l'espace dans l'autre bâtiment

- 11 au 22 février.

Les Accueils des Loisirs Sans Hébergement ont encore une fois rencontré un grand succès. Pour les vacances de la Toussaint, il y a eu beaucoup de monde mais les ALSH d'hiver et de février ont permis aux jeunes de faire de nouvelles découvertes : de l'intergénérationnel (on peut voir à l'écran que les jeunes sont allés à la Maison de Retraite) mais également à la découverte des instruments avec l'Ecole de Musique qui voyage dans ces ALSH que vous retrouverez également en avril.

- Nouveau projet de l'Ecole de Musique.

Les stages de vacances ne font qu'en augmenter la fréquentation et vous voyez, sur la projection, que des jeunes, des moins jeunes ainsi que des seniors nous ont fait une petite rétrospective à la fin de leur stage ce qui a permis au public, même chez les jeunes, de découvrir ces stages d'instruments de l'Ecole de Musique et des échanges intéressants entre les musiciens, les jeunes venus en découverte et les seniors qui ont retransmis les connaissances acquises au cours de leur stage.

- 16 au 24 février.

Monsieur DA SILVA, vous avez assisté à ces « **8 jours sous un panier** »

C'est toujours une grande réussite et je tiens vraiment à saluer le club qui fait appel à de nombreux bénévoles tant dans l'animation que dans l'arbitrage et l'accueil. C'est vrai qu'il y a du monde et, durant ces 8 jours, on voit une salle pleine... Ce n'est pas uniquement le cas lorsqu'on fait les photos, c'est plein tous les jours.

Je tiens encore à saluer le Club pour les animations qu'il assure pendant 8 jours et qui accompagnent la jeunesse roncquoise.

- 21 février.

C'était la commémoration de **l'hommage à Timothé DERNONCOURT** que nous renouvelerons tous les ans en sa mémoire. Je rappelle qu'il est décédé au cours d'une intervention au Mali.

M. DA SILVA, qui présidait cette cérémonie, était accompagné de M. TEMPREMAN du Conseil Régional.

C'est un moment symbolique du devoir de mémoire envers Timothé DERNONCOURT mais aussi de la volonté d'accompagner nos soldats tant en France qu'à l'Etranger pour défendre nos valeurs. Chaque année, nous renouvelerons cet hommage à Timothé DERNONCOURT et je remercie M. DA SILVA d'avoir présidé cette cérémonie.

- 26 février.

C'était **l'inauguration du magasin Babou** qui a ouvert ses portes à l'entrée de Roncq, juste à côté de Auchan, à la place de Décathlon. On a découvert un magasin très bien rangé, avec de très beaux étalages. C'était vraiment une découverte pour nous d'une entreprise un peu familiale, qui vient d'une autre région mais qui essaie de progresser, d'apporter des produits pas très chers, de qualité mais aussi d'avoir une certaine philosophie dans le management du personnel.

Je tiens vraiment à saluer cette initiative d'une collaboration avec Pôle Emploi pour pouvoir embaucher du personnel roncquois et même de la région, et permettre d'avoir une enseigne qui a eu des échanges avec nous, avec M. PETILLON au début, pour essayer d'améliorer l'aspect vieillissant du bâtiment de cette enseigne (auparavant Décathlon). Aujourd'hui Babou a rénové cette partie avec notre accord et notre soutien.

- 1^{er} mars.

Aux Anciennes Ecuries, vernissage de l'exposition consacrée à **32 œuvres peintes par Joël CUNIN**. On peut voir, notamment avec Eldorado, que nos salles sont très occupées tant par

des associations que par des artistes, cette fois un artiste connu et reconnu qui nous a dévoilé son œuvre dans cet espace dédié, qui vit tout au long de l'année avec différents artistes notamment locaux.

- 2 mars.

C'était l'inauguration de la micro-crèche « **L'arche d'éveil** » au Parc du Lion, rue du Dronckaert. Puis la seconde micro-crèche au centre Actival « **le bébé est une personne** ». Ce sont deux concepts d'une dizaine de lits peut-être un peu différents sur l'accompagnement. Toutefois cela permet aux familles de trouver des espaces dédiés à leurs enfants avec un accompagnement très privilégié.

- 2 mars toujours.

Nous étions avec M. DA SILVA et M. le Député, au **Club de BMX** que l'on soutient. Il est vrai que nous avons aménagé ce local qui était un ancien garage. Avec un terrain synthétique, on n'a plus besoin de tondeuses qui ont donc disparu, libérant ainsi un espace fort convoité par le BMX, ce qui a permis de l'aménager, de réaliser une belle ouverture sur l'arrière donnant sur le nouveau terrain synthétique et permettant finalement au BMX de s'étendre ; je pense qu'il en a grand besoin car il y a encore des projets pour essayer de les accompagner aussi bien dans les vestiaires, dans la mixité des pratiques du BMX mais aussi pour les personnes qui viennent pour découvrir leurs enfants ou des compétitions.

- 3 mars.

L'Harmonie du Blanc-Four nous a concocté un concert de printemps, pour lequel elle s'était associée à l'Harmonie de Bondues. Je tiens à rappeler que notre Harmonie entame sa 140^{ème} année ; très bientôt il y aura un concert cabaret puis, à la rentrée, on fêtera ces 140 ans dans l'église mais aussi dans le nouveau Pôle Culturel pour mettre en avant cette association qui réunit d'autres associations, juste à côté, comme celle de Bondues.

- 18 mars.

En soirée, s'est déroulé le concert de printemps de **l'Ensemble vocal adultes de l'Ecole Municipale de Musique**. On a pu découvrir différents répertoires et, au cours de la soirée, entendre des solos très intéressants devant un public nombreux.

- 23 au 31 mars.

Encore une belle exposition dans les Anciennes Ecuries à l'étage : **la 7^{ème} expo « Noir & Blanc »** organisée par le Lion's Club du Val de Lys. Comme chaque année, nous découvrons une exposition qui, cette fois, met en valeur ces illustrations, ces photos, ces

peintures dans le cadre d'une opération au bénéfice de l'association « Les Clowns de l'Espoir ».

Nous ne pouvons que saluer et accompagner ces associations qui versent leur bénéfice (à hauteur de 30 %) aux Clowns de l'Espoir et on sait tout ce qu'apporte cette association dans le milieu hospitalier pour redonner le sourire aux enfants hospitalisés.

- 23 mars.

Ont eu lieu les épreuves de la « **Jaroise** » qui ont remporté un grand succès. Tant dans la marche nordique que dans la course, c'était vraiment une réussite. Quand la Fédération n'inscrit pas de compétitions à la même date, et c'était le cas cette année, les participants sont nombreux et profitent de nos espaces (comme le Bois Leurent) pour leurs pratiques sportives mais aussi pour se qualifier aux épreuves régionales ou nationales. `

- 30 mars.

Nous inaugurons le **nouvel espace canin** qui permet à tous les animaux d'être en liberté tout en respectant ce lieu. Je tiens à dire que cet espace est très exploité et c'est un lieu où il y a un échange social parce que les gens se rencontrent, partagent leur amour des bêtes ; c'est intéressant.

Personnellement j'ai été étonné de voir autant de chiens réunis qui, parfois, se comportent mieux que les humains ; ils savent jouer ensemble. Il n'y a pas eu de problème le jour de l'inauguration sous un beau soleil ce qui a permis à tous de gambader et, depuis, l'espace est très fréquenté. J'ajoute que cet espace canin existant, ce n'est pas pour avoir des animaux sans laisse dans les autres espaces.

Avec la Police Municipale que je salue, nous continuerons à être vigilants sur ce point comme pour les déjections canines car c'est également un problème récurrent.

- Début avril.

Les travaux de **démontage de l'ancienne voie ferrée** ont démarré. La dépollution de cette voie ferrée Halluin-Somain a finalement commencé par l'enlèvement des rails. Il est vrai que l'on pouvait se poser beaucoup de questions parce que nous y avons fait des travaux il y a un an. Je signale que nous avons été avertis par la MEL il y a quelques mois ; nous avons demandé à ce que ces travaux soient réalisés avant l'été pour permettre aux gens de récupérer ce chemin pédestre dès les beaux jours mais aussi pour ne pas se focaliser sur un blocage et permettre à la MEL de faire les travaux avant que cet espace ne soit rétrocedé.

Le planning du démontage des voies se fera en fin de compte en deux étapes :

- tout d'abord, une remise en voie piétonne d'ici mi-juin,

- ensuite, une réflexion par la MEL sur un vélo-route voie verte pour, je l'espère, 2022 ou 2023. Des discussions ont commencé avec M. PETILLON et l'ensemble des services de la MEL pour avoir une infrastructure cohérente ; le but n'est pas d'avoir une autoroute du vélo mais bien un aménagement pédestre et cyclable, pour la détente et non pas pour la course... Depuis 2008 nous avons déjà mis en valeur cette voie pour circuler sur une voie complètement aménagée en voie piétonne.

- 7 avril.

La 20^{ème} édition des Foulées Nature avec 992 participants... En manquaient 8 pour atteindre le chiffre de 1000 !

Nous avons pu profiter avec Dany DELBECQUE, que je salue, d'une belle manifestation.

La fin de course a été un peu plus compliquée mais je tiens à saluer les élus qui se sont engagés parce que c'est important de s'engager avec les associations.

Quand on voit le nombre de participants, les enfants qui ont fait la course avec leurs écoles, la fréquentation y est toujours importante : 190 scolaires de CE2, CM1 et CM2. Toutes les écoles roncuoises ont participé finalement à cette course puis ce furent les adultes pour le 5 km, 10 km, le semi-marathon. Il y a toujours des performances extraordinaires quand des participants finissent, quelle que soit la distance, même les derniers, je les salue parce que c'est vraiment un engagement, il faut aller au bout de sa course.

- 8 au 19 avril.

Les ALSH de printemps ont accueilli 450 enfants, encore une belle fréquentation.

Des interventions de l'Ecole de Musique en partenariat avec la Maison de Retraite.

La lecture à la Bibliothèque.

Et l'art plastique...

Donc vraiment beaucoup d'activités dans ces ALSH.

Je tiens à saluer cette volonté d'associer l'ensemble des partenaires, des équipements de la Ville pour que nos enfants puissent aller au-delà des centres... Bibliothèque, Maison de Retraite, Ecole de Musique qui vient également dans les centres. C'est important pour nos enfants parce qu'il faut leur donner l'envie. Ils sont même allés au cinéma du Fresnoy. Il est vrai que tout proche, on a des équipements extraordinaires qui peuvent accueillir nos enfants et leur transmettre de belles images et, surtout, de belles expériences.

Durant les vacances de printemps, l'Ecole de Musique a continué ses stages proposant d'aborder différents instruments. A l'écran, vous voyez différentes classes. Ces ateliers ont connu une grosse fréquentation et se sont terminés par une représentation aux Anciennes Ecuries par le professeur de guitare.

L'École de Musique s'ouvre vraiment vers l'extérieur et surtout vers les Roncquois pour leur donner toute l'expérience avec la volonté de toucher le maximum de personnes pour leur donner l'envie de jouer du violoncelle, de l'accordéon, du violon ou d'autres instruments.

- 14 avril.

La 7^{ème} **Rétromécanic** a remporté à nouveau un grand succès. Un peu froid mais il a fait beau. C'est toujours un moment très convivial.

Comme vous pouvez le voir sur la projection, cet événement devient champêtre ; des petites tentes se montent un peu partout mais toujours dans une ambiance festive. Je tiens à saluer franchement tous les organisateurs et le personnel de la Mairie qui travaillent tout au long de l'année pour apporter cette festivité en plein centre de Roncq. Les gens que l'on peut y croiser sont toujours étonnés de la qualité tant dans l'échange, dans l'accueil que dans le cadre qui est idéal : le parc Vansteenkiste, qui permet d'accueillir tous les amateurs de belles voitures de collection et les familles qui viennent découvrir ces anciennes voitures, pour se reporter quelques années en arrière. *Tiens, c'est une voiture que j'ai vue ou que j'ai eue...*

Bravo à toutes et à tous pour la collaboration qui a permis à cette 7^{ème} Rétromécanic de remporter un grand succès.

- 20 avril.

Encore un grand succès : la 2^{ème} **édition de la Chasse aux œufs**.

Je salue les partenaires dont Chocmod qui ramène des tonnes de chocolat ; je vous rassure, je ne les mange pas tous et les enfants se sont régalés.

Là encore, une très belle organisation saluée par tous avec des associations qui se sont regroupées : le Rotary Club du Pays de Ferrain, l'Union des Familles et Chocmod. Il est vrai que l'année dernière a été un essai qui s'était néanmoins bien passé. Il fallait peut-être mettre quelques directives pour en faire une journée remarquable pour les enfants. Quand on les voit tous gambader dans ce parc pour découvrir des œufs, on ne peut que saluer l'initiative de l'association, de Chocmod en partenariat avec la Ville parce que, franchement, c'était une très belle organisation et tous les enfants ont pu repartir avec un petit sac plein ; tous en ont eu à proportion bien définie et permettant à tous les enfants d'en profiter.

- 23 avril.

Le concert de l'**Orchestre National de Lille** dans le cadre des « Belles sorties » dans lesquelles nous nous inscrivons chaque fois que possible. On a entendu un très beau concert et une dame ravie me disait... *Je n'ai pas l'occasion d'aller à Lille pour les entendre !*

L'Eglise était pleine et beaucoup ont pu découvrir l'ONL dans ce cadre idéal pour le mettre en valeur dans notre belle ville de Roncq.

Nous continuerons à nous inscrire dans ces « Belles sorties » dont le programme sera établi dans peu de temps.

- 26 avril.

Le vernissage de l'**Exposition des artistes roncquois** qui fêtaient leurs 30 ans.

A cette occasion, les artistes voulaient faire découvrir leur activité et leur association par une découverte à l'extérieur. La météo n'était pas forcément clémente et, malgré quelques gouttes de pluie, de nombreux Roncquois et des Métropolitains ont pu découvrir dans le parc l'exposition et surtout les artistes en train de peindre et d'échanger avec eux.

Une belle expérience.

Je salue l'association qui est toujours présente, toujours avec un bon état d'esprit, que ce soit les Artistes roncquois ou les Arts plastiques. Lors des vernissages, ils apportent toujours quelque chose à manger et c'est toujours festif, très intéressant, avec de très bons échanges entre les artistes et les visiteurs.

- 27 avril.

La **remise des diplômes du travail** avec beaucoup de diplômés et de participants.

Cette cérémonie n'est plus organisée le 1^{er} mai et, en la prévoyant en décalé, finalement c'est là où il y a le plus de monde. Cela permet sans doute aux familles de se retrouver le 1^{er} mai.

Cela a été le moment de passer le message de ces personnes qui ont travaillé 20 ans, 30 ans, 40 ans peut-être pas dans la même société ou entreprise, et qui avaient la volonté d'échanger sur leurs expériences professionnelles et d'être reconnues par la remise de cette médaille du travail.

- 28 avril.

Un hommage a été rendu, au cimetière du Centre, aux **Victimes de la Déportation** ; là aussi un devoir de mémoire.

Je salue les associations patriotiques toujours présentes qui assurent ce devoir de mémoire lors de ces commémorations mais aussi dans nos écoles. C'est important de continuer.

On peut se dire parfois qu'il n'y a pas assez de monde à ces commémorations mais nous essayons, tant avec les associations patriotiques qu'avec les écoles, de faire passer ce message, notamment par les textes lus par des élèves de CM2 le 11 novembre. C'est une étape importante et il faut continuer à passer ce message du devoir de mémoire.

Nous travaillerons aussi avec les collèges pour trouver ce lien avec les porte-drapeaux qui sera une autre étape de ce devoir de mémoire. Je m'y attelle pour travailler avec le Principal du collège Paul-Eluard et le Directeur du collège Saint-Thomas.

- 29 avril.

Là encore un gros travail : une **chorale composée en partenariat** avec toutes les écoles de CM1, CM2 et le collège Paul-Eluard sur le thème de la Liberté.

Le premier thème a été la Fraternité.

Le troisième thème sera l'Egalité.

Ces thèmes ont été repris par l'Education Nationale avec un réel projet pédagogique qui permet finalement de découvrir des chorales ou des textes lus par les enfants de nos écoles, d'avoir un temps d'échanges et de rappeler que ce mot « Liberté » n'est pas anodin et qu'il ne faut pas le délaissier.

Il ne faut pas galvauder notre devise et surtout nous consacrer, avec nos enfants, à transmettre ce message ; c'est ce que nous faisons. Je tiens à saluer vraiment tous les participants. Il y avait les chorales, les instituteurs, l'Education Nationale mais aussi les familles, les enfants et l'ensemble des services de la Municipalité (Communication, Vie scolaire) qui, durant une année, font passer ce message et mettent ce thème en avant.

- 8 mai.

La commémoration du 8 Mai 1945 mise à l'honneur salle Catry, suite à la commémoration au cimetière du Centre, de trois récipiendaires de l'UNC. Ce fut l'occasion de rappeler cette envie de liberté et cette victoire.

On a voté pour l'Europe ce week-end et, en quelque sorte, ce message d'Europe était nécessaire pour ne plus avoir ces commémorations de fin de guerre parce qu'on vit aujourd'hui dans un monde de paix.

A l'occasion de cette commémoration, nous avons rappelé cette volonté de rester dans ce monde de paix.

- 10 mai.

Aux Anciennes Ecuries, c'était le vernissage de **l'exposition consacrée aux Arts plastiques** comme je l'ai rappelé tout à l'heure ; toujours un moment de convivialité et de partage.

On découvre des œuvres mais aussi l'évolution de nos artistes.

Cela a permis d'avoir un échange avec Frédéric DEPIENNE, ancien professeur d'Arts plastiques, qui a été mis à l'honneur lors de cette exposition.

- 12 mai.

Nous avons retrouvé la braderie dans sa version longue sur la rue de Lille. Nous y avons rencontré beaucoup de chineurs grâce à une météo encore clémente.

Je tiens à saluer l'association : si **les Pucés** ont pu être installées sur la totalité de la rue de Lille, c'est grâce à la mise en place d'un dispositif de sécurité en adéquation avec la fréquentation et ce n'est pas anodin.

Vous voyez sur la projection un camion qui bloquait la rue de Lille ; il y avait en outre des plots de béton sur les axes. C'est un coût pour l'association que je tiens à saluer à nouveau pour l'effort fait qui permet finalement aux commerces du Centre-Ville d'être associés pleinement à cette manifestation qui ramène beaucoup de monde.

Un très bon moment et une belle manifestation sur sa longueur.

- 14 au 24 mai.

C'étaient les **classes transplantées à Lou Riouclar** qui sont rentrées vendredi soir.

Tous les enfants ont pu apprécier la qualité de ce lieu que j'ai découvert l'année dernière. Je sais que Mme ZAHM nous a fait un compte rendu de ce qu'elle a vu, au cours de la plénière. Il est important en effet de montrer aux enfants que ces classes transplantées ne sont pas juste une classe que l'on déplace dans un lieu. Il y a tout ce qui se passe à côté, notamment les diverses découvertes.

Je prends l'exemple de mon fils. Je lui ai demandé si tout allait bien, il m'a tout expliqué pendant une demi-heure. Je ne vais pas tout reprendre mais ils apprennent la faune et la flore entre autres. Franchement ils sont ravis à leur retour.

Cette année, ils ont encore fait d'autres découvertes dans des conditions extraordinaires, un encadrement parfait tant par les animateurs, les instituteurs présents que par les représentants de Mer & Montagne qui les accompagnent constamment, tout comme un infirmier présent durant tout le séjour. Pour le Conseil Municipal, c'est très rassurant de les envoyer à quelques centaines voire milliers de kilomètres sachant qu'ils seront bien encadrés et dans des conditions idéales pour découvrir et échanger.

Finalement, le travail fait au niveau de la classe est retransmis. On verra dans quelques semaines le retour de leurs expériences lors d'une rétrospective de leur séjour à Lou Riouclar.

Je salue l'ensemble des organisateurs et le service de la Vie Scolaire qui met ce séjour en place chaque année. Cette fois encore une belle réussite.

- 17 mai.

L'inauguration d'**Eldorado** s'est faite en trois étapes :

- d'abord l'inauguration du skate park qui a été « tagué » volontairement par Epsilon. Vous pouvez voir qu'on y retrouve l'hippopotame version fun. Ce skate park a été conçu par les jeunes il y a plus de deux ans. Quand on a voulu faire ce tag, il y a eu des échanges avec les skateurs sur place pour essayer de trouver ce qu'ils voulaient.

Quand j'ai échangé avec les artistes qui l'ont réalisé, ils m'ont dit avoir ajouté quelques dessins qui représentent le skate, cette génération et avoir mis en valeur ce qui se trouve juste à côté : l'hippopotame.

On peut donc être ravi de ce skate park qui est flambant neuf et, de plus, qui est respecté par rapport aux tags que l'on voit parfois apparaître dans la Commune.

- 2^{ème} étape : le saule qui chante.

Une belle œuvre réalisée par l'artiste qui a associé le saule avec l'Ecole de Musique à côté mais aussi le carillon de l'autre côté de la place, toujours dans le cadre « d'Eldorado »

- 3^{ème} élément toujours présent jusqu'en juillet : exposition de Benoît PAILLE avec une multitude de couleurs. Cet artiste, qui travaille la photographie, joue avec les couleurs, joue avec son flash, met en valeur cette qualité de la photographie et fait ressortir la qualité de l'image.

Une belle exposition et trois beaux thèmes.

Le dernier dessin de nos artistes roncquois, non pas l'association mais par nos jeunes qui ont fait l'Eldorado et qui ont réalisé des œuvres que l'on pouvait comparer à l'œuvre réelle. C'était très intéressant de voir que ces enfants, au cours des ALSH de printemps, s'étaient mis dans ce thème de l'Eldorado.

Une belle expérience et nous sommes très fiers de nous associer à Lille 3000 pour cet Eldorado.

Nous avons la présence de M. LESUEUR, coordinateur général de Lille 3000 qui a été stupéfait par la qualité de nos parcs, la qualité de l'accueil. C'est important aussi et je salue franchement le service Arts de Vivre qui accueille toujours nos artistes de la meilleure des façons, ce qui permet finalement de passer le mot à d'autres artistes... *Si vous venez à Roncq, vous serez très bien accueillis !*

- 20 mai.

J'ai visité avec les élus le chantier du **Pôle de Ressources** ce qui nous a permis de voir l'évolution des travaux. On peut se demander si ce sera prêt pour le 14 juillet. Je sais que M. DUMONT respecte ses plannings.

Vous voyez que les gradins sont en cours de montage pour le cinéma, que la grande salle commence à s'habiller pour accueillir (au niveau acoustique) les orchestres et que la partie extérieure commence à s'aménager.

Je ne doute pas de la performance de nos équipes pour que cet équipement soit inauguré le 14 juillet lors du cocktail républicain. Dans très peu de temps, vous serez informés du programme du 14 juillet mais aussi de celui prévu sur ce Pôle de Ressources.

- 26 mai.

Dernière festivité : **la fête des voisins.**

Une grande réussite, là encore, sur 9 lieux dans la Ville que nous avons découverts au fur et à mesure de notre voyage dans les différents quartiers. Il y a toujours autant de monde et des quartiers, pour la 2^{ème} édition, commencent à mettre de grands moyens dans la décoration, dans les déguisements et autres. D'autres quartiers comme aux Chats-Huants depuis 2005, continuent à faire en sorte que cette fête des voisins soit un moment de rencontre et de convivialité.

Je tiens à saluer l'ensemble des personnes qui les préparent pour passer un bon moment.

Félicitations à tous.

Après cette éphéméride un peu longue, je demande à Jaquelina FONSECA de bien vouloir procéder à l'appel.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 27 MAI 2019 : 32

PRESENTS : (24)

Rodrigue DESMET - Antonio DA SILVA - Chantal NYS - Patrick BOSSUT - Thérèse-Marie COUVREUR - Michel PETILLON - Annick CASTELEIN - Anne THOREZ - Claudine ZAHM - Rose-Marie BUCHET - Dany DELBECQUE - Colette DEBEUF - Claudie RIUS - Laurent WINDELS - Thierry MITTENAERE - Xavier DUQUESNE - Mustapha GUIROUS - Franck GILME - Alexandra COUSTY - Fernando ROCHA - Jaquelina FONSECA - Patrick VANDAMME - Jean-Luc WABANT - Eric ZAJDA

PROCURATIONS : (8)

Thibault TELLIER donne procuration à Claudine ZAHM
 Peggy ROBERT donne procuration à Thierry MITTENAERE
 Réjane CASTEL donne procuration à Annick CASTELEIN
 Jean-Valéry MONVOISIN donne procuration à Antonio DA SILVA
 Vincent LEDOUX donne procuration à Patrick BOSSUT
 Nathalie CARDON donne procuration à Claudie RIUS
 Jonathan GLIBERT donne procuration à Jaquelina FONSECA
 Louis COSYN donne procuration à Franck GILME

ABSENT : (0)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2019

M. LE MAIRE –

Avant de procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ?

Ce n'est pas le cas, je le porte donc aux voix.

UNANIMITE, je vous remercie.

1.01 - EN ATTENTE DE L'ACCORD DU SUIVANT DE LA LISTE « ACTION RONCQUOISE CITOYENNE » : CONSEIL MUNICIPAL - Organisation des commissions municipales - Commission Communale d'Accessibilité - Conférence Intercommunale - Désignation d'un nouveau représentant municipal

M. LE MAIRE –

N'ayant pas encore eu de réponse positive de la liste « Action Roncquoise Citoyenne » cette délibération est reportée à un prochain Conseil Municipal.

Délibération reportée en attente du suivant sur la liste

1.02 - PERSONNEL MUNICIPAL - Mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Erreur matérielle

Par délibération en date du 4 février 2019 (n°04/02/2019/02), il a été proposé au Conseil Municipal d'étendre le nouveau Régime Indemnitare qui tient compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au cadre d'emplois des Adjoints d'Animation.

Dans la conclusion de ladite délibération, il est précisé : « Il est donc proposé au Conseil Municipal d'instaurer ce nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le cadre d'emplois des Adjoints d'Animation et celui des Auxiliaires de soins territoriaux ».

Le cadre d'emplois des Auxiliaires de soins territoriaux est exclu du dispositif avec une clause de réexamen avant le 31 décembre 2019.

La référence au cadre d'emplois des Auxiliaires de soins est une erreur d'écriture qu'il convient de corriger.

En conséquence, il vous est proposé de modifier la conclusion de cette délibération comme suit :

« Il est donc proposé au Conseil Municipal d'instaurer ce nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le cadre d'emplois des Adjoints d'Animation ».

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 20 mai 2019.

M. LE MAIRE –

Il s'agit simplement d'une erreur matérielle d'écriture survenue au dernier Conseil Municipal qu'il nous est demandé de rectifier de la façon suivante : *le cadre d'emplois des Auxiliaires de soins territoriaux est exclu du dispositif avec une clause de réexamen avant le 31 décembre 2019.*

Nous devons délibérer à nouveau pour rectifier cette erreur matérielle.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.03 – PERSONNEL MUNICIPAL - Levée de prescription quadriennale de deux créances de la CNRACL et d'une créance de la CAREL

Deux fonctionnaires ayant travaillé pour la Ville de RONCQ ont demandé à faire valider des services effectués en qualité de contractuel.

La procédure de validation de services de contractuels permet aux fonctionnaires titularisés de faire transférer au régime de retraite des fonctionnaires, la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), les droits qu'ils ont acquis avant leur titularisation auprès du régime général de la sécurité sociale et de l'IRCANTEC.

La demande de validation de services entraîne le reversement des cotisations versées à la CNAV et à l'IRCANTEC à la CNRACL.

Par ailleurs, un Élu de la Ville de RONCQ a opté pour le rachat de ses cotisations antérieures auprès de la CAREL, organisme de retraite complémentaire, et ce à compter du 18 juin 1995. La Ville doit s'acquitter pour sa part des cotisations patronales.

En application de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les Départements, les Communes et les établissements publics, toutes les créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis, sont prescrites.

Les créances de la CNRACL d'un montant de 2.594,73 € et 404,90 € ainsi que la créance de la CAREL d'un montant de 11.225,86 € relatives à la régularisation des cotisations entrent dans le champ d'application de cette prescription quadriennale. La Ville de RONCQ procédera donc au mandatement des sommes dues.

L'article 6 de la loi précitée précise que les Communes peuvent renoncer à opposer la prescription quadriennale, par délibération de l'autorité compétente.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.

Il vous est donc proposé de lever la prescription quadriennale et de verser les sommes de 2.594,73 € et 404,90 € à la CNRACL et la somme de 11.225,86 € à la CAREL.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 20 mai 2019.*

M. LE MAIRE –

Là aussi, c'est une délibération récurrente pour une levée de prescription quadriennale de deux créances de la CNRACL concernant des agents territoriaux et d'une créance de la CAREL relative à un élu.

Le délai étant supérieur à 4 ans, il y a obligation de lever la prescription quadriennale par le biais d'une délibération du Conseil Municipal.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.04 - PERSONNEL MUNICIPAL - Tableau des Effectifs - Actualisation

Le dernier tableau des effectifs du personnel issu de notre délibération du 4 février 2019 (n°04/02/2019/01) doit être modifié notamment suite à des suppressions de postes liées à des mouvements de personnel et à des recrutements de personnel.

CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet	Suppression	Création
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>						
<u>Emplois fonctionnels</u>						
Directeur Général des Services	A	1	1			
<u>CATEGORIE A</u>						
Cadre d'emplois des Attachés						
Attaché hors classe	A	1	0			
Attaché Principal	A	2	2			
Attaché	A	1	1			
<u>CATEGORIE B</u>						
Cadre d'emplois des Rédacteurs						
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	4	2		- 2	} (1)
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	4	1		- 1	
Rédacteur	B	7	5		- 1	
<u>CATEGORIE C</u>						
Cadres d'emplois des Adjoints Administratifs						
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	11	9		- 1	} (2)
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	14	12		- 1	
Adjoint Administratif	C	9	6	1		
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>						
<u>CATEGORIE A</u>						
Cadre d'emplois des Ingénieurs						
Ingénieur hors classe	A	1	0			
Ingénieur Principal	A	2	2			
Ingénieur	A	0	0			
<u>CATEGORIE B</u>						
Cadre d'emplois des Techniciens						
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	3	3			
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1			
Technicien	B	1	1			
<u>CATEGORIE C</u>						
Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise						
Agent de Maîtrise Principal	C	8	7	(3)	} - 1	+ 1 (4)
Agent de Maîtrise	C	10	9			
Cadre d'emplois des Adjoints Techniques						
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	3	3	1		
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	24	24	2		+ 1 (5)
Adjoint Technique	C	24	24			
<u>FILIERE MEDICO-SOCIALE</u>						
<u>CATEGORIE C</u>						
Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)						
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	C	4	4			
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	C	2	2			

CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet	Suppression	Création
FILIERE CULTURELLE						
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique						
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1 ^{ère} classe	B	9	8	4		
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1			
Assistant d'Enseignement Artistique	B	0	0			
Cadres d'emplois des Assistants de Conservation du Patrimoine						
Assistant de Conservation Principal 1 ^{ère} classe	B	0	0			+ 1
Assistant de Conservation Principal 2 ^{ème} classe	B	0	0		(6)	+ 1
Assistant de Conservation	B	0	0			+ 1
CATEGORIE C						
Cadres d'emplois des Adjoints du Patrimoine et des Bibliothèques						
Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1			+ 1
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	C	0	0		(7)	+ 2
Adjoint du Patrimoine	C	0	0			+ 3 (dont 1TNC)
FILIERE SPORTIVE						
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Educateurs des APS						
Educateur des APS Principal 1 ^{ère} classe	B	4	3			
Educateur des APS Principal 2 ^{ème} classe	B	3	2			
Educateur des APS	B	2	1			
FILIERE ANIMATION						
CATEGORIE C						
Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation						
Adjoint d'Animation Principal 1 ^{ère} classe	C	1	0			- 1
Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe	C	2	0	(8)		- 1
Adjoint d'Animation	C	1	0			- 1
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Chefs de service de Police Municipale						
Chef de service de Police Municipale Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1			
Chef de service de Police Municipale	B	0	0			+ 1 (9)
CATEGORIE C						
Cadre d'emplois des Agents de Police Municipale						
Brigadier-Chef Pal de Police Municipale	C	1	0			
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	5	5			

EMPLOIS CONTRACTUELS ET CDI**CONTRATS A DUREE INDETERMINEE**

CADRES D'EMPLOIS	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Création ou suppression
<u>FILIERE TECHNIQUE</u> <u>CATEGORIE C</u> Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Adjoint Technique	1	1	1	
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u> <u>CATEGORIE B</u> Cadre d'emplois des Rédacteurs Rédacteur	1	1		
<u>CHARGE DE COMMUNICATION</u>	1	1		

CONTRACTUELS

Cadres d'emplois	Catégorie	Article/alinea Loi du 26/1/1984	Postes budgétaires	Postes pourvus	Création ou suppression
Adjoints Administratifs	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité	3	3	
Adjoints Techniques	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité 3-1 Remplacement agents indisponibles	34	33	+ 4 (10)
Educateurs des APS	B	3.1 Accroissement temporaire d'activité 3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	3	2	+ 2 (11)
Adjoints du patrimoine	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité	0	0	+ 4 à TNC (12)
Assistants d'Enseignement Artistique	B	3.1 Accroissement temporaire d'activité	11	10	- 1 (13)

COLLABORATEUR DE CABINET

Cadre d'emplois	Catégorie	Article/alinea Loi du 26/1/1984	Postes budgétaires	Postes pourvus	Création ou suppression
	A	Article 110	1	1	

*La note explicative jointe à la présente délibération détaille les modifications apportées.
Le Comité Technique a été informé de ces nouvelles dispositions lors de sa séance en date du 24 avril 2019.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 20 mai 2019.*

M. LE MAIRE –

Il s'agit d'un toilettage du tableau des effectifs. Vous avez tous reçu la petite note explicative relative aux différents mouvements des cadres d'emplois. Je rappelle qu'il y a parfois un toilettage par rapport à des postes qui ont été pourvus, des agents qui ont été promus, des agents qui ont réussi un concours, la réintégration d'un agent, etc.

Avez-vous des questions sur ce tableau des effectifs qui comporte 13 points.

Ce n'est pas le cas, je porte donc aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq Avenir »

**1.05 - TRANSFORMATION DU CENTRE TECHNIQUE EN POLE DE RESSOURCES -
Dénomination du site « La Source »**

Le Pôle Ressources prend forme. Ce grand espace de 2 000 m² vitré et lumineux accueillera une Bibliothèque, une salle polyvalente de spectacle, un cinéma associatif et divers locaux associatifs.

Culture, patrimoine, lecture, archives, événementiel, arts plastiques, cinéma,... tout l'art sera réuni sur ce pôle de ressources.

Ces équipements seront répartis autour d'un vaste hall de 300 m².

Le temps est maintenant venu de lui donner un nom.

Le 15 janvier dernier, à l'occasion de la cérémonie des vœux à la population, Monsieur le Maire a lancé le sondage « Propose un nom pour le futur Pôle ressources ».

Plus de 60 réponses ont été recueillies.

Après délibération le nom de « La Source » a été retenu.

Le sens premier de ce mot, outre le sens bien connu du point où l'eau sort de terre, est origine, principe.

Il trouve ici ses diverses acceptions :

- *fondation, point de départ d'un travail,*
- *origine humaine d'une théorie (donner ses sources),*
- *retour aux sources, ressources, point de départ après une remise en état,*
- *cause, base (être une source).*

Source d'inspiration, source d'énergie, La Source se veut un site où les personnes arrivent avec leurs compétences et leurs idées, pour partager et échanger.

Ce nom « La Source » vous est donc proposé pour désigner le nouveau centre culturel de Roncq

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 20 mai 2019*

M. LE MAIRE –

Je laisse la parole à Madame BUCHET pour présenter ce point concernant la transformation du Centre Technique Municipal et la dénomination du site... Suspens !

Mme BUCHET –

Merci, Monsieur le Maire.

Suspens quand même un peu léger puisque paru dans la presse. On va toutefois faire comme si...

(Lecture du projet de délibération)

Ce nom « La Source » vous est donc proposé pour désigner le nouveau Centre Culturel de Roncq... et le mystère est levé.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame BUCHET, d'avoir dévoilé ce mystère.

60 personnes, 60 groupes ont proposé différents noms.

En fait tous les noms sont bons mais il est parfois difficile de faire le choix. Nous nous sommes rencontrés avec Mme BUCHET, M. DA SILVA et différentes personnes pour essayer de sélectionner quatre ou cinq noms sortant du lot.

L'appellation « La Source » est franchement appropriée par rapport à notre philosophie du lieu, de vouloir y associer l'ensemble des associations, d'avoir cette énergie collective, finalement cette source d'énergie collective pour construire des projets. Désormais nous commençons à utiliser cette dénomination en en parlant entre nous ; je crois qu'elle doit devenir un langage commun un peu comme la Marelle, la salle Catry ou d'autres. On dira : *on va à La Source* pour se rendre à la bibliothèque, au cinéma, voir un concert.

J'espère que la représentation de La Source par un « petit bonhomme » avec l'énergie qui sort de son doigt, donnera beaucoup de sources d'énergie à nos associations et que, dans ce lieu, les projets couleront de source.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Pourquoi pas ce nom ?

Au moins cela ne fera pas de jaloux pour des personnalités ou des familles qui auraient voulu avoir leur nom adossé à ce bâtiment.

Plusieurs interrogations quand même.

On parle de 60 Roncquois qui ont fait des propositions et je suppose que le nom « La Source » a été repris au moins deux ou trois fois dans ces propositions.

Ou, à défaut, s'est-on dit : *les noms de famille ne nous conviennent pas, on va proposer autre chose.*

Par ailleurs, peut-être pourrait-on réutiliser ces propositions pour dénommer les salles à l'intérieur du bâtiment ?

Ce peut être une réflexion également.

Enfin, vous en parliez tout à l'heure dans l'éphéméride : on va bien noter La Source mais il serait peut-être bien aussi de noter la devise républicaine au fronton de l'Hôtel de Ville que nous réclamons et qui n'est toujours pas mise.

J'emboîte sur vos propos de l'éphéméride et j'en profite pour en faire le rappel.

En tout cas, je vous remercie de nous avoir fait faire la visite de ce bâtiment.

Je maintiens tout de même ma petite réflexion : j'espère qu'il n'y aura pas une source de problèmes de circulation à la sortie du bâtiment quand il accueillera beaucoup de manifestations, ce que nous souhaitons. Compte tenu de l'investissement fait, nous espérons qu'il y aura beaucoup de choses mais je pense qu'il faudra bien réfléchir à ce problème de circulation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Je rebondis de suite sur votre remarque quant aux problèmes de circulation. Comme dans tous lieux, la sortie de voitures peut perturber mais cela peut également engendrer une baisse de la vitesse sur ce secteur parce que les gens feront plus attention.

Cela ne nous a toutefois pas empêchés d'alerter les services de la Métropole leur disant qu'il serait peut-être bon de prévoir un aménagement complémentaire sur le secteur pour

permettre une sortie beaucoup plus sécurisée. Mais on retrouve ce phénomène un peu partout. Quand des immeubles se construisent, on retrouve aussi ces problèmes.

Il faut savoir que les gens ne sortiront pas tous en même temps. Le but étant qu'ils restent aussi sur les lieux pour partager, pour aller sur d'autres secteurs.

J'invite aussi les gens à ne pas utiliser leur voiture. Si ce bâtiment a été prévu au centre de la Ville, c'est aussi pour permettre à tout le monde d'y accéder autrement qu'en voiture.

Quant au choix de la dénomination, ce n'était pas évident ; pas un nom n'est sorti du lot avec des voix supplémentaires mais toujours avec une ou deux voix. Je n'ai pas le décompte par rapport à « La Source » mais je pense qu'il fallait une appellation qui réunisse et La Source a permis de réunir toute la volonté que nous avons sur ce projet ; c'est important.

Un symbole et un nom permettent finalement d'identifier un lieu.

Aujourd'hui on est en train de revoir les cartes pour la bibliothèque et autres. Et de suite, on arrivera à définir ce lieu.

Cela donnera peut-être aussi une vision sur la Métropole et sur des événements. On évoquait les Belles Sorties et on peut avoir d'autres événements sur le secteur.

Quant à la programmation culturelle, il est vrai que nous essayons de l'animer et d'avoir des événements qui soient identifiés sur ce lieu avec une programmation culturelle la plus étoffée sans avoir rajout sur rajout. C'est vraiment une coordination.

Je salue les services, auprès du DGS, qui travaillent pour une programmation annuelle et avoir vraiment un lieu de vie qui permette de partager et de se retrouver à La Source avec différents projets et différentes propositions culturelles avec un public différent aussi.

Je reviens sur la devise pour regretter qu'elle ne soit pas encore installée alors que je l'ai promis il y a quelques mois.

Je l'ai promis à quelqu'un en disant que ce serait fait avant l'été. J'espère que ce sera le cas. Je vous confirme qu'elle sera installée sur la Mairie mais il y a juste un problème de conception. Dès que j'aurai le projet, je vous le transmettrai.

J'espère que la mise en place sera faite très rapidement. Vous en avez fait la remarque au dernier Conseil et je l'ai demandé aussi. Mais vous avez pu voir tous les efforts faits dans les écoles, dans les bâtiments publics : on retrouve cette devise un peu partout et on continue. C'est également par les drapeaux sur la rue des Arts, cet esprit patriotique et l'esprit de la devise doivent être mis en avant et être installés sur l'Hôtel de Ville comme sur d'autres secteurs.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq Avenir »

1.06 - BIBLIOTHEQUE ET ARTOTHEQUE - Charte informatique et multimédia - Règlement intérieur : Modifications - Tarification : Actualisation

Par délibération du 3 février 1994 (rendue exécutoire le 17 février 1994), le Conseil Municipal a adopté le règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale qui nécessite aujourd'hui d'être revisité dans sa globalité.

En juillet prochain, la Bibliothèque Municipale déménage et intègre le Pôle de Ressources Associatives et Culturelles. De nouvelles méthodes de travail sont actuellement à l'étude. Depuis maintenant plusieurs années, son équipe développe des activités et s'oriente vers l'animation du service public de lecture, d'information et de documentation. Ce nouveau pôle dédié à la lecture publique verra son attractivité s'agrandir.

Par ailleurs, l'évolution de la société tend vers l'accès aux usagers à de nouvelles technologies dont internet et les outils multimédias depuis les lieux dédiés à la lecture. C'est pourquoi, il devient nécessaire d'instaurer une charte d'utilisation à destination des usagers.

Enfin l'artothèque qui a été mise en place par délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2011 (n°24/05/2011/15) doit évoluer pour attirer un plus large public. La tarification en vigueur est fixée à 19 € pour les Roncquois et Tourquennois et à 9,50 € pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, les adultes en situation de handicap et les étudiants de moins de 26 ans. Il vous est proposé une gratuité pour ces services.

La Bibliothèque Municipale est en constante évolution. Dans cette continuité, la Ville souhaite intégrer la démarche métropolitaine « rythme ma bibliothèque » pour laquelle vous serez amenés à débattre ce soir.

Après cet exposé, nous vous invitons à vous prononcer favorablement sur :

- *Le nouveau règlement intérieur (projet joint en annexe) qui est composé de trois volets :*
 - *les conditions d'accès et de fonctionnement de la Bibliothèque Municipale de Roncq ;*
 - *la charte d'utilisation d'internet et du multimédia ;*
 - *les conditions d'accès de l'artothèque.*
- *L'actualisation tarifaire de l'artothèque dont la prise d'effet est fixée au 15 juillet 2019.*

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 20 mai 2019.**

M. LE MAIRE –

Madame BUCHET, nous vous écoutons.

Mme BUCHET –

Merci, Monsieur le Maire.

Par délibération de février 1994, le Conseil Municipal avait adopté un règlement intérieur. Il est évident que ce dernier est quelque peu dépassé étant donné les nouvelles méthodes de communication, les nouveaux tarifs et les nouvelles problématiques arrivées en Bibliothèque.
(*Lecture du projet de délibération*)

Pour l'Artothèque, disais-je, il vous est proposé la gratuité pour tous, évidemment sous certaines conditions d'assurance privée... On ne laisse pas partir de telles œuvres sans garantie.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais évoquer deux points parce que M. WABANT m'a soufflé que le règlement intérieur ne contenait rien sur le RGPD. Peut-être faudrait-il une petite correction pour la prochaine fois ?

Par rapport à l'Artothèque, on en a débattu au cours de la Commission pour dire que ce n'était pas très mis en valeur, que cela ne fonctionnait pas très bien. Du coup, l'une des propositions a été de proposer la gratuité pour tous.

Personnellement, je ne pense pas que ce soit un problème de coût mais vraiment de mise en valeur. Peut-être qu'avec La Source, cela donnera un peu plus vocation à de futurs prêteurs. C'est à voir mais je pense que même donner une somme modique permet de responsabiliser les gens et, pourquoi pas, elle peut être réinvestie dans la culture avec les associations culturelles (peintres ou autres).

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Dans le cadre du Pôle culturel La Source, la volonté est de mettre en valeur cette Artothèque.

La gratuité, c'est une étape et peut-être reviendra-t-on sur le sujet dans quelques années.

Je pense qu'il faut travailler avec nos partenaires comme le monde économique.

Lors de mes rencontres justement avec le monde économique, j'essaie de leur faire découvrir ce que l'on peut leur offrir. On en reparlera tout à l'heure par rapport aux locations de salles mais ce peut être aussi des œuvres de l'Artothèque. Comme je le disais en plénière, on doit étoffer ce partenariat avec les bailleurs sociaux qui peuvent avoir des lieux collectifs où l'on peut découvrir les œuvres. On va devoir y travailler avec les services pour mettre ces œuvres en valeur aussi bien à La Source que dans d'autres lieux. Actuellement la Clinique Saint-Roch a actionné cette Artothèque et travaille avec nous sur le sujet.

Je pense que l'on peut travailler avec d'autres partenaires et si l'on voit ces œuvres dans des endroits tels des bâtiments collectifs, dans les entreprises ou dans les espaces communs et publics, s'il y a une petite étiquette bien mise en valeur, les gens se diront peut-être... *Tiens, moi aussi, je peux avoir une œuvre et l'accrocher chez moi.*

Le but n'est pas de laisser ces œuvres dans un coin ; elles seront mises en valeur à La Source et on essaiera de travailler ensemble pour leur mise en valeur avec d'autres partenaires pour que cette gratuité de l'Artothèque permette d'aller plus loin. On a en effet de belles œuvres et je pense qu'il faut les faire tourner. Il faut donc faire une communication sur le sujet pour étoffer cette mise en valeur de l'Artothèque.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

<p>1.07 - PERSONNEL MUNICIPAL - Extension des horaires et jours d'ouverture du Pôle de Ressources - Modification du cycle de travail des agents</p>
--

La Bibliothèque municipale de Roncq actuellement située dans le Parc Vansteenkiste intégrera le Pôle de Ressources dès le 14 juillet 2019.

Ce pôle de Ressources a été aménagé dans l'aile nord du Centre Technique Municipal et intégrera la Bibliothèque dans un espace ouvert d'environ 300 m², une salle polyvalente de spectacle prolongée par un parvis extérieur, une salle de cinéma de 140 places et des locaux associatifs avec cinq salles d'activités accessoires aux dimensions variant de 20 à 80 m².

Cet espace de partage mis à disposition du public ronquois sera un pôle de ressources associatives et culturelles, un savant mélange entre les expressions culturelles et associatives.

Les objectifs seront notamment de répondre aux besoins des ronquois, d'offrir des temps de rencontres partagés et de faire de cet espace un lieu de convivialité.

Dans la perspective de l'ouverture du Pôle de Ressources dont l'inauguration est fixée au 14 juillet prochain, un comité de pilotage, composé notamment de Techniciens de la Ville, a travaillé sur la question de l'amplitude horaire du site et sur l'ouverture le dimanche.

Une Bibliothèque accessible le dimanche est un vrai levier d'augmentation de fréquentation et de diversification des publics. Différentes enquêtes portant sur ce créneau d'ouverture démontrent que la durée de fréquentation y est généralement plus longue qu'à d'autres moments de la semaine.

Fort de ses taux de fréquentation prometteurs et de sa volonté de répondre au mieux aux attentes des usagers, la Ville s'est engagée dans une réflexion sur l'aménagement des horaires d'ouverture de la Bibliothèque.

Le projet d'ouverture le dimanche est une démarche dont la réussite suppose une concertation avec les différents acteurs impliqués. Le personnel de la Bibliothèque a été associé à cette réflexion dès lors où l'organisation de leur travail est modifiée et aura un impact sur leur vie privée.

Après concertation des principaux acteurs et avis favorable du Comité Technique lors de sa séance en date du 24 avril 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'élargir les horaires d'ouverture de la Bibliothèque au dimanche ;*
- de modifier le cycle de travail des collaborateurs de la Bibliothèque à compter du 1^{er} juillet 2019 comme suit :*
 - un dimanche travaillé toutes les six semaines ;*
 - deux jours de repos par semaine.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 20 mai 2019.*

M. LE MAIRE –

Dans la perspective de l'ouverture de La Source et de la Bibliothèque, nous avons entamé des discussions avec le personnel concerné pour une extension des horaires et des jours d'ouverture du Pôle de Ressources dit La Source et une modification du cycle de travail.

Le 14 juillet, la Bibliothèque Municipale intégrera La Source qui accueillera la Bibliothèque, une salle polyvalente, une salle de cinéma et des locaux associatifs. L'objectif, c'est de répondre aux besoins des Roncquoises et des Roncquois, offrir des temps de rencontre partagés et créer un espace de convivialité.

De janvier à mars 2019 on a mis en place un Comité de pilotage qui nous a permis de porter différents projets de fonctionnement sur le site et l'ouverture de la Bibliothèque même le dimanche.

Aujourd'hui il vous est proposé, en concertation avec le personnel de la Bibliothèque, d'approuver ces nouveaux horaires qui ont également été soumis au Comité Technique le 24 avril, la proposition étant d'élargir les horaires d'ouverture de la Bibliothèque au dimanche, de modifier le cycle de travail des collaborateurs à compter du 1^{er} juillet 2019 à savoir

1 dimanche travaillé toutes les 6 semaines,
2 jours de repos par semaine.

Comme on le disait tout à l'heure, si on laisse le site fermé, finalement il n'y aura pas occupation des lieux, finalement les Roncquois trouveront porte fermée.

Aujourd'hui la Bibliothèque s'associe avec le cinéma et il y aura des créneaux d'ouverture qui permettront d'aller jusqu'à la séance de cinéma et de pouvoir aller à la Bibliothèque le dimanche comme dans la journée avec des créneaux horaires très élargis.

Le projet a été bien perçu par le personnel et le Comité Technique a validé à l'unanimité ces nouveaux horaires et l'aménagement du dimanche.

On pourra y revenir comme pour tous les horaires.

Je pense que la proposition, qui vous est soumise, permettra d'avoir un démarrage en force avec des créneaux horaires très larges.

Avez-vous des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

De temps en temps, on vous critique sur certains points notamment quand le service public est en réduction. Dans le cas présent, on ne va pas « cracher » dessus.

Par ailleurs, quand on discute avec le personnel municipal pour trouver de bonnes solutions, tout de suite cela va beaucoup mieux.

On voulait simplement le signaler.

M. LE MAIRE –

C'est ce que nous faisons toujours, Monsieur ZAJDA.

Non ?

M. ZAJDA –

Je ne le sais pas ; j'ai néanmoins des doutes sur certaines écoles.

M. LE MAIRE –

Pour ma part, je discute avec tous les agents.

J'ai bien sûr mes convictions et nous devons tous y travailler, que ce soit le Comité Technique ou les agents. Ils sont toujours bien accueillis et il y a toujours discussion.

Sans autre question ou remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.08 - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « RYTHME MA BIBLIOTHEQUE » PAR LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) AFIN D'ACCOMPAGNER LES COMMUNES POUR L'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE HORAIRE DE LEUR BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Par délibération N° 17 C 0897 du 19 octobre 2017, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a voté la mise en place d'un dispositif « Rythme ma bibliothèque » qui a vocation à accompagner les communes du territoire volontaires en vue d'améliorer l'accessibilité horaire de leur Bibliothèque Municipale.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la politique métropolitaine de développement et d'animation du service public de lecture, d'information et de documentation.

Depuis maintenant deux ans, la Bibliothèque de Roncq expérimente de nouveaux horaires d'ouverture, proposant ainsi une amplitude horaire de 26h30 par semaine, au lieu de 19h30 auparavant. L'élargissement des horaires a surtout été réalisé en semaine avec néanmoins, une ouverture supplémentaire le samedi après-midi. La Bibliothèque est désormais ouverte 6 jours sur 7 (au lieu de 5 sur 7 en 2016).

De plus, depuis 2018, il n'y a plus de différence entre les horaires « pendant les vacances scolaires » et « hors vacances scolaires ».

Participer au projet « Rythme ma Bibliothèque » a permis de faire un point sur cette nouvelle organisation et d'interroger les usagers et non usagers afin de mieux connaître leurs souhaits.

L'enquête réalisée entre janvier et février 2019 dont les résultats sont en cours d'analyse par la MEL, a donné quelques indications permettant d'élargir les horaires d'ouverture, mais également de proposer de nouveaux services.

Il est à préciser que la Bibliothèque Municipale déménage en juillet 2019 afin d'intégrer le nouveau Pôle de Ressources Associatives et Culturelles, ce sera alors l'occasion de se réorganiser, de travailler avec de nouveaux partenaires et également d'accueillir un public plus large. L'objectif sera de proposer un service de lecture publique ouvert 7 jours sur 7.

Ce déménagement élargit les possibilités d'accueil, d'animations, de réalisation d'expositions, notamment en passant d'un espace actuel de 190 m² mais sans salle destinée aux animations, vers un espace de plus de 300 m² répartis en plusieurs salles. La Bibliothèque bénéficiera également de la présence d'une salle polyvalente de 600 m² et d'un cinéma de 140 places sur le même lieu.

Par ailleurs, la Bibliothèque Municipale propose depuis deux ans, une offre d'animations plus vaste, principalement à destination des enfants. Le souhait est de développer celles-ci et de l'étendre à destination des adultes.

Dans le cadre du dispositif commun, de son côté, la MEL s'engage à recruter un coordinateur métropolitain, pour une durée de cinq ans, afin d'assurer l'animation, la coordination, le suivi, l'évaluation et la promotion de la démarche à l'échelle métropolitaine. Les communes seront également accompagnées afin de les aider, d'une part, à identifier les changements d'horaires de leur(s) bibliothèque(s) les plus pertinents au regard de l'étude menée par la MEL en 2017 et de l'enquête locale à réaliser et, d'autre part, à la mise en œuvre effective de ces nouveaux horaires.

Les principales conclusions de l'étude menée par la MEL portent sur une ouverture des bibliothèques plus tardive en soirée, le week-end et le lundi ainsi qu'une ouverture élargie pendant les vacances scolaires.

Enfin, ce dispositif s'appuie sur le soutien de l'Etat qui fournit une dotation permettant de couvrir 70% des dépenses éligibles (personnel, matériel, formation). Ce soutien financier n'est valable que pour les bibliothèques municipales publiques et pour une durée ne pouvant excéder trois ans. Pour chaque année de financement, une convention sera à signer entre la Commune et la MEL.

Cette prise en charge des dépenses liées à l'amélioration de l'accessibilité horaire des bibliothèques est conditionnée par la transmission des documents justificatifs suivants :

- un décompte d'heures certifié pour les dépenses relatives aux frais de personnel ;*
- une facture acquittée en ce qui concerne les dépenses relatives à l'acquisition d'équipements ou aux prestations liés à l'utilisation d'un logiciel de gestion des plannings ;*
- un état global des dépenses selon un calendrier prédéfini.*

Il vous est donc proposé ce soir :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Roncq à la démarche « Rythme ma Bibliothèque » de la MEL ainsi que ses modalités de participation ;*
- d'imputer les dépenses et les recettes correspondantes, dans la limite des crédits votés au budget ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la ou les conventions avec la MEL (projet joint en annexe).*

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 20 mai 2019.**

M. LE MAIRE –

Pour étoffer et suivre ce nouveau rythme, nous allons nous associer au dispositif de la Métropole « Rythme ma bibliothèque »

La MEL a délibéré le 19 octobre 2017 sur la mise en place de ce dispositif qui a pour vocation d'accompagner les Communes du territoire volontaires à améliorer l'accessibilité horaire de leur bibliothèque municipale.

Depuis deux ans, la Bibliothèque mène une expérimentation des nouveaux horaires d'ouverture avec le passage de l'amplitude horaire de 19h30 à 26h30 par semaine, sans différence des horaires pendant et hors vacances scolaires. En juillet 2019, comme cela a été dit : elle déménagera vers de nouveaux locaux et vers La Source.

L'objectif est de proposer un service de lecture publique ouvert 7 jours sur 7, l'élargissement de possibilités d'accueil, d'animations, de réalisation d'expositions, de développement aux adultes de l'offre d'animation à destination des enfants.

Dans ce cadre, la MEL s'engage à recruter pour 5 ans un coordinateur métropolitain (on partage finalement ce coordinateur). Sa mission sera l'animation, la coordination, le suivi, l'évaluation et la promotion de la démarche à l'échelle métropolitaine. Il accompagnera les Communes pour identifier les horaires les plus pertinents de leur bibliothèque et leur mise en œuvre.

Voyez qu'il ne s'agit pas juste de modifier les horaires, c'est aussi d'accompagner. Je pense que cet effort métropolitain permettra d'accompagner au mieux et d'évaluer par un professionnel cet accompagnement du changement d'horaires.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

<p>1.09 - PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE RONCQ ET LA COMPAGNIE LA VIRGULE - Conventonnement à conclure</p>

Le 14 juillet 2019, le nouveau Pôle de ressources sera inauguré. Ce site comportera des espaces tels que :

- *une bibliothèque dans un espace ouvert d'environ 300 m²,*
- *une salle polyvalente de spectacle prolongée par un parvis extérieur,*
- *une salle de cinéma de 140 places,*
- *des locaux associatifs avec cinq salles d'activités accessoires aux dimensions variant de 20 à 80 m².*

Dans le cadre de l'élaboration du projet de fonctionnement du Pôle de ressources, des rencontres se sont nouées entre la Ville et la compagnie théâtrale La Virgule.

Il en ressort qu'un partenariat sur trois années (du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022) est envisageable pour un montant annuel de 12 000 € HT.

Les principales caractéristiques de cet engagement sont des actions de :

- *création et de diffusion au nombre de neuf spectacles par saison culturelle (3 représentations de spectacles parmi les créations nouvelles ou le répertoire de la compagnie et 6 représentations de spectacles de petite forme) ;*
- *sensibilisation à destination du public scolaire à hauteur de 40 heures par an.*

Il vous est donc proposé ce soir :

- *d'approuver le partenariat entre la Ville de Roncq et la compagnie La Virgule pour une durée de trois ans ;*
- *d'imputer les dépenses et les recettes correspondantes, dans la limite des crédits votés au budget ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la compagnie La Virgule (projet joint en annexe).*

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 20 mai 2019.*

M. LE MAIRE –

Il s'agit là aussi d'un partenariat culturel. Comme je l'ai dit, on étoffe notre programme culturel. Il ne suffit pas d'avoir un nouvel équipement, il faut lui donner les moyens.

Ce soir, nous vous demandons de valider ce conventionnement avec La Virgule qui est animée par Jean-Marc CHOTTEAU. L'objet de ce partenariat est, dans le cadre de cette convention, d'avoir :

- une fois par trimestre un spectacle, une petite forme scénographique pour une centaine de spectateurs.
- une fois par saison d'autres spectacles de petite forme à destination des jeunes et, pour au moins une représentation, un spectacle de forme plus importante.
- au cours de l'année, selon un rythme et un nombre de séances à préciser, un travail de sensibilisation au théâtre dans les classes pour les associations et les seniors.

C'est aussi un échange avec le monde scolaire et avec les associations.

Nous allons aussi profiter de la communication de La Virgule, au travers de sa plaquette de saison qui sortira sous peu, et la Ville mettra tous les moyens de communication à disposition de La Virgule.

Le conventionnement aura une périodicité de 3 années, un cahier des charges contrôlable et révisable chaque année lors d'une réunion d'évaluation et le montant de cette convention est de 15.000 € par an.

Je peux vous assurer que, pour des spectacles de cette valeur, ce n'est pas rien mais ce montant permettra aussi bien des échanges avec le monde scolaire que de faire participer les associations et d'avoir des spectacles donnés principalement à La Source mais aussi dans d'autres équipements.

Je sais que, durant ces 3 années, on pourra travailler sur différents thèmes et surtout différents spectacles à La Source comme dans la Ville ; donc un partenariat très intéressant entre La Virgule et la Ville de Roncq.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement le travail de La Virgule est, au plan culturel, tout à fait intéressant depuis de nombreuses années. Le fait d'essayer de développer des actions culturelles avec cet outil supplémentaire à Roncq est une bonne chose.

J'ai simplement une question : vous avez dit 15.000 € alors que je relève 36.000 € dans la convention sur sa durée.

M. LE MAIRE –

C'est un montant de 12.000 € HT par an sur 3 ans.

Sinon je partage votre vision sur La Virgule. On a pu lire dans la presse que parfois La Virgule avait nécessité de travailler autrement et d'essayer de trouver des subventions. Je pense que ce partenariat entre les Villes (qui sont proches finalement) permet à cette compagnie de pouvoir venir dans nos locaux. On parlait des « Belles sorties » ; ce sera là aussi une autre Belle sortie : on profitera de notre espace culturel pour accueillir La Virgule et l'accompagner. Au bout de ces trois années, peut-être renouvellera-t-on ce nouveau partenariat qui permettra à La Virgule de découvrir pleinement notre belle Ville de Roncq.

Sans autre intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.10 - ADHESION AU DISPOSITIF DE LA CENTRALE D'ACHAT METROPOLITAINE

Par délibération en date du 19 octobre 2018, la Métropole Européenne de Lille (MEL) s'est constituée en centrale d'achat.

Ce dispositif d'achats centralisés est ouvert à l'ensemble des communes, CCAS et des entités associées du territoire de la MEL. Afin de développer des stratégies d'acquisition plus efficaces et ainsi atteindre un meilleur niveau de performance des achats, la Centrale d'Achat Métropolitaine se fixe quatre objectifs :

- Optimiser les ressources, coûts et délais liés à la passation de marchés ;
- Répondre aux justes besoins des territoires ;
- Promouvoir un achat public responsable et innovant ;
- Sécuriser et simplifier l'achat public.

Conformément à l'article 26 de l'ordonnance n° 15-889 du 23 juillet 2015, la Centrale d'Achat Métropolitaine mène deux missions :

- L'acquisition de fournitures ou de services destinés à des acheteurs ;
- La passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services destinés à des acheteurs.

Les dispositions inscrites dans les Conditions Générales de Recours ont pour objet d'organiser les rapports entre la Centrale d'Achat Métropolitaine, ses adhérents et les titulaires de marchés, si la Commune, le CCAS ou autre entité décide de solliciter ce nouveau dispositif.

Chaque adhérent demeure libre de fixer sa propre politique d'achat et de recourir à la Centrale d'Achat Métropolitaine en opportunité selon ses propres besoins. Chaque adhérent reste ainsi libre de passer lui-même ses propres marchés publics et accords-cadres si le marché passé par la Centrale d'Achat Métropolitaine ne lui convient pas in fine.

A la présente adhésion correspondant un montant s'élevant à 450 € HT par an (commune jusqu'à 19 999 habitants). Le règlement sera sollicité par la MEL chaque année.

Les frais d'adhésion ne sont pas exigés tant que l'adhérent n'exprime aucun engagement sur les marchés publics proposés par la Centrale d'Achat Métropolitaine. Les frais d'adhésion ne sont pas exigés au titre de la première année d'existence du dispositif correspondant à l'exercice 2019.

Il vous est donc proposé ce soir :

- d'approuver les termes des conditions générales de recours à la Centrale d'Achat Métropolitaine valant convention d'adhésion (annexées à la présente délibération) ;
- d'autoriser la signature de la convention d'adhésion à la Centrale d'Achat Métropolitaine pour la durée du mandat et pour un montant annuel de 450 € HT (non exigé au titre de l'exercice 2019) ;
- de déléguer à Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T, la décision de recourir aux services de la Centrale d'Achat Métropolitaine en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 20 mai 2019.**

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

La MEL s'est constituée en centrale d'achat le 19 octobre 2018 qui a pour objet l'acquisition de fournitures et services, la passation de marchés ainsi que des accords-cadres de travaux, de la fourniture ou de services destinés à des acheteurs.

L'optimisation des ressources, ce sont les objectifs et les coûts et délais liés à la passation de marchés. C'est répondre aux justes besoins des territoires. C'est promouvoir un achat public responsable et innovant et c'est également sécuriser, simplifier l'achat public.

Il vous est proposé que la Ville de Roncq adhère à ce service mutualisé. C'est donc une signature entre le Maire et la MEL. L'adhésion a un coût de 450 € par an sachant que la Commune de Roncq peut également mettre en œuvre ses propres marchés et, avec des éléments de comparaison, choisir la centrale d'achat ou le marché purement roncuois. Nous l'avons déjà fait précédemment au niveau de la téléphonie et nous étions plus performants à Roncq que la MEL sur ce point mais à l'époque la MEL n'était pas constituée en centrale d'achat métropolitaine, c'était simplement une adhésion facultative.

M. LE MAIRE –

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.11 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Antonio DA SILVA, 1^{er} Adjoint, (Rodrigue DESMET, Maire, s'étant retiré), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Rodrigue DESMET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau joint en annexe 1 ;*
- 2) constate des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*

- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau joint en annexe 2 ;
- 5) prend acte du tableau joint en annexe du document, récapitulant les actions de formation des membres du Conseil Municipal financées par la Commune. Le cas échéant, un débat s'engage sur cette thématique.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 20 mai 2019.*

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT –

Cas particulier aujourd'hui, c'est le dernier compte administratif qui sera voté par le Conseil Municipal actuel. Ce n'est pas le dernier compte administratif du mandat qui sera celui de 2019 mais qui sera approuvé par la future équipe municipale, après les élections de 2020. Néanmoins je vais vous présenter les principaux axes et les enseignements que nous avons pu en tirer depuis le début de ce mandat.

Trois axes ont été retenus :

1. Le maintien de l'autofinancement : grâce à notre capacité d'autofinancement disponible, on a un maintien qui est constant et qui évolue même favorablement.
2. Un désendettement puisqu'on n'a eu recours à aucun emprunt. Cela permet d'actionner avec beaucoup plus de force les investissements que l'on souhaite.
3. Un taux de réalisation en constante progression. Sur chaque chapitre, on approche les 100 % à savoir que tout ce qui est voté au budget primitif, budget supplémentaire ou décisions modificatives, a un taux de réalisation qui approche ce budget global. C'est important parce que ce n'est pas de l'argent mobilisé au niveau du budget sans être dépensé.

Bien entendu on dégage des excédents vu les montants du budget que vous votez chaque année. Vous le verrez dans les tableaux qui vont vous être présentés, on approche les 100 % au niveau du taux de réalisation.

Je vais maintenant rentrer dans le détail pour présenter quelques chapitres qui sont significatifs dans l'évolution du compte administratif.

Vous avez sous les yeux un tableau qui reprend l'évolution du compte administratif depuis 2014 et celui sur lequel vous devez vous prononcer aujourd'hui : le compte administratif 2018.

Vous pouvez constater que la capacité d'autofinancement disponible (dernière ligne) se maintient à 2,536 M€. C'est important parce qu'elle évolue favorablement ce qui nous permet de dégager des financements supplémentaires pour nos investissements et c'est grâce à notre rigueur que nous avons de l'audace dans nos investissements. De la rigueur budgétaire découle automatiquement de l'audace dans nos investissements et sur la totalité du mandat (on le verra tout à l'heure) on est à plus de 15 M€ d'investissements.

Sur le slide suivant, vous avez **les produits et charges de gestion ainsi que la capacité d'autofinancement**.

Les recettes sont indiquées en bleu, les dépenses en vert.

Puis la capacité d'autofinancement brute de 2,2 M€ en 2014 s'élève à 3 M€ en 2018.

- **Structure et évolution des dépenses de fonctionnement**

Le slide projette les charges à caractère général, les charges de personnel, les charges financières et les charges exceptionnelles.

L'élément le plus important porte sur les charges de personnel qui représentaient 48 % en 2018 sont aujourd'hui à 43 % sachant que la moyenne des Communes se situe bien au-delà de 50 %.

C'est également un point important à souligner qui, vu la baisse de nos recettes, permet de dégager des marges de manœuvre supplémentaires. Il y a eu non-remplacement systématique des départs en retraite ce qui ne veut pas dire, pour autant, que le service public n'a pas été rendu. Au contraire il est toujours de grande qualité.

La section de fonctionnement, toutes dépenses confondues, a été réalisée à hauteur de 98 % des crédits budgétés à hauteur de plus ou moins 15,6 M€ en 2018.

Un taux de réalisation vous est présenté par dépenses réelles de fonctionnement qui oscille entre 92,64 % pour les charges financières (intérêts des emprunts) à 97/98 % pour les autres charges.

Le tableau suivant est également important car il vous donne des repères par rapport au Département, à la Région et au National.

- les charges générales sont légèrement supérieures aux moyennes départementale, régionale et nationale ; l'explication en est que nous avons externalisé volontairement certaines dépenses.
- Les dépenses de personnel, par contre, sont bien en-deçà : 490 €/habitant contre 613 au Département.
- Les charges de gestion courante, il en est de même.
- Pour les charges financières, inutile d'en parler puisqu'on le sait, nous sommes bien en-deçà au niveau de la dette par rapport aux autres communes.

Soit un total de 951 €/habitant de nos dépenses de fonctionnement pour 1.082 € pour le Département à 1.095 € au niveau national.

Les charges à caractère général ont augmenté en 2018 par rapport à 2017 de 1,7 % et représentent 29 % des dépenses totales de fonctionnement. Je ne vais pas rentrer dans le détail des postes ; je l'ai fait en Commission plénière et il y a eu des échanges de mails par lesquels on vous a précisé certains postes. Je pense que le plus important est d'examiner les grosses masses.

Concernant **les contrats de prestations de services**, les dépenses sont en hausse de plus de 10 % en raison notamment de contrats liés à la sécurité des bâtiments, à la télésurveillance et à un hiver rigoureux (il a fallu renforcer le salage).

Les charges de personnel sont en retrait de plus de 200.000 € par rapport à 2017 soit près de 3 % pour passer de 6,985 M€ à 6,784 M€ du fait du non-remplacement systématique de certains départs en retraite mais également par le recrutement de nouveaux agents en tout début de carrière dont les indices sont moindres que ceux des agents en fin de carrière.

Nous étions 204 agents en 2017 et fin 2018 nous sommes 194 agents à Roncq.

Au 31 décembre 2018, la Ville de Roncq compte 140 agents titulaires et 54 agents non titulaires : apprentis, activités accessoires et contractuels.

La masse salariale représente plus ou moins 43 % des dépenses de fonctionnement contre 49 % en 2017.

Les autres charges de gestion courante sont également en retrait de plus ou moins 40.000 € soit – 2,3 % et représentent 11 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élevaient à 1,82 M€ en 2017 et passent à 1,778 M€ en 2018 :

- La charge principale est représentée par le subventionnement à la SCIC Kaléide pour 740.000 € ;
- Le subventionnement aux associations à plus ou moins 200.000 €, cela reste stable ;

- Le subventionnement au CCAS est en forte diminution parce que le CCAS dispose d'excédents conséquents. Inutile d'avoir de la trésorerie dormante et on alimente le CCAS en fonction des besoins ;
- La participation obligatoire aux écoles privées en augmentation de 11 %.

Je rappelle que l'aide de la Commune apportée aux associations sous forme d'avantages en nature se chiffre à plus ou moins 750.000 € par an. Ce sont les prêts de salles, de matériels divers, nettoyage des sites, interventions des personnels communaux. Ces éléments ont été repris en annexe du compte administratif. On note que 514.000 € bénéficient aux 10 associations sportives les plus importantes.

Les intérêts de la dette diminuent de 16 % suite à l'extinction progressive de notre dette. Je rappelle que notre dette sera totalement éteinte à l'horizon 2022-2023 ce qui veut dire qu'on pourra dès l'année prochaine éventuellement –si le besoin s'en faisait sentir– inscrire au budget de l'emprunt dans des limites raisonnables. Je répète que l'on n'emprunte pas pour son confort ; on emprunte quand il y a un besoin et quand des investissements sont programmés.

Vous savez qu'il y aura des investissements dans les années futures, notamment la rénovation complète de l'Ecole de Musique, le réaménagement de certains sites sportifs, la fin des travaux de l'école au Blanc-Four et d'autres projets qui seront initiés par la prochaine équipe municipale. Je pense qu'on a bien fait d'avoir un autofinancement important ; on est parti sur des bases saines ce qui permettra aux prochaines équipes de pouvoir se lancer dans des investissements sans avoir de soucis financiers si on reste dans une enveloppe raisonnable également, en fonction des moyens de la Commune et de ses recettes.

Répartition par fonction des dépenses de fonctionnement.

Outre les services généraux qui représentent 27 %, c'est l'enseignement-formation qui représente le plus gros poste des dépenses de fonctionnement de la Commune de Roncq à 23 %. Et ce pourcentage va croître dans les années à venir puisque seront initiées des actions supplémentaires.

• Structure et évolution des recettes de fonctionnement

- les ressources fiscales restent plus ou moins stables : 68 % en 2014 pour passer successivement à 71 %, 69 %, 73 % et 68 % en 2018.
- Les dotations et participations sont en baisse.

- Autres produits non réels : 9 % en 2018, ce sont des opérations d'ordre dues à la vente de patrimoine avec des plus-values et des moins-values.

Puis, comme pour les dépenses, vous avez une **comparaison des ressources fiscales** par habitant entre la Commune de Roncq et Département-Région-National. Nous sommes dans la moyenne pour les ressources fiscales.

Par contre pour les dotations et participations, nous sommes bien en-deçà : 200 €/habitant contre 346 au Département, 377 à la Région et 270 au niveau national.

Pour un total de 1.174 €/habitant à comparer respectivement à 1.265 €, 1.243 € et 1.285 € pour l'ensemble des autres collectivités.

Je rappelle que le régime fiscal est calculé sur les communes de 10 à 20.000 habitants puisque notre population est de 13.795 habitants au 31 décembre 2018.

Taux de réalisation.

Les ressources fiscales, dotations et participations, et produits des services ont été réalisées au-delà des 100 % inscrits au budget. C'est important parce que cela permet de dégager également de l'excédent : 102 %, 107 % et 105 %.

Répartition des différentes recettes

Les produits des services représentent 6,30 %

Les impôts et taxes (poste le plus important) représentent 76 % en 2018 contre 72 % en 2017.

Fiscalité locale

Elle représente 46 % de nos recettes contre 43 % en 2017.

C'est dû, bien entendu, à des apports de population ainsi qu'à une augmentation des zones d'activités économiques qui permettent d'engranger des recettes supplémentaires.

Le produit de la taxe d'habitation aujourd'hui, qui tend à être supprimée à horizon 2021, représente 3 M€ soit 19 % de nos recettes réelles de fonctionnement.

Ce produit, à l'aube 2021, sera maintenu en l'état. Outre les apports de population supplémentaire, il n'y aura pas de revalorisation en fonction des taux c'est-à-dire que la Commune devra être assez vigilante sur ses recettes de fonctionnement, notamment sa fiscalité. L'objectif n'est pas d'augmenter les impôts mais avoir une gestion rigoureuse ; on l'a entamée dès ce mandat et depuis les mandats précédents d'ailleurs justement pour pouvoir, aujourd'hui, apporter une situation saine.

Le produit de la taxe foncière est de plus ou moins 4 M€ et représente 25 % de nos recettes
46 % locaux d'habitation,
49 % locaux à usage professionnel et commercial.

La part des dotations et participations est de 16 % en 2018 contre 19 % en 2017. Nos recettes sont passées de 3,126 M€ à 2,762 M€ soit une baisse de 11 % qui s'explique notamment par le fait qu'en 2017 on a eu un rattrapage du Contrat Enfance Jeunesse par la CAF.

Tableau sur l'évolution de la population et de la dotation globale de fonctionnement

C'est un élément important parce que vous savez que depuis le début du mandat, en cumul, la Commune a perdu 4,5 M€ de dotation globale de fonctionnement. Cela nous honore parce que, malgré cette baisse très sensible et significative de nos recettes, nous avons su maintenir notre autofinancement comme notre capacité d'autofinancement disponible sans recourir du tout à des emprunts.

C'est un point que l'on peut souligner et porter au crédit de Messieurs les Maires successifs.

La population a augmenté de 13.299 habitants à 13.810 alors que la DGF a diminué : de 2,43 M€ en 2014 elle tombe à 1,538 M€ en 2018. En cumul, c'est une perte de DGF de 4,5 M€ !

Produits exceptionnels

Ceux-ci représentent 11 % de nos recettes et concernent principalement les cessions immobilières (1,5 M€) et des apurements de charges.

Produits de gestion

Ils sont en repli de plus de 6 % notamment dû aux recettes liées à la restauration qui s'explique par une baisse des effectifs au sein des écoles publiques.

Impôts et taxes

Ils progressent de 2 % dus aux apports de population.

Les recettes relatives aux droits de mutation sont relativement stables : 628.000 € en 2015 et 660.000 € en 2018.

Fiscalité locale

En augmentation de 2,8 % due à l'apport de nouveaux logements et, en 2018, le coefficient d'actualisation des bases des valeurs locales était de 1,1 %.

Il y aura bien entendu une réforme des valeurs locatives pour les locaux professionnels. Par contre aujourd'hui cela n'a engendré aucune recette supplémentaire puisque cette réforme des valeurs locatives des locaux professionnels est lissée sur 10 ans.

En matière de recettes, les 4,1 M€, comme je l'ai dit, se répartissent de la manière suivante :

- 45,7 % pour les locaux d'habitation ordinaire
- 2,8 % pour les locaux à caractère social
- 48,8 % pour les locaux à usage professionnel et commercial
- 2,7 % pour les établissements industriels et assimilés

Je ne reviens pas sur la dotation forfaitaire puisque vous avez le tableau sous les yeux.

Egalement une autre perte de recette qui sera complète à horizon 2020, c'est la **DSU – Dotation de Solidarité Urbaine**. On percevait 148.000 € et Roncq, qui n'y est plus éligible, sort de ce dispositif.

Par contre, une légère évolution de la **dotations nationale de péréquation** : 66.000 € en 2014 et 114.000 € en 2018.

Résultat de la section de fonctionnement

Nos recettes, y compris les opérations d'ordre s'élèvent à	17,891 M€
Nos dépenses	<u>15,661 M€</u>
On a un résultat budgétaire de	2,229 M€
Un excédent antérieur à reprendre.....	<u>0,145 M€</u>
Soit un excédent total à affecter de	2,375 M€

L'affectation de ce résultat vous sera présentée dans une prochaine délibération.

- **Dépenses d'investissement**

On retrouve l'évolution des principales dépenses pour un montant total 2014/2018 (et le mandat n'est pas terminé) de plus de 15 M€.

Sur le slide, en vert vous avez les dépenses directes d'équipement, en bleu le remboursement du capital qui est toujours identique : de 1,4 M€ en 2014 on est passé en dépenses nettes d'investissement à 5,27 M€ en 2018. Je pense que c'est à souligner et à

mettre au crédit de la Commune et de l'équipe municipale qui a en charge le destin de la Commune, du fait de la baisse des recettes et de notre capacité, notre rigueur dans notre gestion des dépenses.

Ces dépenses d'équipement ont été réalisées à près de 80 % ; c'est un score honorable compte tenu des difficultés au niveau des marchés publics, des difficultés à trouver des entreprises sur les sites... On peut se réjouir d'un taux important de réalisation et des restes à réaliser qui ne seront pas importants pour 2019.

A l'écran, vous avez un montant €/habitant pour la strate de référence :

En dépenses d'équipement 379 € par rapport aux Département, Région, National on est au dessus.

Remboursement lié aux emprunts (on le sait et on le dit chaque fois) 37 €/habitant pour 81 à 88 € pour les autres collectivités.

Le taux de réalisation est à 80 % pour les dépenses d'équipement ; quant aux remboursements liés aux emprunts, le taux est pratiquement de 100 % puisque ce montant est connu d'avance.

On vous présente la **variation des emprunts bancaires**.

Au 1^{er} janvier 2018 il restait à rembourser 3,4 M€.

Au 31 décembre 2018, l'encours était à 2,9 M€.

Chaque année on rembourse à peu près 500.000 € et la dette doit s'éteindre à horizon 2022-2023 ;

Nous allons passer un slide rapide quant **bilan des dépenses réalisées en 2018**

Vous les connaissez toutes, nous les rappelons simplement pour mémoire et je ne cite que les principales :

Démarrage des travaux de La Source.....	1,134 M€
Fin des travaux Ecole Neruda	1,350 M€
Vidéo protection	445.000 €
Aménagements espaces verts	494.000 €
(jeux du Bois-Leurent, aire extérieure de fitness, allée parc Vansteenkiste)	
Travaux et équipements sportifs	235.000 €
Eclairage public.....	140.000 €
Mise aux normes des bâtiments Ad'AP	203.000 €
Divers matériels informatiques	119.000 €

Avance aux entreprises (avance travaux)..... 50.000 €

- **Recettes d'investissement**

Il s'agit des recettes qui proviennent de dotations et de subventions.

Vous voyez qu'en 2014 nous avons 426.432 € en dotations d'équipement pour le financement des investissements et 671.946 € en 2018 ainsi que 350.191 € en subventions et participations.

Les 671.000€ représentent le Fonds de Compensation de TVA (FCTVA) qui nous ont été remboursées l'année N+1.

Au niveau des repères €/habitant :

- Dotations et fonds globalisés : 48 €/habitant pour la Commune et nous sommes dans la moyenne.
- En subventions et participations, par contre, avec 25 €/habitant nous sommes bien en deçà de la moyenne.

Résultat de la section d'investissement

Recettes totales	5,9 M€
Dépenses totales	5,7 M€
Résultat budgétaire	207.494 €
Excédent antérieur reporté.....	<u>367.655 €</u>
Solde d'exécution.....	575.152 €
Restes à réaliser en dépenses	724.978 €
Restes à réaliser en recettes.....	<u>185.000 €</u>
Excédent de financement	35.175 €

Au niveau de l'investissement, nous sommes arrivés pratiquement à la totalité des investissements qui avaient été programmés sur le budget 2018 et on peut s'en réjouir.

Evolution des dettes et charges financières de 2014 à 2018

Les charges, indiquées en vert, correspondent aux intérêts des emprunts qui sont en décroissance : 118.467 € en 2014 à 66.699 € en 2018.

La dette financière en 2014 s'élevait à 4,954 M€ pour arriver à 2,915 M€ en 2018 et cela continue à descendre, ce qui permettra de réamorcer la pompe en cas de besoin d'emprunt

pour pouvoir faire face à des investissements qui ne pourraient pas être financés par l'autofinancement

Situation des emprunts garantis par la Ville

Il reste 991.000 € d'emprunts garanties (AFTE, HLM Notre Logis, HLM Logicil).

Voilà globalement la présentation du compte administratif 2018. Je le répète ; on peut s'en réjouir et féliciter Monsieur le Maire pour sa bonne gestion.

En amont de tous ces chiffres, il y a des femmes et des hommes, du personnel municipal qui mettent en œuvre les décisions et les choix municipaux et qui ont permis de présenter ce compte administratif et toutes ses réalisations en osmose avec les directives des élus et sous la direction professionnelle du Directeur Général des Services, François VERHEECKEN, assisté dans la partie financière par Catherine SERAFINI, Sabine KESTELOOT, Tiffany BERNARD et toute son équipe dans le cadre de ces actions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Je ferai juste une remarque. Chaque fois vous dites... *Il faut faire super attention... c'est compliqué... c'est dur...* et pour finir on se retrouve avec un résultat tout à fait honorable : à peu près 15 % de résultat par rapport aux recettes. On a l'impression, de temps en temps, que c'est M. HARPAGON qui se plaint « Oh la la » mais en fait tout va bien.

On le dit toujours : c'est bien géré mais je pense que, parfois, on fait un peu de cinéma dans les plaintes.

M. LE MAIRE –

C'est vrai qu'on est vigilant, qu'on est vertueux et qu'on essaie de faire au mieux pour que la Ville soit bien gérée, que les finances soient bien tenues. Nous ne pouvons que le saluer ; vous vous associez à ce salut par rapport à cette Ville vertueuse.

Vous n'êtes pas d'accord sur certains principes mais je peux vous assurer que, depuis des années, cela marche très bien. Nous agissons logiquement avec la capacité financière, la capacité humaine que nous avons. Et c'est vrai que c'est un travail d'équipe.

Si l'on doit saluer des gens ici, bien sûr les élus mais ce sont surtout les équipes managées par les personnes derrière nous pour mettre en œuvre cette politique et cette rigueur financière.

Aujourd'hui, si nous avons des finances aussi bien gérées, c'est le fait que depuis des années nous avons toujours fait attention. Personnellement je préfère être dans la situation de Roncq que d'autres où l'on ne pourrait pas envisager l'avenir, ni investir sur des équipements comme La Source ou sur la sécurité. Aujourd'hui nous essayons d'investir dans tous les domaines que ce soit la famille, l'éducation, le patrimoine, la sécurité.

Franchement nous avons une belle Ville qui est bien gérée et je salue vraiment les services qui travaillent tous les jours dans le sens de la vertu.

Je vais laisser la main à Monsieur le Premier Adjoint pour que vous puissiez procéder au vote.

(Sortie de Monsieur le Maire)

M. DA SILVA –

Avez-vous encore des questions ou des remarques ?

Ce n'est pas le cas. Je porte donc aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq Avenir »

Je tiens à remercier sincèrement Monsieur BOSSUT pour le travail qu'il accomplit.

Notre DGS, François VERHEECKEN, qui a géré les équipes pour parvenir à ce résultat.

Catherine SERAFINI et toute son équipe des Finances. Ce n'est pas négligeable ; ce sont eux qui assurent le travail de tous les jours et, Dieu sait, si elle veille au grain. Je la vois régulièrement et il est vrai qu'elle nous dit souvent... *Attention... Attention...* et c'est très bien ainsi.

C'est vraiment formidable d'avoir de telles personnes autour de nous qui font un travail formidable.

Cette belle réussite, c'est grâce à toute l'équipe que Monsieur le Maire anime

Administratifs et élus, tout le monde contribue à ce résultat.

Je vous remercie tous et je souhaite que vous applaudissiez Monsieur le Maire et toute son équipe.

(Applaudissements)
(Retour de Monsieur le Maire)

M. LE MAIRE –

Merci pour ces applaudissements que je transmets tout de suite à Monsieur le DGS et à l'ensemble des services. Comme je le disais tout à l'heure, c'est un travail d'équipe que je salue tous les jours par rapport à ce que nous avons encore vécu ce week-end avec les élections européennes. Nous avons des services performants qui appliquent une rigueur qui nous permet de pouvoir envisager l'avenir sereinement.

Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

1.12 - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018

I - RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
A - Recettes			
Titres de recettes émis	5 994 050,96 €	17 892 016,66 €	23 886 067,62 €
Réductions de titres	- €	958,65 €	958,65 €
Recettes nettes	5 994 050,96 €	17 891 058,01 €	23 885 108,97 €
B - Dépenses			
Mandats émis	5 808 369,03 €	16 150 719,31 €	21 959 088,34 €
Annulations de mandats	21 815,26 €	488 876,28 €	510 691,54 €
Dépenses nettes	5 786 553,77 €	15 661 843,03 €	21 448 396,80 €
C - Résultats de l'exercice			
Excédent	207 497,19 €	2 229 214,98 €	2 436 712,17 €
Déficit	- €	- €	- €

II - RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET

SECTIONS	RESULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017 1	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018 2	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 3	INTEGRATION DE RESULTATS (OPERATION ORDRE NON BUDGETAIRE) 4	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018 5 = 1-2+3+4
Investissement	144 730,73 €	0,00 €	207 497,19 €	222 924,35 €	575 152,27 €
Fonctionnement	2 286 040,08 €	2 186 040,08 €	2 229 214,98 €	45 853,48 €	2 375 068,46 €
TOTAL	2 430 770,81 €	2 186 040,08 €	2 436 712,17 €	268 777,83 €	2 950 220,73 €

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 20 mai 2019.*

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT –

Je vous ferai grâce de la lecture complète de la délibération relative au compte de gestion de l'exercice 2018 puisque c'est un « copier-coller » du compte administratif qui a été validé par le Trésorier principal d'Halluin et nous validons donc son compte de gestion aujourd'hui.

M. LE MAIRE –

Sans demande particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq Avenir »

1.13 - AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2018
--

1. L'affectation des résultats de 2018

En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2018. Cet arrêté permet de dégager :

- En section de fonctionnement :

- Un excédent de clôture de **2 375 068,46 €**

- En section d'investissement :

- Un solde d'exécution positif de **575 152,27 €**

- Des restes à réaliser en dépenses de **724 977,55 €**

- Des restes à réaliser en recettes de 185 000,00 €
- Soit un excédent de financement de 35 174,72 €

Le résultat de fonctionnement ainsi défini, il vous est proposé d'affecter cet excédent constaté au 31 décembre 2018 à hauteur de 2 375 068,46 € comme suit :

R.002 - Excédent de fonctionnement reporté	475 000,00 €
R.1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 900 068,46 €

Ce report de l'affectation de résultat ordinaire 2018 est bien entendu repris au budget supplémentaire 2019 qui vous est également présenté ce soir.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 20 mai 2019.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons.

M. BOSSUT –

Comme vous l'avez sous les yeux, l'excédent de fonctionnement s'élève à 2,375 M€.

En section d'investissement, compte tenu du solde d'exécution positif, des restes à réaliser en dépenses et recettes, l'excédent est de 35.174 €.

Il vous est donc proposé d'affecter ce résultat :

- en excédent de fonctionnement reporté (que l'on verra au budget supplémentaire) pour 475.000 €,
- en excédents de fonctionnement capitalisés pour 1,9 M€ notamment pour l'annulation de l'emprunt d'équilibre qui avait été inscrit au BP de 1,5 M€.

M. LE MAIRE –

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq Avenir »

1.14 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

Le budget supplémentaire 2019 (joint en annexe), dont vous trouverez une synthèse ci-dessous, s'équilibre à hauteur de **1 651 220,73 €** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 475 000,00 €
- Section d'investissement : 1 176 220,73 €

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Recettes

- chapitre 74 (ajustements de dotations) - 4 000,00 €
- chapitre 75 (ajustements des revenus des immeubles) + 4 000,00 €
- Solde d'exécution positif reporté R002 (N-1) + 475 000,00 €

TOTAL DES RECETTES :	475 000,00 €
-----------------------------	---------------------

B – Dépenses

- chapitre 011 (charges à caractère général : divers ajustements de crédits) + 500 000,00 €
- chapitre 65 (autres charges de gestion courante dont ajustement des crédits affectés à la SCIC KALEIDE pour 2019 et aux associations) + 200 000,00 €
- chapitre 022 (dépenses imprévues) - 225 000,00 €

TOTAL DES DÉPENSES :	475 000,00 €
-----------------------------	---------------------

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes

- RAR (restes à réaliser N-1) + 185 000,00 €
 - 105 000,00 € (fonds d'aide au football amateur et subvention CAF École NERUDA)
 - 80 000,00 € (cession 1 rue du Pôle Nord)
- chapitre 13 (subventions d'investissement reçues : DETR Salle STELANDRE)..... + 16 000,00 €
- chapitre 16 (Emprunts : suppression emprunt d'équilibre inscrit au BP 2019) - 1 500 000,00 €
- chapitre 1068 (excédents de font. capitalisés) + 1 900 068,46 €
- Résultat reporté Année N-1 soit un excédent de + 575 152,27 €

TOTAL DES RECETTES :	1 176 220,73 €
-----------------------------	-----------------------

B – Dépenses

- RAR (restes à réaliser N-1) + 724 977,55 €
- chapitre 20 (ajustements de crédits) - 4 500,00 €
- chapitre 21 (immobilisations corporelles) Achat équipements pour le Pôle de Ressources, salles de la Marelle, Bats et Catry - Ajustement de l'enveloppe travaux salle Bats - Ajustements de l'enveloppe pour les travaux d'enfouissement des réseaux, d'achat de deux panneaux d'affichage, d'achat de défibrillateurs pour bâtiments ERP, du contrat d'exploitation piscine année 2019, des aménagements d'espaces verts et parcs..... + 398 900,00 €
- chapitre 020 (dépenses imprévues) + 56 843,18 €

TOTAL DES DÉPENSES :	1 176 220,73 €
-----------------------------	-----------------------

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 20 mai 2019.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons pour le budget supplémentaire.

M. BOSSUT –

Le budget supplémentaire s'équilibre en recettes et en dépenses à 1,651 M€.

On a abondé des crédits nouveaux à hauteur de 475.000 € en **dépenses et recettes de fonctionnement.**

- ⇒ En recettes, on a repris le solde d'exécution du compte administratif : 475.000 €.
- ⇒ En dépenses, on a inscrit des dépenses supplémentaires :
 - + 500.000 € charges à caractère général ; le détail a été donné en réunion plénière
 - + 200.000 € SCIC Kaléide pour abonder le solde de la subvention 2019
 - 225.000 € diminution des dépenses imprévues

En section d'investissement

- ⇒ En recettes, un total de 1,16 M€ :
 - + 185.000 € restes à réaliser
 - + 16.000 € subvention reçue de la DETR pour la salle Stélandre
 - + 1,5 M€ on annule l'emprunt au chapitre 16
 - + 1,9 M€ on reprend l'excédent
 - + 575.152 € résultat de l'année N-1
 Soit un total de recettes de 1,176 M€.

- ⇒ En dépenses, on a ajouté 398.900 € au chapitre 21 des immobilisations corporelles, notamment l'achat d'équipements pour le pôle culturel La Source, salles de la Marelle, Bats et Catry, un ajustement de l'enveloppe travaux de la salle Bats, des travaux d'enfouissement des réseaux pour le Sentier Pellegrin et la rue de la Vieille Cour, l'achat de panneaux d'affichage aux entrées de Ville (expliqué au cours de la réunion plénière) et l'achat de défibrillateurs pour les bâtiments ERP ainsi que le contrat d'exploitation piscine.

Voilà pour le budget supplémentaire 2019. Il est possible que, d'ici la fin de l'année, il y ait des décisions modificatives d'ajustement.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Une question que je n'ai pas posée, pour « Tell my city » 12.000 € étaient budgétés, uniquement pour cette année ou est-ce reconductible d'année en année ?

M. LE MAIRE –

C'est une dépense pour le logiciel et son suivi ; c'est une licence.

M. ZAJDA –

Donc une licence se paie tous les ans, donc 12.000 € par an.

Sinon comme habituellement, c'est votre budget et nous voterons contre.

M. LE MAIRE –

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre « Roncq Avenir »

1.15 - ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT - Financement municipal - Définition des forfaits 2019

En application des accords conventionnels conclus avec les OGEF Saint-François et Saint-Roch pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020 et de notre délibération n° 16/12/2015/85 du 16 décembre 2015 portant notamment nouvelle définition des modalités de calcul des forfaits « maternels et primaires », il nous revient d'arrêter la quotité 2019 de ces derniers au regard des dépenses engagées en 2018 (réf. : compte administratif) pour nos écoles publiques.

Il ressort des calculs entrepris par nos services sur ce sujet, que les forfaits « consolidés » pour 2019 sont arrêtés comme suit :

Forfait maternel*	1 375,35 €/enfant (1.374,76 € en 2018)
Forfait primaire*	571,35 €/enfant (589,46 €/enfant en 2018)

*élèves domiciliés à Roncq

Elève relevant de l'accord intercommunal	Forfait de 184 €/enfant (inchangé)
Elève sans accord intercommunal	Aucune participation communale

Le montant des forfaits pour l'année 2019 ont été soumis aux OGEC pour avis concernés lors d'une réunion le 7 mai 2019. Les représentants des OGEC ont émis un avis favorable sur ces propositions dès l'instant où elles correspondent à la stricte déclinaison des référentiels de calcul.

Après validation des forfaits par notre assemblée, ceux-ci donneront lieu à une régularisation financière de notre commune dans la 1^{ère} quinzaine du mois de septembre prochain, selon modalités de liquidation ci-après :

*FORFAIT CONSOLIDE
X EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2018
FORFAIT DEFINITIF GLOBAL*

<i>-</i>	<i>ACOMPTE N°1 (janvier)</i>	<i>130 706,67 €</i>
<i>-</i>	<i>ACOMPTE N°2 (avril)</i>	<i>130 706,67 €</i>
<i>-</i>	<i>SOLDE D'Û (septembre)</i>	<i>125 883,02 €</i>

(tableau joint en annexe)

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 20 mai 2019.*

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, nous vous écoutons.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons rencontré le 7 mai dernier les OGEC et les Directeurs des écoles Saint-François et Saint-Roch. Cette rencontre a été constructive avec les deux écoles ; elle avait pour but initial la mise à jour du forfait 2019.

Je vous en rappelle le mode de fonctionnement : c'est une convention sur 5 ans du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020. Chaque année, ce sont des versements sous forme de trois acomptes.

Le forfait en lui-même a faiblement bougé concernant les maternelles puisqu'il s'établit à 1.375,35 € pour 1.374,76 € l'année dernière.

Il a légèrement baissé pour les primaires à 571,31 € pour 589,46 € l'année dernière.

Et pour les non-Roncquois, il reste à 184 € lorsqu'il y a accord intercommunal et, sans accord, c'est alors zéro euro.

Il faut savoir que le forfait que l'on verse au niveau des maternelles est d'une valeur supérieure aux autres communes.

Cette rencontre confirme la proximité de la Ville auprès des écoles privées comme publiques, avec toujours cette volonté de vouloir proposer à l'ensemble des Roncquois un choix privé ou public. On peut se féliciter d'avoir ce choix sur la Ville de Roncq.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Ce sont tous des enfants roncquois.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

On a parlé en réunion de travail des écoles maternelles. Je suppose que ce forfait devrait diminuer sensiblement l'année prochaine avec la fermeture de Triolet. Il n'y a pas eu impact en année pleine, je suppose que certains frais de fonctionnement vont sauter et, par conséquent, ce forfait sera en forte baisse l'année prochaine.

M. LE MAIRE –

Il y aura, bien sûr, un impact sur l'économie qui sera réalisée.

Quand on dit qu'on est vertueux, c'est aussi dans les équipements. On a vu le résultat des élections avec cette 3^{ème} liste qui est passée : l'écologie c'est aussi de rationaliser nos espaces et de faire en sorte que l'on puisse répercuter sur d'autres points, aussi bien dans l'entretien que dans la gestion des équipements. Cela fera partie du forfait, ce sera une preuve que la Ville économise et fait en sorte de bien accueillir ses enfants.

Franchement, quand on voit comment ils sont accueillis à Kergomard, Neruda et même à Jaurès-Curie et Brel-Picasso, ce sont des secteurs privilégiés. Je les redécouvrais encore ce week-end avec les élections ; on peut dire qu'on a un beau patrimoine scolaire et que nos enfants sont parfois dans des lieux d'exception. Quand on est dans le parc comme à Kergomard, c'est idéal tant pour les enseignants que pour les enfants.

Oui, il y aura certainement un impact comme cela a été le cas avec Pergaud pour le primaire. C'est logique et cela montre bien la volonté de faire en sorte que les espaces soient partagés.

Pour La Source, c'est la même chose que pour le CTM concentré sur un espace plus petit mais, par ailleurs, cela a permis d'avoir un centre culturel à la hauteur et à l'image de la Ville.

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Je ne parlerai pas de forte baisse, comme vous venez de le faire. Au niveau des fluides, du personnel redéployé sur d'autres sites, vraisemblablement y aura-t-il un ajustement mais pas de forte baisse. Il ne faut pas non plus affoler le monde enseignant et le monde scolaire. On part vers des tendances baissières mais c'est assez marginal quand même.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.16 - CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES - Avenant n° 6

Les Villes de Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing se sont engagées en décembre 2016 (délibération n°15/12/2016/66) par convention dans une « entente intercommunale » portant sur la mutualisation de la production des repas scolaires.

Cette convention prévoit dans ses articles 1.6.1 à 1.6.5 la présentation annuelle d'un rapport d'activité qui établit le coût de revient de production constaté de l'année antérieure (1). Cette analyse financière permet d'établir un avenant annuel à la convention de mutualisation précisant le montant du versement de régularisation d'une collectivité vers l'autre au titre de l'année écoulée, en l'occurrence 2018 (2).

L'ensemble de ces éléments a été présenté et validé en Conférence intercommunale réunie à Tourcoing le 30 avril 2019.

1/- Calcul du coût de revient réel des repas produits

Le rapport d'activité (documents en annexe 1 et en annexe 2) présente le bilan de la mutualisation de la cuisine centrale de Tourcoing pour l'année 2018.

Conformément à l'article 1.6.3 de la convention, le Contrôle de gestion de la Ville de Tourcoing procède à l'actualisation du coût de revient de production par l'analyse des coûts réels constatés pour la production des repas de l'année écoulée. Cette analyse fait l'objet d'une présentation et d'une validation par les membres de la Conférence Intercommunale réunie à cet effet.

En synthèse, il apparaît un coût de production réel constaté par la cuisine centrale de 3,1410 € pour un repas à destination des enfants (scolaires et ACM).

	<i>Repas scolaires et ACM</i>
<i>Montant total des charges</i>	<i>2 904 303 €</i>
<i>Nombre de repas produits</i>	<i>924 648</i>
COÛT UNITAIRE REPAS PRODUIT	3.1410 €

2/ - Montant des versements de régularisation au titre de l'année 2018

Le montant de la participation versée par les Villes de Roncq et Neuville-en-Ferrain a été établi sur la base de données prévisionnelles. Le calcul du coût de revient de production réel des repas produits et la comptabilisation des effectifs permettent de mesurer le montant de la régularisation (écarts entre les participations versées par Roncq et Neuville-en-Ferrain et le coût complet réel supporté par Tourcoing).

Conformément à l'article 1.6.4 de la convention, le versement de régularisation payable au plus tard au 31 octobre de l'année en cours, intègre :

- la valorisation des repas produits au coût de production réel constaté,
- les amortissements et charges financières du matériel investi en commun,
- les frais de gestion et de coordination de la mutualisation.

En conséquence, la Ville de Tourcoing doit verser la somme de 12 026,81€ à la Ville de Neuville-en-Ferrain et 28 406,63 € à la Ville de Roncq.

Conformément à l'article 3.3 de la convention, les dépenses d'investissement réalisées en vue d'adapter l'outil de production sont réparties entre les trois Villes au prorata des volumes de repas produits à destination de chaque Ville.

Dans la mesure où les dépenses d'investissement convenues initialement en Conférence Intercommunale (75 286,80 € HT) ont été dépassées de 30 588,91€, il convient de régulariser cette situation par le versement d'une subvention complémentaire d'équipement, avant le 31 octobre 2019, à hauteur de :

- 4 368,10 € de Neuville-en-Ferrain à Tourcoing (soit 14,28%) ;
- 5 276,59 € de Roncq à Tourcoing (soit 17,25%) en complément du montant de 12 986,87€ issu de la délibération n°10/12/2018/64 du Conseil Municipal du 10 décembre 2018, ce qui amène à un montant total de la subvention d'équipement pour la Ville de Roncq à 18 263,56 €.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 6 (projet joint en annexe) à la convention de l'entente intercommunale portant mutualisation de la production des repas scolaires afin d'autoriser le versement de régularisation au titre de l'année 2018, de la Ville de Tourcoing à la Ville de Roncq pour un montant de 28 406,63 € payable au plus tard au 31 octobre 2019.
- d'acter le montant de la participation complémentaire d'équipement de la Ville de Roncq pour l'année 2018 à 5276.59 €

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 20 mai 2019.**

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, je vous en prie.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

La Conférence intercommunale a eu lieu le 30 avril 2019. Avant de rentrer dans le détail des différents coûts, c'est une force de coopération entre les trois Villes (Tourcoing, Neuville-en-Ferrain et Roncq) et un partage d'idées depuis le début. Quand on voit le chemin parcouru dans les échanges, on a pu emmener Tourcoing avec nous sur certaines parties telles que la qualité. On peut s'en réjouir et, aujourd'hui, avec Neuville-en-Ferrain on a un apport d'idées complémentaires qui est vraiment très intéressant.

La volonté, c'est toujours de continuer à faire évoluer la qualité des repas mais aussi de continuer à faire découvrir aux enfants des repas étoilés, comme on a pu le faire avec de grands chefs.

Au cours des prochains mois, on va prendre la présidence et on va essayer de développer un nouveau sujet : le zéro déchet. On va continuer aussi à faire évoluer la partie bio des repas.

Voilà les différentes thématiques de la Conférence intercommunale.

Si l'on rentre maintenant plus dans le détail financier, trois aspects nous concernent :

- tout d'abord le coût de revient qui a été calculé pour l'année 2018 et qui s'élève à 3,14 €, en légère augmentation puisque l'année précédente il était à 2,97 €. On avait évoqué, lors du Conseil Municipal, un coût plancher et ce n'était pas forcément la volonté.

Cette légère augmentation s'explique par des denrées telles que les pommes de terre qui ont connu une forte augmentation de leur cours mais on l'avait déjà anticipée dans les versements effectués au cours de l'exercice 2018 puisqu'on avait voté un coût légèrement supérieur intégrant cette augmentation.

- l'impact volontaire de l'intégration du bio et de l'augmentation de cette part.

- Enfin, le matériel de la cuisine centrale commence à vieillir et parfois des actions curatives doivent être faites qui n'étaient pas prévues au budget.

Voilà pour l'explication de la légère augmentation du coût à 3,14 € mais, pour ma part, j'estime que c'est un coût maîtrisé et réaliste, vraiment dans le cadre de ce que l'on s'est fixé.

La deuxième partie concerne la régularisation des versements d'acomptes. On a calculé le coût de revient total et il s'avère que l'on a versé un peu plus que prévu ; la Ville de Tourcoing va donc nous rendre 28.406 € ce qui est vraiment très marginal. Surtout si on se rappelle les remboursements qui ont pu être faits les années précédentes, on peut se rendre compte que l'on commence vraiment à avoir une bonne maîtrise du coût de revient et du prévisionnel pour le calcul des acomptes.

En dernière partie et cela fait le lien avec ce que j'expliquais précédemment : le matériel vieillit dans certains secteurs. On a des actions curatives à y faire mais aussi des investissements à réaliser suite à des casses non prévues.

On va donc vous demander de compléter la subvention d'équipement à une hauteur qui reste très faible : 5.276 ,59 €.

Voilà pour l'ensemble des trois chapitres ; je vous laisse lire le dernier tableau qui fait la synthèse du remboursement de Tourcoing.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Il s'agit d'une précision pour rappeler que le chiffre annoncé, c'est le chiffre à la sortie de la cuisine centrale. Il faut encore lui inclure un certain nombre de frais.

M. LE MAIRE –

J'allais justement préciser que d'autres frais annexes sont à ajouter. Sans erreur de ma part, le prix d'un repas est d'environ 10 € jusqu'à la livraison dans l'assiette.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.17 - ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - Convention de financement des Obligations de Service Public (OSP) avec la SCIC Kaléide - Consolidation des comptes pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018- Avenant n° 14

Par délibérations n°19/02/2018/11 et n°25/06/2018/27 en date des 19 février et 25 juin 2018, notre assemblée délibérante s'est prononcée favorablement pour une compensation prévisionnelle

de 740 000 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 dans le cadre de la Convention de financement des Obligations de Service Public (C.O.S.P) conclue entre la Ville de Roncq et la SCIC KALÉIDE en matière d'accueil de la petite enfance.

Il nous appartient donc ce soir de procéder à la consolidation des comptes pour la période concernée.

Après analyse détaillée des documents financiers remis par la SCIC KALÉIDE (bilan et compte d'exploitation, rapport du Commissaire aux Comptes), l'arrêté des comptes (consolidation) au 31 décembre 2018, laisse apparaître un résultat excédentaire d'un montant total de 3 910 €.

Conformément à l'article 4-B de la Convention d'Obligations de Service Public (C.O.S.P.), ce résultat excédentaire constaté pour 2018 peut être considéré comme un bénéfice raisonnable permettant à la SCIC KALÉIDE de renforcer ses fonds propres, en vue de garantir la continuité de son action.

Il vous est donc proposé :

- de consolider le financement municipal définitif ainsi qu'il suit : période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 : 740 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 14 à la convention de financement des Obligations de Service Public (OSP), projet joint en annexe.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 20 mai 2019.*

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, vous poursuivez.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Concernant la convention de financement des Obligations de Service Public qui nous lie à la SCIC Kaléide, pour rappel on a voté une compensation prévisionnelle à hauteur de 740.000 €.

Kaléide a clôturé ses comptes et un excédent de 3.910 € est apparu.

Cette délibération est technique puisque nous allons voter pour une consolidation à 740.000 € ce qui veut dire qu'on laisse l'excédent au niveau de Kaléide mais, en fait, on vote de cette façon puisqu'en accord avec les Commissaires aux comptes de Kaléide, on n'a pas demandé de remodifier les comptes clôturés pour 3.910 €.

Donc on vote pour la compensation à 740.000 € par cette délibération et, dans la délibération suivante, la compensation prévisionnelle pour l'exercice 2019 s'établit à

718.000 € qui comprend une réduction de 3.910 € (pour bien comprendre le devenir de l'excédent).

M. LE MAIRE –

Sans demande particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.18 - ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - Convention de financement des Obligations de Service Public (OSP) avec la SCIC Kaléide - Financement provisionnel pour 2019 - Dernier acompte - Avenant n° 15

Par délibération n°10/12/2018/66 en date du 10 décembre 2018, notre assemblée délibérante s'était prononcée favorablement sur un 1^{er} acompte de 540 000 € relativement au financement provisionnel municipal pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Ce financement s'inscrit dans le cadre de la Convention de financement des Obligations de Service Public (C.O.S.P) conclue entre la Ville de Roncq et la SCIC KALÉIDE en matière d'accueil de la petite enfance.

Après examen des documents budgétaires et financiers complémentaires transmis par la SCIC KALÉIDE à la demande de la Ville, il nous appartient ce soir de nous exprimer sur le solde du financement municipal au titre de l'exercice en cours.

Au terme de cette analyse, il est envisagé de porter le financement municipal définitif à hauteur de 718 000 €. Le 2^{ème} acompte (solde) s'élève donc à 178 000 €. Le versement s'effectuera durant la 2^{ème} quinzaine du mois de juin 2019.

Il vous est donc proposé ce soir :

- *de vous prononcer favorablement sur un financement municipal définitif de 718 000 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 15 à la convention qui s'y rattache (projet joint en annexe).*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 20 mai 2019.

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, je vous en prie.

M. GILME –

Comme je viens de l'expliquer, on nous demande de voter une compensation prévisionnelle 2019 à hauteur de 718.000 €. Pour rappel, un deuxième acompte de 178.000 € sera versé 2^{ème} quinzaine de juin.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.19 - LOCATION DE SALLES MUNICIPALES AUX PARTICULIERS, AUX ASSOCIATIONS ET AUX ENTREPRISES - Actualisation de la tarification et nouvelles dispositions - Intégration de nouvelles salles

L'assemblée délibérante lors de sa séance en date du 15 décembre 2016 (délibération n°15/12/2016/77) a validé la tarification pour la location des salles municipales en y intégrant notamment l'accès pour les entreprises roncuoises ou extérieures qui souhaitent organiser des réunions et/ou des séminaires dans nos locaux municipaux.

L'ouverture du pôle de ressources le 14 juillet prochain nous amène à étendre ce dispositif mis en place pour permettre la location de la future salle polyvalente et du cinéma (exceptée aux particuliers).

Par ailleurs, la Ville est sollicitée par des familles qui lors de funérailles souhaitent se rassembler à la suite de la cérémonie. Il convient donc d'actualiser le dispositif de location aux particuliers et de l'étendre pour l'organisation d'une réception de type collation après des obsèques.

Pour mémoire, la tarification en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 est reprise dans le tableau ci-dessous :

POUR LES PARTICULIERS	
Le dispositif est réservé aux roncuois, ou enfants, ou petits-enfants de roncuois, dans le cadre de l'organisation de vins d'honneur de mariage. La location se termine à 20 heures.	
SALLE GEORGES CATRY Place Jean Jaurès	300 €
SALLE LA MARELLE Rue Jules Watteuw	300 €

POUR LES ENTREPRISES RONCUOISES OU EXTERIEURES			
Pour l'organisation de réunions et/ou séminaire			
		Semaine *	Week-end *
SALLE JOEL BATS Rue de Lille	60 personnes Pas d'office	84 €	120 €
SALLE LA MARELLE Rue Jules Watteuw	120 personnes Pas d'office	168 €	300 €
SALLE GEORGES CATRY	200 personnes	320 €	440 €

Place Jean Jaurès	Office		
ANCIENNES ECURIES Rue de la Latte	100 personnes Pas d'office	320 €	440 €

**prix à la journée*

La proposition de la nouvelle tarification est reprise dans le tableau ci-dessous :

TARIFICATION LOCATION DE SALLES MUNICIPALES

POUR LES PARTICULIERS :

Le dispositif est réservé aux roncquois, ou enfants, ou petits-enfants de roncquois, dans le cadre de l'organisation de vins d'honneur de mariage ou d'une réception de type collation après des obsèques. La location se termine à 20 heures

	SEMAINE *	WEEK-END *
SALLE GEORGES CATRY -place J.Jaurès-	170 €	300 €
SALLE LA MARELLE -rue J. Watteuw-		

Pour l'organisation de réunions et/ou de séminaires ou autres animations par les :

- ENTREPRISES RONCQUOISES OU EXTERIEURES

- ASSOCIATIONS EXTERIEURES (gratuité dans le cadre d'actions d'intérêt général)

	SEMAINE *			WEEK-END *		
	ENTREPRISES RONCQUOISES ASSOCIATIONS EXTERIEURES	ENTREPRISES EXTERIEURES		ENTREPRISES RONCQUOISES ASSOCIATIONS EXTERIEURES	ENTREPRISES EXTERIEURES	
SALLE JOEL BATS -rue de Lille-	60 personnes -Pas d'office-	90 €	108 €	120 €	144 €	
SALLE LA MARELLE -rue J. Watteuw-	120 personnes -Pas d'office-	170 €	204 €	300 €	360 €	
SALLE GEORGES CATRY -place J.Jaurès-	200 personnes -Office-	320 €	384 €	440 €	528 €	
ANCIENNES ECURIES -rue de la Latte-	100 personnes -Pas d'office-	320 €	384 €	440 €	528 €	
SALLE POLYVALENTE -rue de Lille-	390/520 personnes -Office-	700 €	840 €	900 €	1 080 €	
SALLE DU CINEMA -rue de Lille-	140 personnes -Pas d'office-	450 €	540 €	600 €	720 €	

*prix à la journée

Il est à noter qu'il sera demandé une caution de :

- 200 € aux particuliers ;
- 500 € aux entreprises roncoises et extérieures ainsi qu'aux associations extérieures pour les salles Joël Bats, la Marelle et Georges Catry ;
- 2 000 € aux entreprises roncoises et extérieures ainsi qu'aux associations extérieures pour la salle polyvalente et le cinéma.

Il est rappelé que les associations roncoises ne sont pas concernées par ce dispositif tarifaire, tout comme les associations extérieures si la réservation est demandée dans le cadre d'une action d'intérêt général.

Les salles municipales leur sont dès lors prêtées à titre gratuit pour l'organisation de réunions, conférences ou autres animations.

La recette des locations de salle sera affectée en totalité au budget de la Ville - chapitre 75 (compte 752).

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la tarification avec effet au 15 juillet 2019 (tarifs appliqués pour les réservations réalisées à compter du 15 juillet 2019).

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 20 mai 2019.*

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, je vous remercie de prendre le relais de M. COSYN qui vous a délégué ses deux délibérations.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Après avoir levé le suspens sur le nom « La Source » nous devons intégrer ces deux magnifiques salles (salle polyvalente et cinéma) dans notre grille tarifaire. Auparavant un petit rappel d'importance, cette grille tarifaire ne concerne pas les associations roncoises puisque l'accès à l'ensemble des salles est gratuit ainsi que pour les associations non-roncoises lors de manifestations qui ont un objet d'intérêt général.

Vous avez sous les yeux la grille tarifaire qui vous est présentée incluant les deux salles qui ont été insérées (salle polyvalente et cinéma) avec des prix en semaine (prix à la journée) et le week-end.

En complément d'information par rapport à la location de ces salles, on a prévu une caution à hauteur de 2.000 € puisque le matériel qui sera mis à disposition pour ces deux nouvelles salles, est un matériel de très haute qualité et de valeur. Il était donc normal d'adapter les cautions.

Je reviens sur un point précédent qui concerne aussi la location des salles : salle de la Marelle et salle Catry pour lesquelles nous avons été sollicités par des familles en deuil qui souhaitent y organiser une réception après les obsèques, de type collation.

Nous proposons une grille tarifaire pour répondre à cette demande pour les deux salles.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

On se retrouve parfois face à des familles en deuil ; il était légitime d'essayer de trouver des solutions pour leur apporter cette petite aide leur permettant d'accueillir la famille.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Je voudrais rappeler que nous avons fait cette proposition pour les familles en deuil lors de la délibération précédente en 2016. Elle n'a pas été retenue probablement parce qu'elle émanait de notre groupe. Aujourd'hui, c'est mis en délibération.

M. LE MAIRE –

Nous évoluons tous. On peut saluer cette reprise ; on n'avait pas été sollicité auparavant alors que j'ai reçu récemment deux sollicitations consécutives. Ces demandes ont permis de porter cette réflexion et de se dire : pourquoi ne pas le faire ?

Voyez que l'on se retrouve parfois sur certaines propositions. Et j'ai toujours été à l'écoute et ouvert au dialogue, vous le savez.

Je ne pense pas faire un trait sur les propositions de l'opposition ; nous essayons de travailler ensemble.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq Avenir »

C'est dommage quand même...

M. ZAJDA –

On est resté sur la même logique. Nous nous étions abstenus la première fois et, ce soir, nous nous abstenons.

M. LE MAIRE –

Le Maire évolue, l'équipe municipale évolue mais vous, vous n'évoluez pas. Je répète que c'est dommage.

M. ZAJDA –

Quoi que vous ayez repris une petite coquille que j'avais soulignée.

M. LE MAIRE –

Voyez que nous vous avons écoutés par deux fois !

1.20 - SERVICE A LA FAMILLE - Tarification municipale - Révision - Restauration scolaire - ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) - Classes d'environnement - Accueils périscolaires - AMIS (Académie Municipale d'Initiation Sportive)

Par délibération n°10/11/2009/45 en date du 10 novembre 2009, l'assemblée délibérante a validé la construction d'un nouveau socle tarifaire commun aux restaurants scolaires, aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH été, ALSH petites vacances et Récré'Anime), aux accueils périscolaires (matin et soir), aux classes d'environnement. La création de l'A.M.I.S (Académie Municipale d'Initiation Sportive) en date du 29 mai 2012 (délibération n°29/05/2012/17) s'est basée sur le même principe.

Ce socle tarifaire s'appuie sur les éléments suivants :

- Référence à un quotient familial retenu par la CAF (l'ensemble des revenus du foyer/nombre de personnes composant la famille) ;
- Variation tarifaire basée sur 6 tranches.

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL
1	Inférieur à 400 €
2	De 400 € à 640 €
3	De 640 € à 860 €
4	De 860 € à 1 150 €
5	De 1 150 € à 1 500 €
6	+ de 1 500 €

RESTAURATION SCOLAIRE

(tarification issue de la délibération n° 21/05/2013/13 du Conseil Municipal du 21 mai 2013 complétée par la délibération n°26/05/2015/32 du 26 mai 2015)

Aujourd'hui, après une dizaine d'années de fonctionnement et au vu des enjeux liés au pouvoir d'achat, il est nécessaire de revisiter la modulation du quotient familial réservée exclusivement aux roncois en élargissant le nombre de tranches.

En parallèle, dans le cadre de la mise en place de la mutualisation de la production des repas scolaires avec la cuisine centrale de Tourcoing, la Ville souhaite faire bénéficier aux familles des économies réalisées dans le cadre de cette réforme.

Il est donc proposé à compter du 1^{er} septembre 2019 de revisiter la tarification des repas scolaires proposée aux enfants scolarisés dans les écoles roncuoises en prenant compte des deux observations citées précédemment, à savoir la création de deux tranches supplémentaires pour les roncuois et la révision des prix des repas scolaires.

Enfin, la Ville accueille lors des temps méridiens les enfants ayant un Plan d'Accueil Individualisé (PAI). Il vous est proposé de définir un tarif pour l'accueil et la prise en charge de ces enfants.

Rappel de la tarification en vigueur

Tranche	QUOTIENT FAMILIAL mensuel CAF	PRÉINSCRIT	NON PRÉINSCRIT
		Prix du repas	Prix majoré (1 € supplémentaire)
1	Moins de 400 €	1,26 € *	2,26 €
2	De 400 € à moins de 640 €	1,99 €	2,99 €
3	De 640 à moins de 860 €	2,74 €	3,74 €
4	De 860 € à moins de 1 150 €	3,47 €	4,47 €
5	De 1 150 € à moins de 1 500 €	3,90 €	4,90 €
6	A partir de 1 500 €	4,20 €	5,20 €
	Non roncuois	4,42 €	5,42 €

*Contribution du CCAS 0,76 € à déduire

Tarification à compter du 1^{er} septembre 2019

Tranche	QUOTIENT FAMILIAL mensuel CAF	PRÉINSCRIT	NON PRÉINSCRIT	PRÉINSCRIT
		Prix du repas	Prix majoré (1 € supplémentaire)	Accueil PAI
1	Moins de 400 €	0,50 € *	1,50 €	0,50 €
2	De 400 € à moins de 640 €	1,60 €	2,60 €	0,80 €
3	De 640 à moins de 860 €	2,20 €	3,20 €	0,80 €
4	De 860 € à moins de 1 150 €	2,80 €	3,80 €	0,80 €
5	De 1 150 € à moins de 1 500 €	3,30 €	4,30 €	1,00 €
6	De 1 500 € à moins de 1 700 €	3,60 €	4,60 €	1,00 €
7	De 1 700 € à moins de 1 900 €	3,70 €	4,70 €	1,00 €
8	Plus de 1 900 €	3,80 €	4,80 €	1,00 €
	NON RONCUOIS	4,40 €	5,40 €	1,00 €

* coût du repas : 1,26 € - participation du CCAS à hauteur de 0,76 € - reste à charge de la famille 0,50 €

La Ville, dans un souci de lisibilité pour les familles, va adapter la nouvelle grille de tarification basée sur huit tranches aux autres services proposés aux familles : les accueils de loisirs, les accueils périscolaires, les classes d'environnement et l'AM.I.S (Académie Municipale d'Initiation Sportive).

Cette nouvelle grille n'entraînera aucune modification de tarification.

ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement)

(tarification issue de la délibération n°26/05/2015/32 du 26 mai 2015)

Tarification en vigueur

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL		Contribution enfant / jour			
		Mercredi Récré'anime Ado	Mercredi Récré'anime	Mercredi Récré'anime Vacances scolaires	Mercredi Récré'anime Vacances scolaires
		½ journée sans repas	Matin avec repas	Journée avec repas	Journée sans repas
1	Moins de 400 €	1,50 €	2,76 €*	4,26 €*	3,00 €
2	De 400 € à 640 €	1,65 €	3,64 €	5,29 €	3,30 €
3	De 640 € à 860 €	1,80 €	4,54 €	6,34 €	3,60 €
4	De 860 € à 1 150 €	1,95 €	5,42 €	7,37 €	3,90 €
5	De 1 150 € à 1 500 €	2,09 €	5,99 €	8,08 €	4,18 €
6	A partir de 1 500 €	2,25 €	6,45 €	8,70 €	4,50 €

*contribution du CCAS de 0,76 € liée au repas à déduire

Nouvelle grille de tarification suite à la mise en place de nouvelles tranches et de la nouvelle tarification restauration - application au 1^{er} septembre 2019

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL		Contribution enfant / jour			
		Mercredi Récré'anime Ado	Mercredi Récré'anime	Mercredi Récré'anime Vacances scolaires	Mercredi Récré'anime Vacances scolaires
		½ journée sans repas	Matin avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
1	Moins de 400 €	1,50 €	2,00 € *	3,00 €	3,50 €*
2	De 400 € à 640 €	1,65 €	3,25 €	3,30 €	4,90 €
3	De 640 € à 860 €	1,80 €	4,00 €	3,60 €	5,80 €
4	De 860 € à 1150 €	1,95 €	4,75 €	3,90 €	6,70 €
5	De 1 150 € à 1 500 €	2,09 €	5,39 €	4,18 €	7,48 €
6	De 1 500 € à 1 700 €	2,25 €	5,85 €	4,50 €	8,10 €
7	De 1 700 € à 1 900 €	2,25 €	5,95 €	4,50 €	8,20 €
8	A partir de 1 900 €	2,25 €	6,05 €	4,50 €	8,30 €

* dont le coût du repas 1,26 € - participation du CCAS à hauteur de 0,76 € - reste à charge de la famille 0,50 €

Grille pour les enfants faisant l'objet d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) :

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL		Contribution enfant PAI / jour			
		Mercredi Récré'anime Ado	Mercredi Récré'anime	Mercredi Récré'anime Vacances scolaires	Mercredi Récré'anime Vacances scolaires

		$\frac{1}{2}$ journée sans repas	Matin avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
1	Moins de 400 €	1,50 €	2,00 €*	3,00 €	3,50 €*
2	De 400 € à 640 €	1,65 €	2,45 €	3,30 €	4,10 €
3	De 640 € à 860 €	1,80 €	2,60 €	3,60 €	4,40 €
4	De 860 € à 1 150 €	1,95 €	2,75 €	3,90 €	4,70 €
5	De 1 150 € à 1 500 €	2,09 €	3,09 €	4,18 €	5,18 €
6	De 1 500 € à 1 700 €	2,25 €	3,25 €	4,50 €	5,50 €
7	De 1 700 € à 1 900 €	2,25 €	3,25 €	4,50 €	5,50 €
8	A partir de 1 900 €	2,25 €	3,25 €	4,50 €	5,50 €

* coût du repas : 1,26 € - participation du CCAS à hauteur de 0,76 € - reste à charge de la famille 0,50 €

CLASSE D'ENVIRONNEMENT

(tarification issue de la délibération n° 22/09/2014/43 du Conseil Municipal du 22 septembre 2014 complétée par la délibération n°15/12/2016/67 du 15 décembre 2016)

Nouvelle grille de tarification suite à la mise en place de nouvelles tranches

CONTRIBUTION FAMILIALE ENFANT = % du coût de revient du séjour	
RONCQUOIS	
Inférieur à 400 €	10 %
De 400 € à 640 €	13 %
De 640 € à 860 €	16 %
De 860 € à 1 150 €	19 %
De 1 150 € à 1 500 €	22 %
De 1 500 € à 1700 €	25 %
De 1 700 € à 1 900 €	
Plus de 1 900 €	
NON RONCQUOIS	50 %

Les élèves scolarisés en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) bénéficient de la tarification roncquoise selon le quotient familial (délibération n°15/12/2016/67 du Conseil Municipal du 15 décembre 2016).

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

(tarification issue de la délibération n° 21/05/2013/13 du Conseil Municipal du 21 mai 2013 complétée par la délibération n°26/05/2015/32 du 26 mai 2015)

Les accueils périscolaires, déclarés auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale sont co-financés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La CAF, dans le cadre de sa convention, impose aux organisateurs (collectivités territoriales, associations, ...) des tranches selon le QF des familles. Cette pratique, actualisée dans le cadre de la réforme du guichet unique est en vigueur pour les roncquois. Dernièrement, la CAF a rappelé à ses partenaires que cette pratique devait également être existante pour les extérieurs de la Ville, sous peine de réfaction financière lors du contrôle de l'activité. La CAF impose au minimum trois tranches.

Compte tenu de ces éléments, la grille tarifaire proposée pour les accueils périscolaires prend en compte les huit tranches pour les roncquois et propose la création de trois tranches pour les non-roncquois (extérieurs).

Tarifification en vigueur

PRÉINSCRIT - Tarif à la $\frac{1}{2}$ heure	
RONCQUOIS	
Moins de 400 €	0,40 €*
De 400 € à 640 €	0,65 €
De 640 € à 860 €	0,78 €
De 860 € à 1 150 €	1,04 €
De 1 150 € à 1 500 €	1,17 €
Plus de 1 500 €	1,30 €
NON RONCQUOIS	
	1,63 €

*Contribution du CCAS 0,24 €

Une majoration de 1 € par jour sera appliquée en cas de non-inscription

Une majoration de 3 € sera appliquée pour tout retard après 18h30

Nouvelle grille de tarification suite à la mise en place de nouvelles tranches

PRÉINSCRIT - Tarif à la $\frac{1}{2}$ heure	
RONCQUOIS	
Moins de 400 €	0,16 €*
De 400 € à 640 €	0,65 €
De 640 € à 860 €	0,78 €
De 860 € à 1 150 €	1,04 €
De 1 150 € à 1 500 €	1,17 €
De 1 500 € à 1 700 €	1,30 €
De 1 700 € à 1 900 €	
Plus de 1 900 €	
NON RONCQUOIS	
Moins de 860 €	1,50 €
De 860 € à 1 500 €	1,60 €
Plus de 1 500 €	1,70 €

* coût de l'accueil périscolaire 0,40 € - participation du CCAS à hauteur de 0,24 € - reste à charge de la famille 0,16 €

Une majoration de 1 € par jour sera appliquée en cas de non-inscription.

Une majoration de 3 € sera appliquée pour tout retard après 18h30.

A.M.I.S. (ACADÉMIE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE) -

(tarification issue de la délibération n° 21/05/2013/13 du Conseil Municipal du 21 mai 2013)

Tarifification en vigueur

	QUOTIENT FAMILIAL mensuel CAF	TARIF
RONCQUOIS		
1	Moins de 400 €	4,54 €*
2	De 400 € à 640 €	7,57 €
3	De 640 € à 860 €	9,09 €
4	De 860 € à 1 150 €	12,12 €

5	De 1 150 € à 1 500 €	13,63 €
6	Plus de 1 500 €	15,15 €
NON RONCQUOIS		18,68 €

*prise en charge par le CCAS à hauteur de 2,27 €.

Nouvelle grille de tarification suite à la mise en place de nouvelles tranches

QUOTIENT FAMILIAL mensuel CAF		TARIF
RONCQUOIS		
1	Moins de 400 €	4,54 €*
2	De 400 € à 640 €	7,57 €
3	De 640 € à 860 €	9,09 €
4	De 860 € à 1 150 €	12,12 €
5	De 1 150 à 1 500 €	13,63 €
6	De 1 500 à 1 700 €	
7	De 1 700 à 1 900 €	
8	A partir de 1 900 €	15,15 €
NON RONCQUOIS		18,68 €

* coût de la prise en charge 6,81 € - participation du CCAS à hauteur de 2,27 € - reste à charge de la famille 4,54 €

Nous vous invitons à vous prononcer favorablement sur l'ensemble de l'actualisation tarifaire dont la prise d'effet est fixée au 1^{er} septembre 2019.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 20 mai 2019.

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, vous pouvez poursuivre.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

La délibération concerne toute d'abord le nombre de tranches de quotient familial passant de 6 à 8 : ce sont les tranches sur le haut du quotient familial, ce qui permet de donner de l'air et de coller aux strates sociales de Roncq. Les 3 tranches dont on parle c'est au-delà de 1500 €

- Tranche 6..... 1500 à 1700 €
- Tranche 7..... 1700 à 1900 €
- Tranche 8..... au-delà de 1900 €

Cet ajout aura un impact sur l'ensemble de la grille tarifaire pour toutes les activités qui peuvent exister.

Sur la restauration scolaire, un double impact : comme promis lors du dernier Conseil Municipal, nous avons travaillé la tarification avec la volonté d'aider les familles en diminuant le tarif. C'est pourquoi, lorsqu'on regarde la grille tarifaire suivante, on voit qu'on a appliqué une baisse de moins 20 % à moins 10 % dans le sens croissant des tranches, donc de la tranche 1 à 8 et ce qui représente un effort conséquent (dont on peut être fiers) de 60.000 € sur l'ensemble de la restauration scolaire par rapport à la réduction des tarifs qui vous sont présentés ce soir.

On a rajouté aussi une 3^{ème} colonne qui concerne le plan d'accueil individualisé.

Une petite précision : pour le tarif à 50 cts, le coût initial du repas est de 1,26 € avec la participation du CCAS à hauteur de 0,76 €.

Par la suite, il y aura mise à jour de la restauration scolaire que l'on va retrouver aussi au niveau des ALSH. Lorsque les réservations se feront avec repas, il y aura une baisse pour les familles ronquoises.

On peut aussi, pour la tarification des ALSH, se rendre compte qu'on propose aujourd'hui un service de qualité aux familles ronquoises et dont bénéficient les enfants mais vraiment à un coût moindre. Lorsqu'on inscrit un enfant pour une semaine et quand on fait le calcul, les tarifs sont vraiment très bas et c'est très bien ainsi.

La suite, toujours une mise à jour concernant les ALSH par rapport au plan d'accueil individualisé ; la grille apparaît à l'écran avec les nouveaux tarifs.

Par ailleurs on a intégré les trois nouvelles tranches par rapport aux classes environnement sur lesquelles on a appliqué le coefficient de 25 %.

Par rapport aux accueils périscolaires, on a fait le même travail : intégrer les trois tranches avec une tarification à 1,30 €.

Et on a créé, concernant les non-Ronquois à la demande de la CAF, trois tranches avec un tarif différent comme vous pouvez le voir à l'écran.

Enfin, par rapport à l'AMIS, on a mis à jour en intégrant les trois tranches avec une tarification de 15,15 € pour les trois tranches.

Voilà, Monsieur le Maire, l'ensemble des mises à jour des tarifications

M. LE MAIRE –

Merci ; il est vrai que par rapport à la strate roncquoise, cela remet bien en adéquation. On voit que des efforts ont été faits.

On parlait de la restauration ; un effort a été fait, ce qui n'a pas été facile la première année. Je tiens à saluer le Service qui a travaillé en partenariat avec les services de la Ville de Tourcoing. Aujourd'hui, nous pouvons remettre à jour notre tarification.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire ;

Depuis plusieurs années nous réclamons une baisse des tarifs de la cantine. Comme on est passé en mutualisation avec Tourcoing, il était légitime pour nous de le faire. D'ailleurs Tourcoing, pas dans les mêmes mesures, a également revu cette tarification.

Vous nous avez rétorqué plusieurs fois que l'utilisateur devait payer ce qu'il consommait, qu'il fallait faire attention à notre budget, que l'on ne pouvait pas faire à tout-va... C'est pourquoi il y avait même parfois des rattrapages de 17 voire 30 % sur certaines tarifications parce que cela n'avait pas été évalué depuis plusieurs années.

Et là, bizarrement, on est à quelques mois des municipales et il y a baisse des tarifs cantine. On ne va pas cracher dessus (comme je l'ai dit la dernière fois). On ne dira pas que ce n'est pas bien mais c'est quand même bizarre que cela arrive cette année-ci.

Juste un bémol : vous parlez d'une baisse de 20 %.

C'est vrai pour les tranches 2 à 5.

Pour la tranche 1 il n'y a pas de baisse puisque le CCAS prend en charge la différence avec les 50 cts, et reste donc sur le même prix sans bénéficier de ces 20 % de remise.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Je reprends vos précédents propos sur l'autofinancement disant que l'on dégagait un certain excédent. C'est aussi l'analyse quotidienne des tarifications qui peuvent évoluer ; on le verra tout à l'heure pour l'Ecole de Musique. Nous avons fait des efforts depuis des années pour essayer de contrôler nos dépenses, contrôler nos frais de fonctionnement et, aujourd'hui, on peut se permettre de jouer sur la tarification. On peut aussi écouter ce qui se

passé ; on n'est pas non plus sourd à ce qui se passe au niveau national et se dire : finalement, on va accompagner les familles, on va accompagner toutes les personnes qui participent à ces équipements et surtout à la restauration ou au périscolaire. Comme le précisait M. GILME, on a quand même un accueil de qualité, des services de qualité, des agents présents pour permettre aux enfants et aux personnes qui vont dans ces structures d'être bien accueillis. On ne peut qu'accompagner et on le fait raisonnablement. C'est toute notre stratégie ; on a toujours agi raisonnablement.

Et chaque année, on se posera la question sur une tarification, sur un équipement, sur la gestion de notre autofinancement.

Je pense que la tarification doit être revue régulièrement pour être analysée, comparée et c'est la raison pour laquelle, lors du dernier Conseil, on avait dit qu'on y travaillerait et je salue la Commission qui y a travaillé pour élaborer cette tarification en adéquation avec la vie.

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT --

Il y a quelques années, au niveau national, on avait beaucoup d'incertitudes (vous le savez, je le dis chaque fois, et je le redis aujourd'hui parce que c'est vrai) sur la perspective de nos dotations. Elles baissaient, baissaient, baissaient. On ne savait pas quand cela s'arrêterait. On s'est dit qu'on ne pouvait pas prendre de risque sur des baisses de recettes qui deviendraient peut-être difficiles à absorber.

Aujourd'hui les dotations de l'Etat sont stables ; on nous l'a confirmé. Depuis la nouvelle présidence de la République, on sait où on va et c'est important.

Ce que les Maires ont demandé, c'est d'avoir un cap.

Sous l'ancienne présidence, il n'y avait pas de cap ; on ne savait pas où on allait.

Aujourd'hui, il y a un cap et on sait ce que l'on peut faire et ne pas faire. Ainsi nos marges de manœuvre nous ont permis de proposer aux Roncquoises et aux Roncquois des économies au niveau de leur tarification scolaire.

Et si on peut abonder dans ce sens sur d'autres tarifications (vous le verrez prochainement pour l'Ecole de Musique), on le fera mais on reste toujours dans des limites raisonnables. C'est une perte de recettes annuelles de 70.000 € sur la tarification scolaire.

M. LE MAIRE --

S'il n'y a plus de questions, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.21 - TARIFICATION MUNICIPALE - Ecole Municipale de Musique - Actualisation

Par délibération de notre assemblée délibérante en date du 25 juin 2018 (n°25/06/2018/21), la tarification en vigueur à compter du 27 août 2018 pour les activités liées à l'Ecole Municipale de Musique est la suivante :

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL CAF	CONTRIBUTION ANNUELLE		ENSEMBLES MUSICAUX (ensemble vocal adulte, ensemble vocal enfant et Brass Band)		ACTIVITES PONCTUELLES		LOCATION INSTRUMENT
	RONCQUOIS (1) (2)	EXTERIEUR (1) (3)	RONCQUOIS (2) (4)	EXTERIEUR (3) (4)	RONCQUOIS	ELEVE inscrit à l'école de musique	
1 Moins de 400 €	80 €	240 €	20 €	60 €	10 €/sem	Gratuité	Gratuité
2 De 400 € à moins de 640 €	115 €	345 €	25 €	75 €	15 €/sem		
3 De 640 € à moins de 860 €	150 €	450 €	30 €	90 €	20 €/sem		
4 De 860 € à moins de 1 150 €	185 €	555 €	40 €	120 €	25 €/sem		
5 De 1 150 € à moins de 1 500 €	210 €	630 €	50 €	150 €	30 €/sem		
6 A partir de 1 500 €	220 €	660 €	60 €	180 €	35 €/sem		

(1) Pratique d'un 2^{ème} instrument : réduction de 50 % sur la 2^{ème} contribution annuelle

(2) Elève ronquois inscrit dans une association musicale ronquoise : réduction de 50 % sur la contribution annuelle

(3) Elève non-ronquois inscrit dans une association musicale ronquoise : application du plein tarif ronquois (selon le quotient familial)

(4) Participation à un ensemble musical en plus du cursus (soffège+instrument+pratique collective) : pas de contribution supplémentaire

Suite à appel à candidatures par courrier de Monsieur le Maire en date du 25 février 2019, un Conseil d'Ecole a été instauré. Il est composé de parents d'élèves, de professeurs de l'école de musique, de représentants des associations musicales ronquoises et d'élus.

Trois rencontres ont été programmées les 11 mars - 25 mars et 23 avril 2019 portant sur :

- une réflexion collective pour la mise en place du premier projet d'établissement de l'Ecole Municipale de Musique en vue d'améliorer le fonctionnement et l'attractivité de l'établissement ;
- une réflexion globale de la tarification.

Il en est ressorti la nécessité de créer un lien supplémentaire avec les associations musicales, de créer deux tranches supplémentaires au niveau du quotient familial (comme pour les services à la famille : restauration scolaire, ALSH, AMIS, ...), de diminuer la contribution des non-ronquois, de fixer un tarif identique aux ronquois pour les membres actifs et assidus aux sociétés musicales ronquoises, de prévoir un tarif préférentiel pour les fratries, les familles et enfin de conserver la gratuité de la location de l'instrument.

Nous pouvons d'ores et déjà vous proposer une nouvelle grille tarifaire. Celle-ci a été validée par le Conseil d'Ecole lors de sa réunion du 23 avril 2019 :

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL CAF	CONTRIBUTION ANNUELLE CURSUS 1		CONTRIBUTION ANNUELLE CURSUS		CONTRIBUTION ANNUELLE Eveil – découverte – FM (unique) – Instru en soutien aux ensembles ou 2 ^{ème} instru - EVA		ACTIVITES PONCTUELLES Tarif au stage			LOCATION INSTRUMENT
	Roncq. ⁽²⁾	Ext.	Roncq.	Ext.	Roncq. ⁽²⁾	Ext.	Roncq.	Ext.	Inscrit EMM	
	1	Moins de 400 €	60 €	72 €	30 €	36 €	20 €	24 €	8 €	
2	De 400 € à moins de 640 €	80 €	96 €	40 €	48 €	25 €	30 €	10 €	15 €	
3	De 640 € à moins de 860 €	100 €	120 €	50 €	60 €	30 €	36 €	12 €	18 €	
4	De 860 € à moins de 1150 €	120 €	144 €	60 €	72 €	35 €	42 €	15 €	22 €	Gratuité ⁽³⁾
5	De 1150 € à moins de 1500 €	140 €	168 €	70 €	84 €	40 €	48 €	20 €	30 €	
6	De 1500 € à moins de 1700 €	160 €	192 €	80 €	96 €	45 €	54 €	25 €	37 €	
7	De 1700 € à moins de 1900 €	180 €	216 €	90 €	108 €	50 €	60 €	30 €	45 €	
8	A partir de 1900 €	200 €	240 €	100 €	132 €	60 €	72 €	35 €	52 €	

⁽¹⁾ Sur présentation d'une attestation de la société musicale.

⁽²⁾ Sont considérés comme roncquois : les habitants de Roncq sur présentation d'un justificatif de domicile, les enfants scolarisés à Roncq sur présentation du certificat de scolarité de l'année N.

⁽³⁾ Sous réserve de présentation d'une attestation d'assurance à l'inscription et de la production d'une facture acquittée certifiant l'entretien de l'instrument au moment de sa restitution.

Il est à préciser que :

- *les élèves qui sont membres assidus d'une association musicale ronquoise se verront octroyer une réduction de 50 % de la contribution annuelle sur présentation d'une attestation ;*
- *les enfants scolarisés à Roncq mais domiciliés dans une autre collectivité sont considérés comme Ronquois : ils bénéficieront du tarif ronquois ;*
- *A compter du 3^{ème} membre d'une famille (foyer familial : parents, enfants, grands-parents, enfant d'un même foyer-familles recomposées-), celui-ci pourra bénéficier d'une réduction de 50 % de la contribution annuelle ;*
- *la location de l'instrument donne lieu lors de son retrait à la présentation d'une attestation d'assurance. Lors de sa restitution, l'élève devra produire une facture acquittée certifiant son entretien. A défaut, la Ville émettra un titre de recette à l'encontre du locataire pour couvrir les frais d'entretien de l'instrument.*

Les activités ponctuelles, mises en place depuis les petites vacances scolaires de la Toussaint 2018 sont dorénavant ouvertes aux non ronquois. Néanmoins, priorité est donnée aux ronquois.

Au niveau des frais d'inscription, les dispositions restent inchangées à savoir que la Ville opte pour le prépaiement. Ils sont à acquitter soit en :

- *une seule fois lors de l'inscription selon les moyens de paiement mis à disposition de la Ville ;*
- *trois fois (40 % lors de l'inscription, 30 % en janvier de l'année N+1 et 30 % en avril de l'année N+1) uniquement par prélèvement automatique.*

Il ne sera fait aucun remboursement en cours d'année, sauf cas de force majeure à justifier par écrit auprès de la collectivité territoriale qui statuera.

Enfin, une intégration en cours d'année est possible à compter du 1^{er} mars de l'année N. L'élève se verra alors appliquer une réduction de tarif de 50 %.

Il est rappelé que les professeurs de l'école de musique peuvent bénéficier des cours gratuitement dans le cadre de leur formation continue.

La date de prise d'effet est fixée à la date du rendu exécutoire de la présente délibération.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 20 mai 2019.***

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, nous vous écoutons pour ce dernier point.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Concernant l'Ecole de Musique, une délibération du 25 juin 2018 portait sur la tarification des activités.

Le 25 février 2019 il y a eu création d'un Conseil d'Ecole composé de parents d'élèves, de professeurs de l'Ecole de Musique, de représentants des associations musicales

roncquoises et d'élus. Ce Conseil d'Ecole a permis d'échanger, de pouvoir discuter de l'ensemble des éléments qui composaient l'Ecole de Musique, d'avoir les avis, de pouvoir prendre note

L'objectif du Conseil d'Ecole, c'est la réflexion collective pour améliorer le fonctionnement et l'attractivité de l'Ecole Municipale de Musique et une réflexion globale sur la tarification.

Ces différents échanges et réflexions ont permis d'élaborer une proposition d'une nouvelle tarification, validée par le Conseil d'Ecole (c'est important) le 23 avril 2019... Important parce que c'est mon anniversaire (*rires*) et important aussi par rapport à la tarification.

Vous avez à l'écran la nouvelle tarification dont les colonnes portent respectivement sur :

- la contribution annuelle cursus 1 ;
- la contribution annuelle cursus (famille à partir du 3^{ème} membre) ;
- la contribution annuelle Eveil ;
- les activités ponctuelles.

Vous pouvez donc voir toute la tarification mise en avant dans le tableau.

M. LE MAIRE –

Je tiens à relever différents points de cette délibération. Ce sont aussi des accompagnements par rapport aux associations et aux familles avec la mise en place d'une réduction de 50 % pour toute personne inscrite dans une association musicale (sur présentation d'une attestation).

Et pour que les enfants non-roncquois scolarisés à Roncq puissent bénéficier de cette tarification, finalement pour ne pas séparer les camarades qui sont dans les écoles roncquoises.

Et aussi une volonté familiale ; c'est une discussion que nous avons eue lors de la deuxième rencontre avec le Conseil d'Ecole, à savoir faire profiter le 3^{ème} membre d'une famille d'une réduction de 50 % ce qui permet finalement d'avoir cette inter génération. Je peux vous assurer que les échanges ont été constructifs aussi bien avec les professeurs qu'avec les parents d'élèves ou la Direction parce qu'il y avait cette volonté.

C'est vrai que nous avons mis en place, en juin 2018, une tarification qui a été élaborée sans l'appui de la Direction à l'époque. Aujourd'hui, j'avais la volonté de monter ce Conseil d'Ecole pour s'appuyer sur ce Conseil d'Ecole pour proposer une nouvelle tarification avec une Direction qui portait ce projet.

Cette première étape du Conseil d'Ecole sur la tarification n'est qu'un début. Il y a aussi un gros travail à faire sur le projet pédagogique. La volonté, c'est vraiment de le définir tous ensemble et de travailler en concertation avec tous : Direction, professeurs, parents d'élève, pour construire l'Ecole de Musique de demain

Je peux vous dire que l'Ecole de Musique va bien ; elle doit s'améliorer, je l'ai toujours dit. Ma volonté, c'est d'y faire venir le maximum de personnes et je souhaite que tout le monde rentre dans cette démarche pour que l'Ecole de Musique, comme vu tout à l'heure sur l'éphéméride, puisse participer pleinement à la dynamique de la Ville tant dans ses stages que dans son enseignement et son projet pédagogique.

Toutes ces dispositions permettront à la nouvelle Direction de travailler en concertation avec ce Conseil d'Ecole.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas sur la totalité de cette histoire mais quand j'ai regardé l'ordre du jour du Conseil Municipal et un certain nombre de délibérations financières, je me suis demandé, comme M. ZAJDA le soulevait, si on était dans un Conseil Municipal électoral ou si on était dans un Conseil Municipal de la repentance.

Repentance parce qu'on nous rebat les oreilles depuis longtemps sur le fait que tout a un prix, que les utilisateurs ronquois doivent savoir que cela a un prix, quand on fait les choses, on les a prévues, on les a discutées, on les a réfléchies et on sait ce que l'on fait.

Aujourd'hui on se retrouve avec l'Artothèque dont on ne sait pas très bien pourquoi on a acheté des œuvres d'art sauf pour faire plaisir à ceux qui les achetaient sans doute. On s'aperçoit qu'on a confondu envie et besoin. Quand on voit que le besoin n'y est pas, on se dit : *peut-être quand même pour finir de les utiliser, on va le faire gratuit...* Et la gratuité réapparaît.

Même chose aujourd'hui sur les délibérations votées tout à l'heure sur la baisse des tarifications que nous appelions de nos vœux depuis longtemps mais qu'il n'était pas possible de la mettre en œuvre.

On en vient ici à l'Ecole de Musique.

Je disais tout à l'heure pour l'Artothèque qu'on avait confondu envie et besoin, pour l'Ecole de Musique on a confondu sans doute fantasme et réalité.

Et on réatterrit sur terre en faisant ce qui aurait dû être fait et ce que nous vous avons demandé de faire il y a un peu plus d'un an, c'est-à-dire commencer par le Conseil d'Ecole et, ensuite, réviser le fonctionnement, le rôle, les missions, l'élargissement des missions, etc., de l'Ecole de Musique... Tous les débats auxquels nous étions prêts à participer et auxquels nous sommes toujours prêts à participer ; nous l'avons dit d'ailleurs en venant dans le Conseil d'Ecole.

On avait dit à l'époque : *Faites le Conseil d'Ecole, vous discuterez avec les parents, avec les utilisateurs, avec les professeurs, avec tout le monde pour que cette Ecole de Musique remplisse mieux les missions que les uns et les autres pouvaient espérer. Et vous discuterez aussi alors de la tarification.*

Vous ne nous avez pas écoutés ; vous avez voulu passer en force. Certains de mes colistiers m'ont même dit qu'il fallait mentionner à tout prix le fait que vous étiez passé avec brutalité. Je leur fais plaisir, je le dis.

Mais la réalité aujourd'hui fait que vous êtes obligé de reculer ; nous en prenons acte.

Nous disons que ce Conseil d'Ecole a déjà servi, au moins, à réviser la tarification et nous voterons pour.

Nous espérons aussi que ce Conseil d'Ecole, comme vous l'avez dit, pourra rapidement permettre, sur le fonctionnement, d'être l'outil pour renouer un dialogue y compris avec l'ensemble des enseignants de l'Ecole de Musique de façon à ce que les difficultés importantes précédentes et récurrentes, qui existent encore à l'Ecole de Musique, soient rapidement levées sans qu'il y ait besoin de multiples contentieux mais, au contraire, par la recherche du consensus.

M. LE MAIRE –

Je reprends votre dernière phrase :

Pour ma part, j'ai toujours essayé de trouver le consensus et ce depuis plus d'un an et demi. Mais que faire quand vous êtes face à une Direction qui se met en opposition et qui ne veut pas avancer ? Aujourd'hui on a fait certaines réformes avec une volonté d'équité sur le traitement des agents territoriaux.

On peut en discuter mais, aujourd'hui, vous ne pouvez pas me reprocher d'être sincère, de vouloir cette équité, de ne pas le faire dans le dos des gens à savoir que je n'attends pas les élections pour pouvoir remettre les choses à plat ; j'ai voulu le faire tout de suite.

Je peux vous dire qu'il y avait un grand flou dans l'Ecole de Musique.

Aujourd'hui on remet les choses à plat.

Je tiens franchement à saluer la Direction qui n'a pas un travail facile. Je ne peux pas tout vous dire mais dans la façon dont cela se passe aujourd'hui, il y a quand même des choses qui ne sont pas entendables ni respectables.

Ce que je souhaite et je l'ai toujours clairement dit aux professeurs que j'ai reçus en collectif parce qu'ils avaient voulu me voir, ma volonté d'avoir une certaine équité, ma volonté qu'ils rentrent dans un certain rythme et de pouvoir proposer des projets pédagogiques.

Quand je me retrouve avec des projets pédagogiques copiés-collés, refaits à chaque vacance, cela ne me va pas. Je suis là pour gérer une administration et gérer une collectivité qui doit aller dans le sens que les Ronquois s'y retrouvent avec des stages, avec des formations, avec des projets pédagogiques qui doivent être faits en commun. Et je souhaite vivement avoir ce dialogue. Mais pour dialoguer, il faut être au moins deux voire plusieurs.

Aujourd'hui j'ai cette écoute et ce dialogue.

J'espère que les quelques réfractaires à cette réforme ne viendront pas bloquer et faire en sorte de dégrader la réputation de notre Ecole de Musique.

Aujourd'hui je réaffirme que l'Ecole de Musique va bien et elle continuera d'aller mieux et c'est en faisant cette réforme, en faisant ce Conseil d'Ecole qu'elle continuera à progresser et à animer notre territoire ronquois.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Juste pour dire que c'est un peu comme avec l'Eglise... Pour finir, tout ça pour ça !

A la fin on arrive à quelque chose dont tout le monde est content et, entre-temps, on s'est foutu dans la gueule ; désolé.

M. LE MAIRE –

Je vous en prie, pas d'insulte.

J'ai toujours été de front pour essayer de faire avancer les choses.

Pour l'église, il y a eu concertation qui se poursuit encore parce que je ne lâcherai pas. Je pense que nos églises doivent être occupées parfois autrement et je pense que vous partagez cet avis.

Vous étiez avec moi à l'église ; j'ai toujours été de front pour mener à bien ces réformes tant pour les églises que pour l'Ecole de Musique. Et je continuerai de mener de front ces projets.

Vous ne pouvez pas me retirer la détermination que j'ai pour faire avancer les choses.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.22 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - Frais de déplacements et de formations année 2018 - Consolidation des comptes - Subventionnement 2019 - 3^{ème} acompte

Lors de ses séances en date du 10 décembre 2018 (n°10/12/2018/59) et du 4 février 2019 (n°04/02/2019/13), le Conseil Municipal a respectivement accordé un premier puis un second versement de subvention pour l'année 2019 à diverses associations, suivant le tableau rappelé ci-après :

ASSOCIATIONS VILLE	subventionnement 2018	CM 10/12/2018	CM 04/02/2019
AMICALE DU PERSONNEL	5 000 €	5 000 €	
BLEUETS TWIRLING BATONS	3 000 €	2 000 €	
BMX CLUB DE RONCQ	5 789 €	2 000 €	
ESR FOOTBALL ⁽¹⁾	22 981 €	10 000 €	5 000 €
JUDO CLUB ⁽¹⁾	3 163 €	2 000 €	
LES FRANCS ARCHERS ⁽¹⁾	1 369 €	500 €	
TENNIS CLUB ⁽¹⁾	10 000 €	5 000 €	
ULJAP ⁽¹⁾	22 069 €	15 000 €	
ULTRA SPORT BASKET ⁽¹⁾	11 825 €	3 000 €	
USR NATATION ⁽¹⁾	4 150 €	2 000 €	
USR GYMNASTIQUE ⁽¹⁾	15 389 €	8 000 €	
VOLLEY BALL ⁽¹⁾	5 728 €	3 000 €	
CINÉMA GÉRARD PHILIPPE	46 000 €	21 000 €	
TOTAL		78 500 €	5 000 €
TOTAL GENERAL		83 500 €	

(1) La subvention 2018 est composée de la subvention ordinaire + l'acompte pour 2018 et la consolidation des frais de déplacements et formations de 2017.

Ces dernières semaines, se sont tenues des rencontres entre la Ville et l'ensemble des associations, si bien qu'il nous est aujourd'hui possible d'affermir leur subventionnement au titre de l'année en cours (2019).

Le tableau joint en annexe fait la synthèse des associations concernées, expose leur demande 2019, leur 1^{er} acompte et leur complément. Vient s'ajouter l'équivalent des frais de déplacements et de formations octroyés par la Ville en 2018. Ces frais sont reversés par la Ville dans la subvention ordinaire sur la base de l'année N-1. Une consolidation sera effectuée au cours de l'année N+1. Le total de ces trois dernières sommes constituant l'attribution 2019.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 20 mai 2019.

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

A deux reprises, nous avons voté des subventions aux associations : le 10 décembre 2018 et le 4 février 2019. Aujourd'hui je vous demande de continuer cette aide aux associations.

Pour les frais de déplacements et de formations 2018, il convient de consolider les comptes et d'accorder un 3^{ème} acompte.

Ces dernières semaines, nous avons rencontré l'ensemble des associations afin d'affiner leurs besoins si bien qu'il nous est possible aujourd'hui d'affermir leur subventionnement au titre de l'année 2019.

Vous avez le tableau correspondant sous les yeux. Je voudrais juste préciser que les associations ronquoises sportives fonctionnent très bien. J'ai deux exemples qui me font plaisir, qui nous motivent à aider toutes ces associations qui en ont besoin :

J'ai appris hier que l'ESR Foot finit 1^{er} du District des Flandres et qu'il monte en Régional 3 pour la saison prochaine.

Ils ont aussi un club féminin qui a démarré cette saison et qui tourne de mieux en mieux. En général on pense que c'est un sport réservé aux hommes mais c'est un sport que les filles peuvent pratiquer aujourd'hui.

L'Equipe première Basket est montée en National 3 (c'est officiel).

C'est un club sportif qui a beaucoup d'adhérents, beaucoup de membres d'équipe première qui ont commencé à Roncq, donc des Ronquois de souche, et qui continuent à jouer pour le club de Roncq pour leur bonheur et le nôtre. Ils font de beaux matchs ; j'y ai participé encore dernièrement. C'est vraiment de haut niveau.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, je suis à votre disposition.

M. LE MAIRE –

Je voudrais juste compléter ces propos. Suite à l'assemblée générale de l'ESR Basket, j'ai pu constater que le message était passé.

Aujourd'hui j'en ai un peu « ras le bol » de voir qu'au niveau des Fédérations le prix des licences augmente alors que nous continuons à subventionner, à compenser et l'USR Basket dernièrement, comme d'autres associations, revoit ses tarifs qui ont été présentés à l'assemblée générale parce qu'ils n'arrivent à équilibrer.

Là aussi, c'est finalement accompagner et passer ce message : nous ne devons pas être là uniquement pour compenser le coût des licences qui continue d'évoluer, nous devons être là pour les accompagner.

Pour le basket qui, en quelques mois, passe en Nationale (avec des frais de déplacement, d'arbitrages et autres qui sont conséquents), c'est de les accompagner dès la première année.

Mais, d'un autre côté, cela ne vous empêche d'aller chercher des subventions ailleurs, et on les accompagnera dans cette recherche, notamment par l'appui d'un courrier à différents sponsors.

C'est aussi ce dialogue que nous devons avoir avec les associations et je sais qu'Antonio l'a depuis quelques années. On continuera à les subventionner mais, d'un autre côté, on leur demandera de faire des efforts et d'aller voir d'autres partenaires pour les accompagner, et de regarder ce qui se passe à la Fédération.

Je ne sais pas qui peut aller voir un peu plus haut pour demander ce qui se passe pour que les licences augmentent parfois de 10 % voire de 15 % ; ce qui devient problématique parce que les clubs étouffent et sollicitent soit les collectivités, soit d'autres organismes pour permettre à nos enfants d'aller dans ces clubs.

Pour être allé dans différentes associations, j'ai pu voir que de nombreux enfants y pratiquent différents sports, pas forcément pour la compétition mais pour un moment de loisir.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, nous nous abstiendrons sur le vote des subventions.

La question qui se pose, et vous l'avez évoquée, c'est à travers notamment les associations sportives qui ont un développement à la fois du nombre de licenciés et de la qualité de leurs équipes premières, qui évoluent vers des sphères qui nécessitent des investissements plus importants. Même s'ils doivent rechercher des subventions à l'extérieur, il est évident que cela génère un certain nombre de subventions et ce qui est toujours dommageable dans ce fonctionnement, c'est la mise en pratique que vous avez appliquée depuis plusieurs années, qui consiste à faire en sorte de caler au plus près des besoins exprimés par les associations tout en les corrigeant quelque peu, sans leur permettre d'anticiper parce que ce que vous

faites pour le budget municipal c'est-à-dire d'avoir des réserves pour permettre d'anticiper sur des investissements, vous demandez aux associations de ne pas le faire. C'est ainsi qu'elles sont en situation de quémander au moment où elles doivent faire face à des événements et qu'elles ne peuvent pas forcément les anticiper.

Nous pensons donc que, dans ce schéma, pour un certain nombre d'associations y compris celles qui avaient fait des demandes et celles qui ont des réserves qui peuvent parfois apparaître plus importantes mais qui ont aussi des engagements vis-à-vis des personnels et autres, il nous semblait qu'il était possible de faire un peu mieux au niveau de Roncq puisque les demandes de subvention s'élevaient à 206.000 € ; les subventions sans parler des frais de déplacements et de formations accordées, qui nous sont proposées, sont de 183.800 € c'est-à-dire en diminution de 10.000 € par rapport à l'exercice précédent.

Et il nous semble que l'état des finances, l'état de ce que font les associations et l'état des recettes permettaient peut-être de rester au minimum au même niveau que l'année dernière.

M. LE MAIRE –

Si nous l'avons fait, je pense que vous auriez dit que c'était électoraliste. A chaque délibération, votre opposition revient.

Je peux vous assurer que, chaque fois, nous soutenons les associations. Citez m'en une que nous n'avons jamais soutenue.

Je prends le Basket aujourd'hui ; hier c'était le club de Foot. Nous avons toujours soutenu les associations et, chaque fois, nous leur avons dit que si elles avaient besoin de l'aide de la Ville, nous serons là mais nous analyserons et verrons avec elles.

Quand une association a de l'argent en banque qui ne lui sert pas, aujourd'hui on se pose des questions. C'étaient 600.000 € à une époque et à qui servaient-ils ?... aux banques ! Aujourd'hui ils servent aux Ronquois et c'est la raison pour laquelle on maîtrise chaque dépense sachant qu'on fait de même pour les associations : on discute, on a un partenariat et on leur dit « *Si vous avez besoin de nous, nous serons présents* » mais il faut aussi avoir ce dialogue pour pouvoir faire remarquer à certaines associations qu'elles ont des réserves pour des équipements alors ce n'est pas à elles de le faire. Peut-être était-ce ainsi il y a une dizaine d'années où les associations subventionnaient des équipements que les municipalités ne pouvaient pas faire.

Nous, nous sommes là pour accompagner et nous le faisons tant dans les équipements que nous mettons à disposition que dans la qualité de ce partenariat et des échanges avec les élus.

Franchement, je n'ai pas une association qui soit en difficulté aujourd'hui.

Nous avons toujours été présents pour aider les associations.

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA –

Je rencontre très régulièrement chaque association. Formellement, une fois par an je les rencontre pour faire un point complet avec le Trésorier, le Président et d'autres membres qui le souhaitent. Je peux assurer qu'on analyse très sérieusement chaque situation et, à ce jour, aucune association ne peut dire avoir des difficultés. Celles qui ont connu des problèmes temporaires pour x raisons, nous les avons soutenues et toujours accompagnées.

A ce jour, les relations sont très bonnes avec les associations et les clubs sportifs justement parce qu'on les accompagne bien et on essaie d'être vraiment à leurs côtés pour tous problèmes qu'ils rencontreraient.

M. LE MAIRE –

Monsieur WABANT, je vous invite à assister aux assemblées générales et vous y entendrez le dialogue que nous avons avec les associations que ce soit M. DA SILVA, d'autres élus présents ou moi-même. Assister aux assemblées générales permet de voir la situation et ce qui se passe ailleurs ; j'évoquais tout à l'heure les Fédérations.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Concernant les Fédérations, vous avez fait une remarque quant à l'augmentation des licences, c'est notamment dû au niveau national, l'Etat serre également la vis puisqu'il supprime les postes de directeur technique national. Forcément les Fédérations sont obligées de répercuter sur les adhérents.

M. LE MAIRE –

Je pense néanmoins que cela peut être plus vertueux. Quand on m'explique qu'au niveau des Fédérations, ce sont parfois des échanges de cadeaux, je pense que l'argent peut être

utilisé pour nos enfants et leur apprentissage. C'est ma vision de la situation et c'est pourquoi je vous invite à assister aux assemblées générales. Quand on voit de telles augmentations d'une année sur l'autre, elles ne sont pas forcément justifiées. Même s'il y a des contraintes nationales et que l'Etat serre la vis sur certains points, il y a aussi nécessité de revoir la gestion de l'ensemble.

Sans autre question, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq Avenir »

<p>1.23 - PROJET DE RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal) ARRETE PAR LE CONSEIL METROPOLITAIN - Avis du Conseil Municipal</p>
--

I. Présentation du RLPi arrêté :

Dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) et après concertation avec les communes, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a arrêté le projet de RLPi le 5 avril 2019.

Le Règlement Local de Publicité est un document qui encadre l'affichage extérieur (publicités, enseignes et préenseignes) en adaptant la réglementation nationale fixée par le code de l'environnement à un contexte local. Cette adaptation de la réglementation nationale ne peut se faire que dans un sens restrictif, à l'exception de certains espaces protégés (abords des monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables) où le règlement local peut assouplir l'interdiction de publicité.

La procédure d'élaboration du RLPi est calquée sur celle du PLUi dont il constituera une annexe. Actuellement, 30 communes disposent d'un RLP communal. Aux termes de l'article L. 581-14-3 du code de l'environnement, faute d'une modification ou d'une révision qui les rendrait conformes au régime des RLP "post-loi Grenelle", l'ensemble de ces règlements communaux deviendront caducs le 13 juillet 2020, entraînant un retour à l'application de la réglementation nationale.

L'entrée en vigueur du RLP métropolitain avant cette date permettra d'adapter de manière circonstanciée la réglementation nationale de l'affichage sur l'ensemble des 85 communes membres de la MEL et d'assurer le maintien ou le transfert du pouvoir de police de l'affichage à chacun des maires.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration de ce Règlement Local de Publicité avaient été définis comme suit par le Conseil Métropolitain :

- lutter contre la pollution visuelle pouvant résulter de l'affichage commercial,*
- contribuer à réduire la facture énergétique,*
- renforcer l'identité du territoire métropolitain.*

Le Conseil Métropolitain a débattu des orientations générales du futur document lors de sa séance du 24 juin 2016. Chacun des conseils municipaux en a ensuite également débattu.

Sur la Ville de RONCQ, le projet de RLPi prévoit entre autres trois zones réglementant différemment la publicité : (cf. plan joint en annexe)

- ZP1 : mobilier urbain < à 2 m² (même numérique) ;
- ZP2 : dispositifs muraux < à 8 m² (< 10,60 m² avec encadrement) : 20 cm sous l'égout du toit, matériel identique sur même mur ; mobilier urbain < 8 m² (même numérique) ;
- ZP3 : identique ZP1 et ZP2 + scellés au sol de 8m².

Le projet de RLPi ainsi adopté par le Conseil de la MEL est consultable au siège situé 1 rue du Ballon à LILLE et sur le site dédié :

https://documents-rlpi.lillemetropole.fr/MEL_RLPi.html

II. La consultation des communes dans le cadre de la procédure d'élaboration du RLPi :

En application de l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, le projet de RLPi adopté par le Conseil métropolitain doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

Si un Conseil Municipal émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui concernent directement la commune, le projet de RLPi devra à minima faire l'objet d'un nouvel arrêt au Conseil Métropolitain à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le RLPi arrêté et les avis émis dans le cadre de la consultation seront soumis à une enquête publique prévue à l'automne 2019.

III. Avis du Conseil Municipal :

Au regard du projet de RLPi ainsi présenté et des discussions en séance, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de RLPi arrêté par le Conseil Métropolitain. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 20 mai 2019.**

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, je vous en prie.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour reprendre et en continuité de ce que vous nous disiez tout à l'heure, il est vrai qu'un courant écologique est passé ces dernières vingt-quatre heures, qui passe ici ce soir dans les délibérations du Conseil Municipal puisque j'ai l'honneur de vous présenter deux délibérations ayant trait à cet état d'esprit.

La première délibération concerne les RLPi ; en étant court, c'est l'application de ce que l'on appelle le Grenelle de l'Environnement et, petit à petit, cela se met en place.

Ce Grenelle de l'Environnement donnait jusqu'à juillet 2020 pour que les collectivités ou les EPCI se chargent de dispositions, de règlements, de plans concernant la publicité.

La Communauté en tant qu'EPCI a proposé aux Communes de s'en charger pour avoir une certaine harmonie sur l'ensemble du territoire et les Communes l'ont accepté. Cela fait à peu près deux ans que l'on y travaille avec la MEL dans différentes réunions sur le sujet.

Sur Roncq, nous n'étions pas tout à fait sans rien puisqu'il y a une bonne trentaine d'années on avait un règlement communal de publicité. On avait déjà fait des coupes sombres il y a trente ans ; je m'en souviens, c'était grosso modo les années 70-75 : des grands panneaux de 12 m2 avaient disparu du paysage, ce qui faisait du bien. Je dirais que les propriétaires, où ces panneaux étaient implantés, étaient un peu moins contents parce qu'ils ne percevaient plus la redevance.

Nous disposions donc déjà d'éléments, donc une trentaine de Communes sur les quatre-vingt-dix que compte la MEL aujourd'hui.

Ce règlement de publicité a été travaillé à plusieurs reprises au cours d'une dizaine de réunions avec l'ensemble des Communes pour arriver à une proposition de règlement communautaire qui a été voté au mois d'avril 2019.

Aujourd'hui ce règlement est soumis à votre approbation.

Est également soumise à votre approbation une partie plus propre à la Ville de Roncq, à savoir la cartographie des zones où l'on va réglementer l'implantation de panneaux. On a distingué trois zones : ZP1, ZP2 et ZP3.

ZP1 c'est la partie la plus stricte. Vous le verrez sur la cartographie : c'est principalement le linéaire de la rue de Lille (zone rouge)

ZP2 c'est la partie reprise en marron clair avec des panneaux muraux de 8 m2 (auparavant nous étions sur 12 m2)

ZP3 c'est la zone reprise en vert, qui est la « plus permissive » ; c'est une compile des ZP1 et ZP2 ainsi donc des panneaux de 2 m2, 8 m2 numériques et des panneaux scellés au sol.

Quelle différence ?

Tout simplement lorsqu'on met des panneaux au sol, il faut un scellement et parfois des propriétaires autorisaient des panneaux au sol tous les 20 mètres de sorte qu'on avait une multitude de panneaux.

Dès que l'on dit « interdit au sol », il faut rechercher des pignons ou des modules plus petits.

N'ayant pas de slide à projeter, je vous montre mon document relatif à la cartographie qui vous sera mise à disposition :

Zone rouge : c'est la rue de Lille.

Zone marron : c'est toute la partie urbaine hors la rue de Lille.

Zone verte : c'est là où c'est un peu plus permissif, zones commerciales et zones d'activités.

Zone blanche : c'est la campagne et sur les parties assez verdoyantes, la publicité est interdite.

A la suite des retours des collectivités, la MEL les analysera puisque désormais cela doit faire partie d'une enquête publique qui se déroulera à l'automne 2019 sur la proposition du règlement communautaire.

Si cette enquête est favorable, ce règlement sera opposable au travers du PLU2 au même titre que toute réglementation sur les zones de constructibilité. Ce sera donc un document complémentaire comme il y en aura d'autres que l'on verra dans la délibération relative au SAGE.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Il est vrai que nous étions un peu en avance. Il est vrai aussi que de voir un rond-point rempli de panneaux d'affichage, ce n'est jamais agréable et, aujourd'hui, on ne peut que saluer cette initiative de la MEL d'essayer de clarifier la réglementation de l'affichage.

M. PETILLON –

Les trois idées forces du Grenelle, que je reprends et qui étaient décrites à ce moment-là :

- lutter contre la pollution visuelle ; je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de personnes ici qui soient tombées amoureuses des panneaux de publicité.
- contribuer à réduire la facture énergétique.
- renforcer l'identité de l'ensemble de la Métropole ; c'est la raison pour laquelle la MEL s'est proposée pour une réglementation au titre de son territoire.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Une seule question : la Ville va investir dans des panneaux d'information.

Rentrent-ils dans ce cadre ou non ?

M. LE MAIRE –

Ces panneaux rentrent effectivement dans le cadre et nous les implanterons dans des lieux où ce sera possible. Finalement c'est du mobilier urbain.

On aurait pu avoir une discussion avec des vendeurs de panneaux qui revendent des publicités. Mais faire la pub de la Ville entre la tranche de jambon, ce n'est jamais agréable et, en plus, cela aurait peut-être multiplié d'autres éléments publicitaires dans la Ville.

Nous avons donc voulu être indépendants et le faire dans le cadre de cette réglementation.

M. PETILLON –

Pour votre information, nous avons retrouvé le slide de la cartographie qui est donc projeté.

Et je vous le montre.

M. LE MAIRE –

D'autres questions ?

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Nous sommes d'accord avec la démarche et les propositions faites.

Sous forme de boutade, pour se détendre un peu... il y a des tranches de jambon qui font la renommée de Roncq. On l'a su récemment et, d'autre part, c'est un peu dommage d'indiquer les zones les plus permissives en vert en parlant d'écologie.

M. PETILLON –

Je m'étais fait la même réflexion.

M. LE MAIRE –

En parlant de jambon, je pense qu'il n'y aurait pas de publicité sur les panneaux d'affichage ; il est très bien connu et réputé. On ne peut que saluer ces initiatives et surtout cette réussite de notre commerce et de nos artisans ronquois.

M. PETILLON –

Vous voyez effectivement que le logo, que je vous montre, est du même graphisme que sur les documents du PLU qui seront approuvés. C'est donc un élément contraignant, qui sera annexé au PLU.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.24 - DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PROJETS DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DES COMMUNES DE AUBERS - BOIS GRENIER - FROMELLES - LE MAISNIL - RADINGHEM-EN-WEPPES

IV. Présentation des cinq PLU communaux arrêtés :

Dans le cadre de la révision générale des cinq Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U) des communes d'AUBERS, BOIS-GRENIER, FROMELLES, LE MAISNIL ET RADINGHEM-EN-WEPPES, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a arrêté cinq projets de PLU le 5 avril 2019.

Les cinq communes citées font partie intégrante du territoire métropolitain, depuis la fusion au 1er janvier 2017 de l'ex-Communauté de Communes des Weppes, avec la Métropole Européenne de Lille. Conséquence de cette fusion, la MEL a repris la compétence « PLU » des cinq communes, et avec elle, la mise en œuvre des cinq procédures de révision des PLU communaux lancées par délibération des communes en 2016. La MEL a officialisé la poursuite de ces procédures par des délibérations métropolitaines en date du 15 juin 2018.

Les cinq communes de l'ex-Communauté de Communes des Weppes n'ont pas pu être intégrées dans le PLUi des 85 communes de la MEL, la procédure de révision du PLUi étant déjà trop avancée. Cependant, la compétence PLU impliquant une logique de planification urbaine à l'échelle des 90 communes, les cinq PLU des Weppes ont été travaillés dans un souci de mise en cohérence et de complémentarité avec la stratégie métropolitaine mise en place dans le PLU2. Egalement, afin d'inscrire le projet de la commune dans la dynamique métropolitaine, et de préfigurer l'intégration de la commune dans le PLUi lors d'une prochaine révision, les dispositions règlementaires issues de cette révision générale prennent appui sur les dispositions issues de la procédure de révision générale du PLUi.

La révision de ces PLU a ainsi eu pour objectif de traduire les politiques sectorielles de la MEL, et de décliner les projets communaux dans le cadre des axes du projet métropolitain. Enfin, la révision poursuit l'objectif de répondre aux objectifs initiaux fixés par les délibérations communales de prescription des cinq procédures de révision.

Ainsi, dans la continuité des orientations et objectifs définis par le SCoT approuvé le 10 février 2017 et du projet de PLUi, les projets d'aménagement et de développement durables (PADD) des cinq projets arrêtés portent des grandes orientations d'aménagement du territoire.

Quatre axes stratégiques sont retenus pour le développement des communes et de notre Métropole :

- *Promouvoir un cadre de vie rural et attractif au sein de la Métropole lilloise ;*
- *Un territoire facilitateur pour bien vivre au quotidien ;*
- *Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental ;*
- *Un aménagement du territoire sobre et performant.*

En cohérence avec le PADD, des orientations d'aménagement et de programmation et un règlement déterminant l'occupation des sols ont été déclinées :

- *Pour traduire les grandes orientations des plans et programmes adoptés la MEL ou d'autres personnes publiques (SCoT, ...) ;*
- *Pour promouvoir l'exemplarité environnementale en préservant, voire en sanctuarisant, les zones les plus sensibles, mais également en élaborant des règles favorisant la transition énergétique, la santé... Cette recherche de l'exemplarité environnementale se traduit par ailleurs par la soumission volontaire des révisions générales à l'obligation de réaliser une évaluation environnementale ;*
- *Pour préserver et valoriser le cadre de vie rural, source d'identité et d'attractivité du territoire ;*
- *Pour permettre la maîtrise de la consommation foncière pour préserver les terres agricoles et naturelles par l'intermédiaire d'un compte foncier ;*
- *Pour renforcer la qualité du cadre de vie grâce à l'urbanisme de projet et la protection des spécificités des milieux urbains (patrimoine, ...) ;*
- *Pour promouvoir une offre commerciale équilibrée sur l'ensemble du territoire, en encadrant le commerce ;*
- *Pour accompagner le projet de territoire et les projets des personnes publiques en réservant le foncier nécessaire à la réalisation d'équipements publics en identifiant des emplacements réservés, leur objet et leur bénéficiaire (MEL, commune,...).*

Les cinq projets de PLU communaux ainsi arrêtés par le Conseil de la Métropole Européenne de Lille sont consultables au siège de la MEL ou sur le site internet :

https://documents-pluccw.lillemetropole.fr/PLU_05_avril_2019_main.html.

V. La consultation des communes intéressées dans le cadre de la révision générale :

En application de l'article L.153-33 du code de l'urbanisme, les cinq projets de PLU communaux arrêtés par le Conseil métropolitain doivent désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

Bien que non couverte par ces PLU ainsi révisés, notre commune est appelée à se prononcer sur ces projets qui traduisent et complètent la planification urbaine et l'aménagement du territoire métropolitain.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, les cinq projets arrêtés et les avis émis dans le cadre de la consultation seront soumis à une enquête publique prévue en septembre 2019.

VI. Avis du Conseil Municipal :

Au regard des cinq projets ainsi présentés et des discussions en séance, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les cinq projets de PLU communaux arrêtés par le Conseil métropolitain.

Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 20 mai 2019.*

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons.

M. PETILLON –

Concernant le PLU, nous avons déjà évoqué l'adhésion de cinq Communes des Weppes au territoire communautaire qui passe donc de 85 à 90 Communes.

Pour mémoire, il s'agit des Villes d'Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes qui se rattachent au wagon de la révision du PLU, du PLU2 à la MEL dès qu'elle a ratifié leur incorporation. On a déjà pris une délibération pour le PADD ; le SCoT était bien sûr un élément imposé puisqu'il dépasse l'emprise de la Communauté Urbaine dans sa conception.

Le PADD a été étudié il y a deux mois.

Les propositions sur le PLU2 de ces cinq Communes ont été faites et sont soumises, aujourd'hui, à votre approbation.

Je ne vous cacherai pas que je ne suis pas allé voir ce que souhaitaient faire ces Communes ; je laisse à chacun le droit de s'exprimer, surtout qu'en plus ce ne sont pas des Communes voisines. Néanmoins c'est une obligation que nous approuvons leur choix pour qu'il puisse se rattacher au train du PLU2 de la MEL.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Sans question ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

Ces Communes seront donc ravies que cette délibération n'ait pas été bloquée.

1.25 - PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES BASSINS VERSANTS DE LA MARQUE ET DE LA DEULE (SAGE MARQUE-DEULE) - Avis du Conseil Municipal

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants de la Marque et de la Deûle (SAGE Marque-Deûle) est un outil de planification visant à atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et à concilier les usages de l'eau.

Ce schéma est dirigé par une Commission Locale de l'Eau (CLE) composée d'élus locaux, de représentants de la société civile et d'agents de l'Etat, organisant et dirigeant l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation et de mise en œuvre du SAGE.

Lors de la CLE du 8 février 2019, les membres de la CLE ont approuvé à l'unanimité le projet de SAGE Marque-Deûle. Ce projet est l'aboutissement de 9 ans de travaux d'expertise et de concertation, résultant de 95 réunions et de la participation de plus de 250 acteurs locaux de l'eau. Ceci se concrétise par trois documents qui traduisent les orientations en matière de gestion de l'eau à mettre en place sur le territoire :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) ;*
- Le Règlement et ses annexes cartographiques ;*
- L'évaluation environnementale du SAGE Marque-Deûle.*

À travers ces documents, le SAGE Marque-Deûle fixe des règles et des dispositions pour une gestion durable des ressources en eau, la préservation des milieux aquatiques, la réduction des risques et la valorisation de la présence de l'eau sur le territoire.

Ces documents sont opposables aux tiers et à l'administration. Ainsi, les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales) doivent être compatibles avec les dispositions et les règles du SAGE.

De plus, le PAGD et le Règlement sont soumis à une évaluation de leurs impacts sur l'environnement. Cette évaluation vise à identifier les impacts positifs et négatifs de la mise en place du SAGE sur son territoire. Ceci se concrétise par un rapport d'évaluation environnementale.

L'ensemble de ces documents du SAGE est soumis à l'avis des personnes publiques associées, article R. 212-39 du Code de l'Environnement, qui sont les Conseils Régionaux, les Conseils Départementaux, les Chambres Consulaires, les Communes et leurs groupements compétents.

Dans ce cadre, le Président de la CLE a sollicité la Ville de RONCQ par courrier en date du 18 mars 2019 sur ce projet.

Bien que la Ville de Roncq regrette que les préconisations dans le SDAGE, par le passé, aient compromis des aménagements et contrarié des projets d'intérêt général et que, malgré les études réalisées sur site ayant démontré le côté caduc de ces appréhensions, ces réserves n'ont pas été levées à ce jour dans le cadre de la nouvelle procédure, la Ville de RONCQ ne souhaite pas remettre en cause le principe général que constitue le SAGE Marque Deûle (cf. plans en annexe 1 et 2).

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 20 mai 2019.*

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Point évidemment écologique, comme je le disais tout à l'heure, puisque l'on va parler de la loi sur l'eau.

En m'appuyant sur la projection, vous voyez que déjà depuis très longtemps on a commencé à être sensibilisé. Je cherche mon petit lexique parce qu'à chaque fois je suis quelque peu perdu dans ces sigles rébarbatifs.

DCE, Direction Cadre sur l'Eau qui date de 2000.

L'ANEMA qui date, elle, de 2006 relative à l'eau et aux milieux aquatiques.

Enfin le SDAGE qui existe déjà depuis plusieurs années.

Il fallait continuer tout ce parcours du combattant pour arriver à l'approbation du SAGE, élément qu'on vous soumet ce soir.

Ce SAGE a été établi par la CLE qui est d'ailleurs présidée par le Maire de Comines, M. DETOURNAY.

Aujourd'hui il est aussi soumis à votre approbation. C'est un document assez long à lire, assez rébarbatif, d'environ 500 pages. C'est l'étude qui reprend le SAGE par rapport aux 162 Communes intéressées par le bassin Sambre Deûle et 168 intéressées par ce SAGE dont 122 ayant des éléments à faire valoir.

La cartographie vaut mieux qu'un long discours. Nous avons ressorti, outre le règlement de 500 pages, une cartographie que je ne peux vous montrer.

En juin, l'ensemble des éléments seront collectés pour une enquête publique aux alentours de l'automne puis viendra l'approbation.

Une carte a été déposée sur vos tables.

Dans le registre, nous avons une carte où il n'y a rien.

Le seul petit point complémentaire (en vert représentant des zones à restaurer) se trouve, si vous avez de bons yeux, en haut du giratoire du CIT.

On se dit qu'il n'y a pas grand chose sur Roncq.

Effectivement l'une des finalités (vous l'avez bien compris) au travers de ce SAGE, c'est de sauvegarder le milieu aquatique et surtout le milieu aquatique de production d'eau. Heureusement pour nous, nous sommes relativement peu impactés au travers des cartographies dans la réalité du terrain puisque nous sommes sur une zone avec une argile yprésienne et la nappe se trouve à un peu plus de 100 m de profondeur.

Mais vous avez entendu dire, bien sûr, qu'au sud de Lille, dans ce que l'on appelle les champs captants, et même pour aller ensuite vers le Pas-de-Calais, on a des eaux affleurantes à 15-20 m. Dans ce cas, les prescriptions du SAGE sont beaucoup plus draconiennes.

Néanmoins à la lecture de cette carte je constatais (cela m'intriguait beaucoup) qu'il n'y avait pas grand chose sur notre territoire mais une petite phrase en rouge m'a interpellé « *attention les zones humides, enjeu du SAGE Marque Deûle, reprises dans la présente cartographie ne sont pas exhaustives* » ... Je me méfie toujours de ce genre d'annotation. Je suis donc allé plus loin et j'ai demandé à rencontrer les techniciens qui ont établi ces documents ; je les ai donc rencontrés vendredi matin en mairie, ce qui a valu le dépôt d'une délibération sur table puisque ce que je présentais est arrivé : dans l'établissement de la carte, ils n'avaient pas tenu compte du SDAGE.

Vous prenez maintenant la seconde carte, un peu plus grande, qui reprend les territoires (en bistre) qui sont impactés par des zones humides.

C'est là où je l'ai eu un peu en travers de la gorge parce celle-ci nous a coûté beaucoup il y a quelques années en nous opposant à des projets sur notre territoire. J'ai en tête l'aire d'accueil des gens du voyage.

Rappelez-vous ; on a pris 2 voire 3 ans de retard puisque cette aire avait été implantée sur une réserve au PLU, sur une pâture juste à l'entrée d'Halluin.

Marche arrière toute, il a fallu revenir sur une autre situation, d'autres enquêtes publiques, etc., etc... Donc plus de 2 ans de retard !

On avait eu un autre projet sur notre territoire sur lequel nous avons travaillé, qui a été abandonné aussi à cause de ces zones humides que l'on ne connaissait pas. C'était passé inaperçu pour la Ville mais aussi pour la Communauté Urbaine puisqu'elles n'avaient pas été mentionnées.

En tout cas, à l'époque où le SDAGE avait été établi, il y avait l'existence des PLU.

Le PLU1 ; donc j'estimais un peu aberrant qu'ayant des documents d'urbanisme existants, on ne les ait pas pris en compte ou qu'on ne se soit pas rencontré avec les services de l'Eau pour en discuter.

Ce constat nous est resté un peu en travers de la gorge, je le répète, ce qui a valu peut-être une modification de la délibération sur la deuxième partie ; la première, je viens de la décrire. Sur la fin de la deuxième partie, nous lisons : *bien que la Ville de Roncq regrette que les préconisations dans le SDAGE par le passé aient compromis des aménagements et contrarié des projets d'intérêt général et que malgré les études réalisées sur ce site ayant démontré le côté caduc de ces appréhensions, ces réserves ne sont toujours pas levées. A ce jour dans le cadre de la nouvelle procédure, la Ville de Roncq ne souhaite pas bien évidemment remettre en cause le principe général que constitue le SAGE Marque Deûle.*

On propose effectivement de voter favorablement cette délibération mais je souhaitais quand même attirer l'attention sur le fait que des coulevres ne sont pas faciles à passer. Je me souviens qu'à l'époque des sondages ont dû être faits, payés par des porteurs de projets sur des études pédologiques, des poses de piézomètres et autres.

Lorsqu'on avait fait cela, on nous disait alors : *écoutez, il faut faire aussi une étude faunistique sur les terrains...* Cela commençait alors un peu à bouillir parce que, suite à une telle étude (je regarde Xavier DUQUESNE) on retrouverait à l'évidence sur le terrain des hérissons, des tritons à casque d'or, des crapauds, des grenouilles, des lapins, des faisans... Et certains se seraient emparés de ces éléments pour dire : *attention, il faut faire quelque chose.*

Je leur ai répondu que c'étaient les mêmes animaux qu'ils retrouveraient dans le champ voisin, le long du chemin vicinal ou dans le petit bosquet. Cela n'apporte rien mais c'est toujours plus, plus, plus. Grosso modo une étude pédologique et l'intervention d'un écologue sur ce sujet coûteraient quand même 10 à 15.000 €.

On n'en a pas tenu compte et on nous ressert le plat d'il y a quatre ou cinq ans. J'ai trouvé cela un peu fort de café.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, au-delà de la délibération que nous soutenons puisqu'elle est dans l'air du temps en plus, je souhaite quand même faire remarquer aux collectivités parce que, parfois, les gens qui établissent des lois ou qui travaillent dans des administrations, n'ont pas conscience de ce qui se passe dans la réalité du terrain pour faire avancer les choses.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

On vous écouterait jusqu'à pas d'heure sur la faune et la flore.

Il a été sage de bien regarder et, finalement, d'identifier ces problématiques. Je tiens à saluer vraiment votre rigueur sur ce dossier. Il faut en effet toujours revenir sur l'ouvrage et regarder ce qui se passe derrière les plans proposés. Merci encore pour cette vigilance.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour cette délibération modifiée ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.26 - RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE - Année 2018 - Information du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que selon les dispositions de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Le rapport présenté au Conseil municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du Conseil départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Ce rapport annuel 2018 de la commission communale d'accessibilité est donc présenté au Conseil Municipal.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 20 mai 2019.

M. LE MAIRE –

Je demande à Monsieur MITTENAERE de présenter le rapport annuel de cette Commission. Je sais que de belles choses vont être proposées et présentées sur l'année 2018.

M. MITTENAERE –

Merci, Monsieur le Maire.

C'est un exercice difficile de passer le dernier et de garder votre attention. Rassurez-vous, j'en ai pour moins d'une heure...

Comme chaque année, ce n'est pas une délibération mais une présentation.

Le rapport 2018 a été validé en Commission Communale d'Accessibilité le 24 avril 2019 à l'unanimité.

En page 4 vous trouverez la liste de toutes les sensibilisations qui ont été réalisées en 2018, une liste très riche. Deux ont retenu mon attention avec une petite émotion :

- Celle de la classe de 6^{ème} au collège Paul-Eluard qui a participé au parcours APF en fauteuil roulant qu'on utilise aussi sur l'Handiquizz ; j'ai interrogé les élèves et je pensais qu'ils seraient timides. Tous ont levé le doigt pour poser plein de questions et l'échange a été riche avec eux.
- 2^{ème} point qui a retenu mon attention en 2018 (je remercie Anne THOREZ pour m'avoir permis de rentrer en lien avec l'organisation pendant les festivités de Noël), c'était le défilé de mode du Centre Bruno-Harlé ; c'était émouvant et plein d'émotions, et c'était beau.

Derrière les ateliers de sensibilisation, vous avez des photos qui illustrent.

Vous avez la photo de Monsieur le Maire qui a participé à la course des foulées « Nature » mais aussi à Handiquizz. Je vous rassure ; sur la photo il a l'air un peu stressé mais tout allait bien puisque sécurisé par Mme ROBERT pour le franchissement du bac à sable... Tout s'est bien passé, il n'y a pas eu d'accident.

On a fait un point sur la voirie et les espaces publics.

La mise en accessibilité des allées du parc Vansteenkiste qui est très importante pour le déplacement en fauteuil roulant, entre autres.

Dans le rapport on rappelle aussi l'opération « poubelles » de septembre 2018.

Opération importante avec un engagement des élus sur le terrain pour sensibiliser nos concitoyens... « Je rentre mes poubelles » c'était le nom de l'opération.

On travaille avec Mme COUSTY et la MEL pour trouver des solutions à ces problématiques de poubelles parce qu'il y a encore des petits soucis.

Ensuite différents points ont été faits sur :

- les places PMR puisque la Ville s'est dotée de 8 places supplémentaires.
- la réfection des trottoirs : à l'écran, l'exemple du trottoir en face de la piscine et du parc Vansteenkiste.
- la mise en accessibilité 2018 du patrimoine municipal, en l'occurrence le cimetière du Centre, l'Hôtel de Ville annexe, Mairie, salle Catry, église Saint-Piat.
- les ERP (Etablissements Recevant du Public) où, je le rappelle, la Commune accompagne le commerçant et n'impose rien. C'est bien la Préfecture qui impose les dossiers de mise à jour sur l'accessibilité des commerces.

- je remercie Estelle CELEREAU et son équipe pour tout ce qui est fait dans le cadre du CCAS.
- les activités sportives ; j'ai parlé du Challenge Raid.
- la formation du personnel à la sensibilisation du handicap. En effet, on peut faire de nombreuses sensibilisations auprès de nos concitoyens mais il est important aussi que le personnel soit sensibilisé à cette thématique. Je remercie Monsieur le Directeur Général des Services, les Directeurs et Directrices de chaque service d'être sensibles à ce sujet qu'est le handicap.
- plusieurs pages sur la communication ; Merci à Patrick BONTE et son service de sensibiliser nos concitoyens au travers de nombreux articles et pour leur qualité.
- les ALSH et l'accompagnement des enfants différents.

En conclusion, on parle du fameux taux de 6 % des effectifs pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Sur la Commune de Roncq, nous sommes à 7,2 % ; encore merci au DGS pour suivre ce point de très près.

Suite à la remarque d'un concitoyen, on m'a dit un jour : *pourquoi dépenser tant d'argent... en l'occurrence on a dépensé 203.000 € sur 2018... pour faire tous ces équipements qui vont servir à une, deux ou trois personnes ?*

Je réponds facilement : *je préférerais qu'aucune personne ne les utilise. Cela voudrait dire que personne n'est en situation de fragilité et de handicap.*

Il ne faut pas non plus oublier que ces équipements peuvent servir à des porteurs de handicaps ponctuels suite à des accidents ; cela peut arriver.

De plus, nous les réaliserons parce que nous respectons la loi !

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais faire un peu de pub : rendez-vous le 9 juin prochain, week-end du Challenge Raid, à 8h30 sur le parvis de la Mairie pour un nouveau parcours Handiquizz cette fois dans la Commune.

Merci à tous.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur MITTENAERE.

Depuis quelques années le patrimoine était restauré et on avait devancé l'Ad'AP. Je peux dire que l'engagement que nous avons pris au niveau de l'Etat et du Préfet est soutenu, maintenu et, surtout, on le voit dans les équipements.

Il est vrai qu'il reste un gros travail dans l'accessibilité de notre patrimoine, mais je pense qu'une grande partie est faite. Ensuite il faut mener toute une réflexion sur l'accessibilité sur nos trottoirs, sur nos espaces publics. Là aussi, on y travaille en partenariat avec la MEL.

Merci aux membres de la Commission.

Merci à vous, Monsieur MITTENAERE, pour cet accompagnement. Vous avez pris le relais avec Mme ROBERT. C'est aussi cela un travail d'équipe.

Et je réitère votre invitation à l'Handiquizz. On ne vous demande pas de faire tout le Raid mais si au moins vous passez à l'Handiquizz, vous verrez qu'être en situation de handicap n'est pas si simple. Aujourd'hui, des personnes participent à des manifestations, circulent dans la Ville et, parfois, sont dans l'impossibilité d'aller jusqu'au centre-ville.

On essaie de s'améliorer.

On essaie de le faire en partenariat.

Et la Commission nous aide à évaluer et à nous guider.

Merci à eux et à l'ensemble des équipes qui travaillent dans ce sens.

Il n'y a pas de vote s'agissant d'une information.

Avant de clôturer cette séance du Conseil Municipal, je signale que le rapport annuel de la Commission intercommunale pour l'accessibilité 2017 de la MEL est disponible au Secrétariat Général ainsi que les arrêtés/décisions du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis le 4 février dernier. Je remercie Marjorie et Axelle de les mettre à disposition, si vous le souhaitez.

La séance est levée et je vous souhaite une excellente soirée.

Merci au public.

Merci à la presse.

Levée de séance à 21 h 35.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Rodrigue DESMET.

